

Budget Primitif 2002 - Rapport de présentation

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Introduction

Le rapport de présentation du budget primitif 2002 détaille en quatre parties et en plus de 30 annexes les grandes lignes du budget général, du budget principal et des budgets annexes de la Ville.

Les deux premières parties du rapport présentent les grandes tendances du budget, s'agissant des priorités municipales et de leur traduction chiffrée dans le budget 2002. Les deux dernières parties présentent plus en détail les principaux postes de recettes et de dépenses du budget principal.

Au moment de la rédaction du présent rapport (le 20 février 2002), les données fiscales définitives n'avaient pas encore été transmises à la Ville par les Services Fiscaux. Les données retenues, pour ce qui concerne l'évolution des bases d'imposition, résultaient donc d'indications chiffrées non confirmées officiellement. L'état fiscal a été adressé à la Ville dans l'intervalle et il a été procédé aux ajustements correspondants en recettes et en dépenses sur le budget 2002, au cours de la séance du 14 mars.

Sommaire

Avant d'aborder la présentation même du budget 2002, je vous reprecise le plan exact du rapport et la liste des annexes budgétaires.

Le plan du rapport s'établit comme suit :

- I - Le premier budget de la nouvelle équipe municipale
 - 1) Des objectifs et des priorités confirmés
 - 2) Une stratégie financière volontaire
- II - Les équilibres du budget (présentation des balances)
 - 1) Les chiffres du budget général
 - 2) Les grandes tendances du budget principal
 - 3) Les budgets annexes
- III - Les recettes et les dépenses du budget principal
 - 1) Les principaux postes de recettes
 - 2) Les dépenses obligatoires (les dépenses de personnel, l'annuité de la dette)
- IV - Le programme d'investissement et l'analyse par fonction du budget principal
 - 1) Le programme d'investissement
 - 2) Le budget par fonction (section de fonctionnement)

Les annexes budgétaires sont les suivantes :

Budget général :

- 1. Fiche récapitulative des grandes catégories de recettes réelles**
- 2. Fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses réelles**

Budget principal :

3. Balance récapitulative des recettes totales (par fonctions et sections)
4. Etat des principales recettes réelles
5. Balance récapitulative des dépenses totales (par fonctions et sections)
6. Evolution des dépenses de fonctionnement
7. Etat des subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours
8. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2001 - Balance du compte administratif prévisionnel 2001 - Liste des reports de crédits
9. Projet de BP 2002 : détail des opérations d'ordre de section à section

Budgets annexes :

- 10. Comptes détaillés du budget du Service des Eaux**
- 11. Comptes détaillés du budget du Service Assainissement**
- 12. Comptes détaillés du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)**
- 13. Comptes détaillés du budget du Service Forêts**
- 14. Comptes détaillés du budget du Service Déchets**

Annexes synthétiques :

15. Etat de la dette au 01/01/2002
16. Etat des emprunts obligataires au 01/01/2002
17. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/2002 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence
18. Année 2002 : provisions pour dette financière à remboursement différé et tableaux d'amortissement prévisionnel de la dette
19. Méthodes utilisées pour l'amortissement, les charges à étaler et les intérêts courus non échus (ICNE)
20. Etat des immobilisations
21. Etat des provisions constituées
22. Etat des emprunts garantis
23. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier
24. Etat des engagements donnés et des engagements reçus
25. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
26. Etat de ventilation des services assujettis à TVA
27. Etat du personnel au 01/01/2002
28. Etat des concours aux associations
29. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune

30. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune
31. Document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Section de fonctionnement
32. Diverses statistiques relatives au personnel du CCAS
33. Etat des crédits de trésorerie
34. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le CCAS et la Caisse des Ecoles
35. Décisions en matière de taux

I - Le premier budget de la nouvelle équipe municipale

1) Des objectifs et des priorités confirmés

1.1 - Les objectifs du mandat

Le budget 2002, premier budget de la nouvelle équipe municipale, s'inscrit bien évidemment dans un projet politique pour Besançon. C'est ce projet qui a été choisi par les électeurs en 2001 et que nous nous engageons à réaliser sur la durée du mandat.

C'est le projet ambitieux d'une ville résolument tournée vers l'avenir, qui conjugue le souci permanent du développement et de la qualité de la vie. L'engagement de la ville en terme de proximité et de solidarité reste prioritaire et s'accompagne d'un effort similaire dans les domaines de l'éducation et de l'accès de tous aux nouvelles technologies. C'est aussi le projet d'une ville ouverte sur la culture où la proximité avec les habitants ne soit pas un vain mot mais le sens d'une démarche ouverte et citoyenne, en lien avec les associations locales. La question de la sécurité sous toutes ses formes, appelle également des réponses novatrices (droit à la tranquillité, lutte contre le bruit, sécurité alimentaire).

L'ouverture de la ville sur le monde et la reconnaissance de celle-ci comme capitale régionale mobilisent toutes les énergies. Cette démarche s'accomplit à la fois dans le cadre municipal à travers des politiques culturelles et de communication fortes et dans le cadre du travail mené avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont les compétences, en matière d'économie et de transport notamment, contribuent au rayonnement de la ville-centre.

L'ensemble de nos politiques doit bien sûr s'inscrire dans une logique de développement durable en matière d'aménagement ou d'économie, mais aussi plus largement comme cela sera développé dans ce rapport.

Nous contribuerons aussi, au travers des projets figurant dans notre programme, à renforcer le poids de la capitale régionale et ses relations avec la Communauté d'Agglomération.

Un point fondamental est celui de l'appropriation par l'Agglomération de ses nouvelles compétences. 2001 a vu le transfert des transports et la prise de compétence économie dont la structuration est en cours. Les enjeux financiers sont très importants avec la ZAC des Hauts du Chazal, TEMIS, demain Les Portes de Vesoul. 2002 verra se poursuivre les transferts effectifs de personnel.

Les élus des deux entités continuent à travailler également sur la politique de la ville, les déchets et une réflexion s'amorce sur les équipements sportifs, touristiques et culturels. Tout ceci se fait dans la transparence, la concertation mais aussi avec volontarisme. L'objectif est de **renforcer l'esprit d'agglomération**. La Ville elle-même devra prendre une part active dans le projet d'agglomération. Il s'agit pour Besançon et la CAGB de développer leur synergie et leur complémentarité pour les années à venir.

Enfin, vous le savez, un budget constitue l'acte essentiel de la vie municipale. Il traduit les moyens d'une politique. Le budget 2002, premier budget de l'équipe élue en 2001, se situe à un point de rencontre : dans la continuité des précédents budgets, mais aussi dans la perspective du mandat. En cela, vous le constaterez, il fait une large part à de grands projets qui résultent de décisions antérieures (la ZAC Marché/Beaux-Arts, le parking du marché, le Musée du Temps, la ZAC Pasteur). Appuyé sur des engagements pluriannuels, il construit l'avenir autour de pôles forts du futur rayonnement de la Ville, tout en marquant de nouvelles priorités.

1.2 - Ambition, rigueur et responsabilité

Ce budget 2002 est l'occasion d'affirmer clairement la stratégie qui sera la nôtre dès cette année et sur laquelle s'appuiera notre action tout au long des 6 ans. Elle sera développée ci-après, mais peut être dès maintenant résumée en trois mots : ambition, rigueur et responsabilité.

L'ambition c'est le sens de notre action et l'orientation que nous avons donnée à notre programme. Le projet que nous avons pour Besançon est un projet ambitieux.

Les objectifs que j'ai évoqués et les actions qui seront réalisées en 2002 en sont la preuve. Dès cette année, il s'agit de s'en donner les moyens. C'est sur la durée totale du mandat que nous en apprécierons la mise en oeuvre.

Rigueur car, vous le savez, les ressources financières d'une ville comme Besançon sont limitées, alors que la tendance naturelle des charges qu'elle supporte est à l'accroissement constant. Je veux rappeler que la seule ressource propre de la Ville à la foi dynamique et pérenne c'est son produit fiscal direct. Et il ne représente plus qu'un tiers du financement du budget principal avec le passage en TPU.

Les autres recettes sont soit imposées à la Ville (les dotations et participations), soit ponctuelles (les subventions et les cessions), soit de faible rendement (les produits domaniaux et d'exploitation), soit encore génératrices de charges étalées dans le temps (l'emprunt). La rigueur est donc une nécessité pour conserver les marges de manoeuvre nécessaires à nos objectifs : il s'agit de maîtriser l'évolution de nos dépenses, d'en mesurer l'évolution et d'en apprécier la pertinence, compte tenu de nos choix de recettes.

Sur le plan financier, je répéterai ici ce que j'ai annoncé lors des orientations budgétaires et qui sera développé ci-après : l'objectif est de tendre vers une fiscalité modérée dont la charge ne s'éloigne pas de l'inflation et de réduire le recours à l'emprunt. Il ne s'agit pas bien sûr de nous limiter à la bonne gestion des fonds publics, aussi importante soit-elle. C'est pourquoi rigueur est à compléter par **responsabilité** : la responsabilité d'un programme et d'une politique dont les choix du financement ne sont qu'un moyen.

Cela renvoie à l'inscription du budget 2002 dans une programmation plus large, rassemblant la Ville et ses partenaires, et plus longue, sur la durée du mandat. Je ne vous proposerai pas d'en délibérer aujourd'hui et c'est là encore une attitude responsable. Depuis un an, la nouvelle équipe municipale travaille à reprendre les dossiers en cours, à mettre en place de nouvelles politiques, à chiffrer et programmer les investissements sur lesquels nous nous sommes engagés. Je le dis très clairement : ce travail pour lequel nous disposons déjà de nombreux éléments techniques et financiers, n'est pas encore définitivement arrêté. En cela, 2002 constituera bien une année charnière.

La première raison tient au fait que cette année connaîtra l'achèvement de projets anciens et importants (les premières tranches du Musée du Temps et de la ZAC Marché/Beaux-Arts) et l'ajustement opérationnel d'autres de ces dossiers (le Palais des Sports, la ZAC Pasteur). Il ne serait pas sérieux de présenter une programmation ne tenant pas compte de l'évolution de ces dossiers dans les mois à venir. Enfin, à ces aspects techniques, s'ajoute une seconde raison : le projet bisontin doit s'intégrer dans un

schéma de développement plus large, celui de l'agglomération qui aura des incidences au niveau local sur les schémas de transport et d'urbanisme. Il devra aussi s'appuyer sur le partenariat et sur des contractualisations qui constituent un atout pour la Ville.

L'établissement d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) n'était pas possible dès 2001. Il le sera en 2002, compte tenu de l'avancement de ces différents dossiers. Je m'y engage devant le Conseil Municipal, avant la fin 2002 et au plus tard pour les futures orientations budgétaires.

1.3 - Les priorités du budget 2002

Des nombreux éléments de notre programme, je ne reviendrai pas sur les dossiers de long terme comme le Plan de Déplacement Urbain (PDU), l'aménagement du secteur des Prés de Vaux ou de la ZAC des Hauts du Chazal. Nous les évoquerons dans le cadre de la programmation opérationnelle que j'ai annoncée et pour laquelle le Maire et les Adjointes disposeront d'un premier document de travail avant l'automne.

La dernière partie du rapport détaille les différents crédits proposés au budget 2002, notamment pour ce qui concerne le programme d'investissement. Il reprend les propositions du groupe de travail réunissant différents élus de la majorité.

La poursuite des chantiers engagés et des dossiers de long terme a été notre première priorité. La mise en sécurité des bâtiments et des équipements s'est imposée comme un autre critère important (aires de jeux, travaux dans les écoles, maison des syndicats, Médiathèque Pierre Bayle, Ecole des Beaux-Arts, Centre Social des Epoisses, carrefours à feu, etc.). Les projets annoncés dans notre campagne et pour lesquels un travail important avait été mené avec les habitants ont été aussi retenus dès cette année (maison de quartier de Velotte, aménagement de la Place des Tilleuls, aménagement de points publics, étude pour un nouveau CNR, etc.). Enfin, une priorité a été accordée aux projets qui s'inscrivent dans un partenariat avec d'autres collectivités ou avec l'Etat. C'est le cas des projets CITE, ATSR (Prés de Vaux), CPER (Faculté de Médecine), ou ORU.

De ces différentes priorités, je vous propose les illustrations suivantes :

Le rayonnement de la capitale régionale et de l'agglomération

L'avenir de la Ville, capitale régionale, doit délibérément se situer dans celui de l'agglomération dont elle est le moteur. L'année 2002 est celle de l'élaboration du projet d'agglomération, véritable prospective à moyen terme lancée à Micropolis le 18 janvier dernier. Cette démarche débouchera en 2003 sur la signature du contrat d'agglomération qui déclinera les grands projets ainsi que le financement dans le cadre des contractualisations.

• L'enseignement supérieur est un élément fort de l'attractivité de la capitale régionale.

Sur Besançon, il faut rappeler l'importance du programme d'investissement prévu. Les participations attendues des collectivités locales pour le volet enseignement supérieur du contrat de plan sont de l'ordre de 7,9 M€. Dès 2002, nous avons prévu 0,5 M€ pour l'UFR Médecine/Pharmacie (première tranche).

Par ailleurs, pour la première fois nous soutiendrons de jeunes chercheurs. Ainsi, trois nouvelles bourses seront mises en place cette année avec une progression du dispositif sur la durée du mandat. Les crédits s'élèvent à 62 K€ en 2002 pour le démarrage de l'opération.

• 2002, inutile de le rappeler, c'est aussi l'année **Victor Hugo**. Nous avons inscrit 440 K€ sur les différentes lignes du BP qui s'ajoutent aux 76 K€ de 2001. Il est à noter que la forte mobilisation des partenaires permet en 2002 de consacrer 857 K€ à cette grande commémoration. L'Etat, la Région de

Franche-Comté, le Département du Doubs, le Département du Territoire de Belfort, la DRAC, le Département du Jura, celui de la Haute-Saône, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère sont impliqués dans les différentes manifestations.

Comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite que chaque année un événement fort marque la ville, pour que la capitale régionale soit mieux reconnue dans l'hexagone et au-delà si possible. Un effort particulier pourrait être réalisé en 2003 pour mettre en valeur le patrimoine bisontin, notamment la richesse de notre sous-sol découvert au fil des années avec l'objectif de permettre à tous de mieux le connaître et de contribuer ainsi à sa mise en valeur, pour le rayonnement de notre ville.

Le patrimoine naturel et architectural constitue en effet un élément d'attractivité important. En 2002, deux études porteront sur le devenir du square Castan et de la promenade Granvelle. Ces études s'inscrivent dans le schéma de développement touristique, ainsi que dans le programme ATSR. Plus généralement, quelques premières actions de valorisation de la vallée du Doubs débiteront en 2002 : réalisation d'itinéraires piétons et vélo en boucle, connectés à la future vélo route, ébauche d'un premier verger.

• **Le secteur culturel**, en 2002, est aussi particulièrement à l'honneur avec l'achèvement de la première tranche du Musée du Temps. Nous allons consacrer encore 2 M€ de crédits d'investissement à ce dossier, qui mobilisera par ailleurs 18 postes à temps complet.

Là aussi j'insiste sur le partenariat avec l'Etat, l'Europe, le Département et la Région de Franche-Comté. Pour mémoire, à la date du 28 juin 2001, le coût de la première tranche s'établissait à 11 M€.

Ce budget prépare aussi l'avenir puisqu'un crédit d'études de 100 K€ est inscrit sur le projet de reconstruction du Conservatoire National de Région. L'année 2002 sera ainsi utilisée pour affiner le projet et rechercher des partenariats financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du programme ORU, les études relatives au regroupement des bibliothèques à Planoise pourront être entreprises.

• **Enfin le rayonnement de la Ville est aussi assuré par ses sportives et ses sportifs de haut niveau.** La politique des contrats d'objectif est confirmée en 2002 et la Ville contribuera à revaloriser les sommes en jeu.

D'une façon générale, la politique du sport est un atout pour Besançon, pour l'esprit qu'il contribue à développer et pour la qualité de vie à laquelle nous sommes attachés.

• Enfin c'est dans le domaine de **l'activité économique** que doit se mesurer à terme l'attractivité de notre Ville. L'augmentation enregistrée lors du dernier recensement est un signe positif de dynamisme et nous devons nous donner les moyens d'amplifier le mouvement (rappelons qu'entre 1990 et 1999, la Ville a gagné plus de 3 100 habitants).

En effet, le secteur économique reste de la responsabilité de la Ville, pour les zones non reconnues d'intérêt communautaire (La Fayette, les Champs Montants, Trépillot, la City), pour les grands projets commerciaux (îlot Pasteur, Marché/Beaux-Arts) et pour le soutien à la création d'entreprises à travers la pépinière municipale. L'ensemble participe à la création et au développement de l'emploi.

Il en est de même du champ de l'économie sociale et solidaire (Plan Local d'Insertion par l'Emploi, Mission Locale, associations d'insertion, volet Emploi du Contrat de Ville). C'est une des priorités de la Ville pour soutenir l'emploi pour les plus défavorisés.

En 2002, sera poursuivie l'étude de faisabilité relative à la Caisse d'Economie Sociale et Solidaire.

L'éducation

L'éducation constitue l'une des priorités du budget 2002.

Nous nous étions engagés à augmenter les crédits de fonctionnement. Toutes délégations confondues, ils passeront de 10 425 K€ en 2001 à 10 538 K€ en 2002. Ils progresseront régulièrement au cours du mandat. En 2002, les crédits pédagogiques représentent un effort de 57,5 € par enfant. Ces crédits (fournitures, matériel éducatif, matériel audiovisuel et sportif, transports, contrat éducatif local, ...) ne tiennent pas compte de l'effort déjà fait dans le domaine informatique et des crédits de la restauration scolaire.

Cet effort est déjà élevé. Ainsi, la maintenance et les fournitures correspondant aux investissements réalisés pour l'opération «1000 ordinateurs dans les écoles» représentent un coût de fonctionnement supplémentaire de 75 K€. Pour mémoire, le montant de l'investissement a été de 1 117 K€ jusqu'en 2001.

L'investissement qui sera réalisé sur le patrimoine scolaire en 2002 sera très important (2 797 K€ pour les opérations individualisées). Il concernera le groupe scolaire Saint-Claude, la maternelle de Bregille Plateau, le groupe Bruyères (travaux de sécurité), le groupe Jean Macé primaire (travaux de sécurité et cantine).

A ces crédits s'ajouteront les travaux de gros entretien et le renouvellement du mobilier scolaire, intégral d'ici à la fin du mandat.

En 2002, les crédits de restauration scolaire seront de l'ordre de 1,7 M€, les parents participant sensiblement à la même hauteur que la Ville qui prend également en charge les dépenses de personnel (1,9 M€).

Enfin, cette année verra le début de l'engagement de la Ville dans le très important projet de restructuration de la crèche Bersot, si les subventions attendues de la CAF lui sont attribuées.

Le renouvellement urbain, la proximité, la solidarité et la sécurité

• **Le renouvellement urbain** correspond à une politique volontariste de la Ville, afin d'accroître l'attractivité des quartiers d'habitats sociaux, dans une optique globale de revitalisation et une démarche partenariale intégrée au contrat de ville. Il se caractérise par :

- un engagement pluriannuel fort pour Planoise et Clairs-Soleils, dans le cadre de l'ORU. Dès 2002, plusieurs actions seront ainsi menées, comme la place Jean Moulin. Les scénarios d'interventions lourdes étant, quant à eux, arrêtés dans le courant du second semestre 2002,

- le lancement d'opérations significatives en 2002 :

* démolition, reconstruction (Cité des Acacias)

* création du Point Public de Montrapon, en complémentarité des opérations conduites par la SAFC

* restructuration de la place des Tilleuls.

- **La cellule Proxim'Cité** fonctionne maintenant depuis 4 mois. Elle a déjà enregistré 1 600 appels.

Le nombre élevé d'appels montre l'utilité de ce petit service qui ne se substitue pas aux services existants mais apporte une meilleure coordination et aussi une réponse rapide aux demandes.

La proximité c'est aussi les conseils de quartiers qui font remonter vers les élus les questions, les interrogations... Ces conseils sont un lien fondamental d'exercice de la démocratie participative. N'oublions pas non plus les points publics qui reçoivent beaucoup d'administrés : 9 171 en 2001 contre 7 279 en 2000. Leur développement devra se poursuivre.

La nouvelle loi sur la démocratie de proximité amènera la Ville à réfléchir en 2002 au développement et au renforcement de ces structures. Mais dès cette année, 715,4 K€ d'investissements seront consacrés aux Maisons des Quartiers et aux Points Publics.

- **Dans le domaine de la solidarité**, l'effort de la Ville reste important. Il progresse même plus vite que le budget de la Ville et que l'inflation. En effet, la subvention au CCAS (hors transfert du secteur Petite Enfance à la Ville) augmente de 3,3 %. Elle représente 8,6 M€.

Cette hausse va permettre au CCAS :

- de poursuivre globalement son activité en direction de la population bisontine,
- d'ouvrir dès le deuxième trimestre de cette année un centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées (CLIC),
- de développer des actions intergénérationnelles par exemple en finançant en lien avec la Ville un travail sur la mémoire des savoir-faire horlogers,
- de poursuivre l'étude sur la rénovation et la transformation des logements foyers,
- de mettre en place le dispositif pour la vie autonome évoqué dans le rapport débattu par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 février 2002.

- Enfin, dans le prolongement du rapport débattu par le Conseil Municipal du 21 février dernier, le budget 2002 verra des efforts réalisés par la Ville pour **une nouvelle politique du handicap** mais aussi la poursuite de l'état des lieux des bâtiments municipaux recevant du public. Un premier travail a déjà été réalisé pour les bâtiments scolaires. L'objectif est de définir un schéma général et opérationnel d'accessibilité, qui devra être approuvé par la Commission de Sécurité/Accessibilité.

Je vous indique qu'une réunion avec les associations concernées est prévue le 14 mars pour arrêter la programmation technique des travaux à réaliser en 2002.

D'une façon générale, les travaux de restructuration partielle sur l'existant se poursuivront avec le souci de rendre accessibles les accès (rampes, suppressions de seuils) et d'aménager les sanitaires. Pour les travaux neufs ou de restructuration lourde, cette préoccupation est constante dans toutes les parties des bâtiments (modification des structures, ascenseurs, ...). Ce sera le cas en particulier pour l'école Saint-Claude, le Musée du Temps ou le complexe Marché/Beaux-Arts. Les coûts correspondants sont systématiquement inclus dans les travaux. Il s'agira en 2002 d'intégrer également cette préoccupation dans l'ensemble de l'action des services municipaux.

C'est déjà le cas du CCAS qui fait dans ce domaine un travail important. Rappelons aussi l'effort important que représentent déjà les 142 emplois financés par la Ville. Le CHAT, lui, emploie environ 110 personnes (dont 95 personnes handicapées).

• Enfin **la sécurité** est, depuis 1995, une préoccupation forte de la Municipalité. En 1996, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD) a institué une cellule d'urgence rassemblant Ville, Etat et Parquet, pour faire face aux situations de crise. Ce dispositif peut être mobilisé à tout moment. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS) actuellement en cours d'évaluation.

Dès le printemps, de nouvelles actions seront lancées dans le cadre d'un nouveau contrat dit Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) pour bien montrer notre volonté de traiter de façon cohérente et complémentaire la prévention et la sécurité/répression. Là encore nous nous inscrivons dans la durée et dans un travail en profondeur. Même si les chiffres de la délinquance à Besançon sont moins élevés que dans la plupart des grandes villes (diminution de la délinquance de 2 % sur les trois dernières années, selon les statistiques de la Police Nationale), il nous appartient de rester modestes d'autant plus que nos concitoyens ressentent mal l'insécurité.

Cette année, les crédits pour la sécurisation de l'espace public atteindront 76 K€. Ces crédits sont utilisés sur proposition des cellules de veille. Il s'agira notamment d'améliorer l'éclairage public et d'intégrer la lutte contre l'insécurité dans l'ensemble des aménagements urbains qui seront réalisés en 2002. Les crédits consacrés à des actions de prévention ou de soutien aux victimes représentent 457 K€ (éducateurs de rues, actions d'éducation à la citoyenneté, permanences dans les points publics de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction).

La Ville consacre aussi des moyens importants à la Police Municipale. Elle représente 44 postes au tableau des effectifs. Les 2/3 de ces agents sont affectés à la surveillance du grand centre et des quartiers en complément de la Police Nationale. Avec les recrutements en cours (10 postes pour le concours ouvert en 2002), la Ville poursuivra cet effort en 2002.

Le développement durable

• Je souhaite que **le développement durable** devienne le fédérateur de notre action. Il s'agit de concilier, pour la ville capitale, le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale. Cette démarche nécessaire va permettre à chacun d'apprivoiser la complexité des relations entre les trois sphères évoquées plus haut et ceci dans la plupart de nos actions. Cet objectif se traduira de manière très concrète, dès cette année, par plusieurs actions.

Nous entrerons ainsi en 2002 dans la réalisation d'un agenda 21, charte de développement durable, accompagnée d'actions de sensibilisation et de participation des habitants. Un crédit de 106 K€ est inscrit en 2002, auquel s'ajouteront des crédits de personnel pour le recrutement d'un chargé de mission (décision du 21 février 2002 du Conseil Municipal), venant renforcer l'action des services dans ce domaine.

Les actions suivantes sont programmées dès 2002 :

- introduction de la HQE (Haute Qualité Environnementale) à la maison de quartier de Velotte. Les surcoûts engendrés par ce type d'opération seront en partie compensés par la réduction des dépenses de fonctionnement,

- relance de la maîtrise de l'énergie par des réductions de consommations avec l'instauration d'une tranche annuelle de 156 K€ et le développement des énergies renouvelables avec le lancement du projet de chaufferie bois de Planoise (75 K€),

- valorisation du programme ATSR, notamment à travers des opérations d'équipements ou d'aménagement réalisées par le Service Espaces Verts (110 K€ hors subventions),

- adoption d'un plan de gestion durable pour la forêt de Chailluz,
- mise en application des premiers achats éthiques,
- accélération de la mise en place de la collecte sélective des déchets,
- action exemplaire de gestion des déchets municipaux de bureaux,
- opération de déconstruction HQE sur la friche des Prés de Vaux.

• Un autre exemple de cette priorité apparaîtra, dès cette année, au travers des actions qui seront déclinées dans **le cadre du PDU**.

Des efforts significatifs seront effectués pour donner une vraie place aux modes doux de déplacement (marche à pied et vélo) :

- extension de la zone piétonne et amélioration de ses contrôles d'accès,
- prise en compte systématique des modes doux dans les travaux de voirie prévus dans les quartiers (ces aménagements contribueront à la mise en place progressive du réseau cyclable bisontin),
- bouclage de l'itinéraire autour du centre-ville en bordure du Doubs,
- liaison centre-ville/gare-domaine universitaire de la Bouloie (2002-2003).

Au sein du PDU, les crédits qui seront consacrés à la mise en place d'un réseau cyclable représenteront 300 K€, auxquels il faut ajouter 340 K€ au titre des programmes de voirie, soit un total de 640 K€.

Des études concernant la desserte en transport en commun du centre-ville, un plan de mobilité d'entreprises ainsi qu'une expérimentation des livraisons de marchandises seront engagés.

Des actions seront menées tout au long de l'année pour inciter les Bisontins à changer leur comportement par rapport à l'utilisation de l'automobile (journée «En ville sans ma voiture du 22 septembre, fête internationale du vélo, journées de la sécurité routière, ...).

L'exercice de la compétence Transport par la Communauté d'Agglomération permettra de mettre en oeuvre un réseau de transport public d'agglomération cohérent et encore plus performant : une nouvelle desserte des zones d'activités (Trépillot, Tilleroyes, La Fayette, ...) et de générateurs de déplacements (gare Viotte, Hôpital Jean Minjot, Polyclinique, ...),

- une meilleure liaison interquartiers,
- la prise en compte de l'intermodalité (bus, car, train),
- la poursuite du renouvellement du parc avec des bus moins polluants (GNV) et adaptés au transport des personnes à mobilité réduite.

• Enfin, dans **le domaine de la solidarité internationale**, la Ville poursuivra en 2002 ses actions de coopération décentralisée avec des pays du Sud et de l'Est, et soutiendra de nouvelles actions d'éducation au développement en direction des Bisontins.

En matière de relations internationales, outre la solidarité, deux autres axes seront privilégiés, l'économie et l'université, avec la mise en place d'une relation forte avec Charlottesville aux Etats-Unis et différentes manifestations prévues avec l'Allemagne et Fribourg en particulier.

2) Une stratégie financière volontaire

Je l'ai évoquée rapidement jusqu'à présent ; je vous propose de revenir sur la stratégie financière de la Ville, s'agissant des équilibres financiers et plus particulièrement de la fiscalité et de l'emprunt.

2.1 - Conforter les équilibres financiers

La situation financière de la Ville sur son budget principal, peut être appréciée au travers des ratios financiers et budgétaires annexés au projet de budget primitif (annexe n° 30), conformément aux obligations légales.

La comparaison entre les exercices 2001 et 2002 est toutefois à opérer avec précaution dans la mesure où, d'une année sur l'autre, le périmètre des deux budgets diffère :

- Le budget 2001 comportait, sur sa section de fonctionnement, une inscription en recettes et en dépenses de 5 M€, correspondant à l'encaissement et au reversement transitoire du produit de versement transport revenant, depuis le 1^{er} janvier 2001, à la Communauté d'Agglomération (transfert de la compétence Transport). Cette inscription exceptionnelle n'est pas reconduite au budget de cette année.

- Par ailleurs, il faut rappeler que le budget 2002 tient compte de la reprise par la Ville de la compétence Petite Enfance (crèches, haltes garderies) en gestion directe au 1^{er} janvier 2002.

Comme le mentionnait le rapport d'orientations budgétaires présenté le 17 janvier dernier, ce transfert se fait à coût constant : la subvention d'équilibre du CCAS (avant augmentation) est diminuée de 4,3 M€. Toutefois, la ventilation différente des charges de fonctionnement en 2002 modifie sensiblement certains ratios. En particulier, il augmentera de façon très sensible le rapport entre dépenses de personnel et dépenses réelles de fonctionnement, puisque l'essentiel des dépenses de ce secteur est constitué par des dépenses de personnel (3,2 M€, soit les trois quarts). L'effet s'opérera simultanément sur les deux termes du ratio, le portant de 50,8 % au BP 2001 à 55,5 % au BP 2002. Cette question sera développée dans la troisième partie du rapport.

Quelle analyse faire de la situation de la Ville ?

• Il faut d'abord souligner le niveau élevé de service rendu à la population. C'est un effort important qui se poursuivra en 2002. C'est aussi un choix de la Municipalité de répondre toujours mieux aux attentes des Bisontins. Mieux et pas forcément plus. L'effort demandé à tous les services dans la préparation du budget primitif sera poursuivi courant 2002 avec un réexamen en cours d'année des consommations de ces crédits. D'ores et déjà, je veux souligner que, déduction faite des crédits réaffectés sur la Petite Enfance, les économies réalisées permettront de faire globalement diminuer les crédits courants des services sans diminuer la qualité du service rendu. Cet effort est réalisé malgré la hausse de certaines dépenses incompressibles, les assurances par exemple (+ 0,3 M€ après appel d'offres en 2001, suite aux attentats du 11 septembre). En moyenne, la baisse est de 0,3 % hors dépenses imprévues et de près de 4 % en intégrant les crédits de dépenses imprévues dans les comparaisons 2001/2002. Il faut noter que cette moyenne recouvre des pourcentages de réduction plus élevés dans certains secteurs.

• De même, l'effort d'équipement de la Ville (déjà supérieur à la moyenne des villes comparables comme cela a été montré lors des orientations budgétaires) progressera en 2002. Il en va en effet du développement, de l'attractivité et à terme de la force économique de la Ville centre de l'agglomération,

seul moyen de créer pour tous des richesses nouvelles. Cet effort s'appuiera, comme les deux années précédentes, sur une mobilisation de notre capacité d'emprunt à un niveau élevé, mais toutefois inférieur à 2001. La montée en charge des programmes d'investissement (20,1 M€ prévus au BP 1999 pour les dépenses d'équipement ; 25,5 M€ inscrits au BP 2001 hors dépenses imprévues) impliquera de la part de la Ville de soutenir cet effort d'investissement en 2002, 2003 et 2004, parallèlement au lancement des nouveaux programmes sur lesquels nous nous sommes engagés et pour lesquels des crédits d'étude sont inscrits dès 2002 (restructuration de la crèche Bersot, Conservatoire National de Région, etc.). En 2002, l'effort d'équipement au BP est de 26,6 M€.

• Pour tenir nos engagements, il convient donc d'être particulièrement attentif, en matière de stratégie financière, à maintenir et même améliorer la capacité d'autofinancement de la Ville.

C'est ainsi que le budget 2002 est construit avec une logique financière simple : accroître l'autofinancement dégagé par la Ville. De 20 M€ au budget 2001, l'épargne brute (calculée avec reprise du résultat et avant règlement de l'annuité de dette en capital) sera portée à près de 20,5 M€ au budget 2002 sans dérapage sur la fiscalité et avec un emprunt voté en baisse.

Si en recettes nos possibilités d'actions sont limitées, c'est en dépenses que devra porter notre effort. Encore une fois, l'année 2002 sera une année charnière notamment du point de vue des évolutions de la masse salariale avec des pressions exercées en sens inverse : d'une part l'ouverture du Musée du Temps, l'impact des emplois jeunes et des recrutements liés à l'ARTT et, d'autre part, l'effet pyramide des âges tendant à limiter le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), du fait du remplacement des agents en fin de carrière (indice élevé) par de nouveaux agents (indices de début de grille). L'année 2002 permettra aussi d'apprécier la pertinence des nouvelles répartitions de crédits opérées entre services et d'achever une vaste réflexion sur les modes de gestion (juridiques, techniques et financiers). Nous en apprécierons les conclusions avant la fin de cette année, de façon à alimenter notre programmation pluriannuelle.

2.2 - Les leviers de la fiscalité et de l'emprunt

Ce sont les deux axes forts d'une stratégie financière et il n'est pas inutile d'y revenir plus en détail.

A - Une politique fiscale lisible et mesurée

Nous sommes attachés à une politique fiscale modérée. Cela implique pour la Ville de maîtriser l'évolution du taux de ses 3 taxes : taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti.

Comme je l'annonçais le 17 janvier dernier, les taux de la Ville augmenteront de 1,5 % en 2002. Après deux années de pause fiscale, cette hausse des taux restera en moyenne la plus faible des trois collectivités bisontines sur les trois derniers exercices (cas du District mis à part). Elle ne permettra pas à la Ville de compenser la perte de recettes consentie en 2000 et 2001 par la non augmentation des taux. Elle permettra toutefois cette année de ramener notre autofinancement à la hausse en évitant du même coup un appauvrissement de la Ville.

A charges constantes et en partageant cette logique avec la Communauté d'Agglomération (dans la mesure où nos taux sont liés), je souhaite maintenir cette ligne directrice sur les 6 ans en limitant ainsi l'évolution des taux de fiscalité communaux.

Il faut en effet tenir compte de la réalité de la situation bisontine telle que je vous l'ai exposée lors des orientations budgétaires : un potentiel fiscal inférieur à la moyenne des villes comparables et donc un effort plus important demandé aux seuls Bisontins, avant la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2001. Faire évoluer cet état de fait est bien la priorité de la nouvelle Municipalité. Mais c'est un effort de longue durée qui implique une action régulière et renouvelée (les programmes d'investissement, l'attractivité de la Ville) et une stratégie d'aménagement de long terme (en matière d'urbanisme, avec de nouveaux programmes d'habitation et en matière de desserte notamment).

B - Un endettement maîtrisé

Au 1^{er} janvier 2002, l'endettement de la Ville mesuré sur le budget principal représentait 109,9 M€, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Les ratios budgétaires montrent une situation qui reste positive : un endettement par habitant et une capacité de désendettement inférieurs à la moyenne des villes comparables. En 2002, l'annuité de la dette diminuera globalement sur le budget principal de 1,8 %. C'est le résultat d'un effort constant de gestion active de la dette, malgré un recours accru à l'emprunt sur les trois derniers exercices. En 2002, la Ville a poursuivi son désendettement à hauteur des emprunts repris par la Communauté d'Agglomération avec la compétence Transport, après une année de stabilisation de son encours sur le budget principal.

Cette situation conjuguée avec l'évolution de l'épargne en 2001 a des effets mécaniques positifs sur la capacité de désendettement de la Ville au BP 2002. Elle reste inférieure au seuil de 6,5 ans et même à la moyenne nationale. Cela signifie que plus d'emprunt (14,6 M€ au BP 2000, 16 M€ au BP 2001) est supportable par la Ville compte tenu de ses capacités de remboursement et du profil d'extinction de sa dette.

Toutefois, il s'agit d'être attentif au niveau de l'emprunt et je souhaite dans l'immédiat ramener à la baisse l'emprunt inscrit au budget. C'est pourquoi, sur le budget principal, il sera de 15,9 M€ en 2002. Privilégier l'autofinancement ne signifie pas renoncer à l'emprunt. Il est normal d'y recourir pour financer des investissements lourds qui profiteront à plusieurs générations et qui seraient irréalisables pour la Ville sans un tel mode de financement. Il convient toutefois de le maintenir dans des limites raisonnables, en dessous du plafond moyen de 16 M€.

En conservant ses marges de manoeuvre en matière d'endettement, la Ville pourra ainsi, sans alourdir significativement ses charges, se donner les moyens d'un endettement non linéaire sur la durée du mandat.

II - Les équilibres du budget

1 - Les chiffres du budget général (en mouvements réels)

1.1 - Les équilibres

Ils sont retracés dans les deux tableaux suivants :

BUDGET GÉNÉRAL (opérations réelles)**RECETTES**

	2001			2002		
	BP voté	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- recettes réelles	166 353 938,90	15 196 140,75	181 550 079,65	166 066 627,16	13 866 659,08	179 933 286,24
- autofinancement des investissements (n - 1) (réalisations + reports)	17 144 102,60		17 144 102,60	25 548 639,36		25 548 639,36
- résultat antérieur reporté	7 572 721,38		7 572 721,38	5 881 503,84		5 881 503,84
Sous-total	191 070 762,89		206 266 903,64	197 496 770,36		211 363 429,44
EAUX	9 959 036,95		9 959 036,95	10 951 271,00		10 951 271,00
ASSAINISSEMENT	11 254 091,35		11 254 091,35	16 651 098,00		16 651 098,00
SSADPA	313 620,71		313 620,71	336 533,00		336 533,00
FORETS	604 624,08		604 624,08	603 692,00		603 692,00
DECHETS	17 678 292,94		17 678 292,94	14 635 620,00		14 635 620,00
TOTAL GENERAL EN EUROS	230 880 428,92		246 076 569,67	240 674 984,36		254 541 643,44
TOTAL EN FRANCS	1 514 476 335,11		1 614 156 484,11	1 578 724 407,16		1 669 683 728,06

BUDGET GÉNÉRAL (opérations réelles)**DEPENSES**

	2001			2002		
	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total	Propositions nouvelles + reprises	Reports budget principal	Total
BUDGET PRINCIPAL						
- dépenses réelles	173 926 660,28	15 447 312,55	189 373 972,84	171 948 131,00	15 918 641,78	187 866 772,78
- besoin d'autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	16 892 930,80		16 892 930,80	23 496 656,66		23 496 656,66
Sous-total	190 819 591,09		206 266 903,64	195 444 787,66		211 363 429,44
EAUX	9 959 036,95		9 959 036,95	10 951 271,00		10 951 271,00
ASSAINISSEMENT	11 254 091,35		11 254 091,35	16 651 098,00		16 651 098,00
SSADPA	313 620,71		313 620,71	336 533,00		336 533,00
FORETS	604 624,08		604 624,08	603 692,00		603 692,00
DECHETS	17 678 292,94		17 678 292,94	14 635 620,00		14 635 620,00
TOTAL GENERAL EN EUROS	230 629 257,12		246 076 569,67	238 623 001,66		254 541 643,44
TOTAL EN FRANCS	1 512 828 756,11		1 614 156 484,11	1 565 264 283,00		1 669 683 728,06

Les deux tableaux permettent de comparer l'évolution du budget général de la Ville entre 2001 et 2002. Ils distinguent les reports de crédits et les écritures de reprise des résultats. Hors reports, en mouvements réels, le budget général évolue entre 2001 et 2002 de 230,6 M€ à 238,6 M€, soit une augmentation de + 3,5 % (sans retraitement du périmètre des budgets). En 2001, le budget principal représentait 190,8 M€ (82,7 %). Il s'élève en 2002 à 195,4 M€ (81,9 %). D'un exercice sur l'autre, la part relative des différents budgets annexes évolue sensiblement avec une augmentation des budgets des eaux (de 10 %) et surtout de l'assainissement (les travaux à la station de Port Douvot contribuent à une hausse du budget supérieure à 48 %), alors que le budget déchets diminue (- 17,2 % en raison de l'achèvement courant 2002 des travaux de modernisation de l'usine d'incinération).

Sur le budget principal, les reports de crédits d'investissement engagés mais non mandatés en fin d'exercice 2001 représentent 15,9 M€ en dépenses. Ils étaient de 15,4 M€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation limitée peut s'expliquer, en première analyse, par la conjonction de deux phénomènes : le caractère particulier d'une année électorale, ce qui implique une modification des circuits de décision et du rythme de réalisation) et les impératifs du passage à l'euro (qui ont eu des conséquences de faible ampleur sur le traitement des dossiers en fin d'exercice). Il s'agit dans les deux cas de phénomènes ponctuels qui seront rattrapés en 2002. Quant à l'excédent disponible pour le financement du budget 2002, il est limité à 5,9 M€.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, 2002 verra réaliser des investissements importants sur le budget de l'eau au titre des réseaux sur la ZAC des Hauts du Chazal, une montée en charge du programme de travaux à la station d'épuration de Port Douvot avec le traitement de l'azote au titre du budget de l'assainissement, la mise en route des nouveaux fours de l'usine d'incinération et la poursuite de l'extension de la collecte sélective sur le budget des déchets. Le montant des redevances eau et assainissement en 2002, a été arrêté par le Conseil Municipal du 8 novembre 2001. La redevance ordures ménagères connaîtra, elle, une hausse de + 3,7 % liée à la montée en puissance de la collecte sélective et des charges induites par les travaux de l'usine d'incinération. Les principaux budgets représenteront 16,6 M€ pour l'assainissement, 14,6 M€ pour les déchets et 10,9 M€ pour l'eau. Aucune prévision n'est proposée pour le budget annexe de la ZA des Champs Montants, compte tenu des reports de crédits.

1.2 - Les recettes et les dépenses

En recettes, le produit fiscal direct reste la première recette du budget général avec 51,2 M€ (contre 49,9 M€ en 2001). Les produits d'exploitation (redevances notamment) évoluent de 35,3 M€ à 37,4 M€.

Les concours globaux de l'Etat progressent (s'agissant notamment des recettes du pacte de croissance et de solidarité inscrites sur le budget principal) pour s'établir à 32,1 M€ (+ 3,1 %). Le produit des taxes est de 31,8 M€, en baisse par rapport à 2001. La prévision d'emprunt diminue également de 25,9 M€ en 2001 à 23,1 M€ en 2002 (sur le budget principal et sur le budget des déchets). Les subventions et participations attendues connaissent, elles, une évolution favorable (18 M€ de prévus en 2002), en raison notamment des aides attendues de l'Agence de l'Eau pour les travaux à réaliser à Port Douvot.

En dépenses, ce sont les dépenses de personnel qui connaissent l'évolution la plus sensible (de 74,6 M€ à 79,7 M€), du fait de l'impact de la reprise de la Petite Enfance sur le budget principal avec la prise en charge directe par la Ville de près de 150 postes supplémentaires (l'évolution hors transferts est limitée à 2 % en dépenses). Les acquisitions et travaux d'investissement s'établissent à 44,3 M€ (+ 7 %) avec une évolution différenciée selon les budgets). Les crédits d'exploitation représentent, tous budgets confondus, 29,5 M€. Ils évoluent modérément, en raison notamment de l'effort réalisé sur le budget principal. L'annuité de la dette s'établit à 26,7 M€ (pour 26,6 M€ en 2001) ; elle diminue sur le budget principal mais augmente sur le budget des déchets (charge des emprunts de l'usine d'incinération). Les subventions versées représentent 25,2 M€ en 2002 contre 26,8 M€ en 2001 (baisse de la subvention au CCAS sans retraitement du périmètre de la Petite Enfance).

2 - Les grandes tendances du budget principal (en mouvements réels)

Les principaux chiffres ci-après résultent de l'analyse des balances du budget principal. Ne sont traitées que les opérations en mouvements réels. Les postes de recettes et de dépenses les plus significatifs seront présentés de façon détaillée dans les deux dernières parties du rapport. En mouvements réels, hors reports et sans retraitement des périmètres, le budget principal évolue de 190,8 M€ en 2001 à 195,4 M€ en 2002, ce qui représente une hausse globale de 2,4 %. La progression du budget de la Ville est donc supérieure à l'inflation.

2.1 - Les recettes d'investissement et de fonctionnement

** En investissement*

Les recettes d'investissement du budget 2002 représentent 22,9 M€ contre 22,8 M€ en 2001 soit une quasi stabilité.

Sur ce total, les recettes d'emprunt représentent à elles seules 15,9 M€. Le solde se répartit pour l'essentiel entre 3,4 M€ de recettes du FCTVA (pour une prévision 2001 de 2,4 M€), 1,5 M€ de remboursement d'avances et 1,2 M€ de produit des amendes de police.

** En fonctionnement*

Les recettes fiscales et taxes diverses représentent globalement 68,7 M€ contre 70,7 M€ en 2001 (mais la prévision 2001 était majorée du produit du versement transport reversé exceptionnellement à la Communauté d'Agglomération). Sur ce total, le produit fiscal direct représente 51,2 M€, hors allocations compensatrices de l'Etat. L'évolution de ces recettes de 2001 sur 2002 résulte de la hausse des taux de fiscalité et d'une progression des bases détaillée dans le rapport spécifique traitant de la fiscalité directe. Les autres recettes fiscales se répartissent entre les dotations fiscales versées par l'Etat pour 7,9 M€ (dont 6,8 M€ d'allocations compensatrices de fiscalité directe) et les diverses taxes et redevances perçues par la Ville : les droits de stationnement (2,7 M€), la taxe sur les jeux du Casino (2,5 M€), la taxe sur l'électricité et la taxe sur les pylônes (1,6 M€), les droits d'occupation du domaine public (0,4 M€). La taxe additionnelle aux droits de mutations est évaluée à 1,8 M€.

Les dotations et participations de l'Etat (hors allocations compensatrices de fiscalité) représentent le deuxième poste de recettes budgétaires de la section de fonctionnement. Elles évoluent positivement de + 3,4 % d'un exercice sur l'autre, passant de 33,4 M€ en 2001 à 34,6 M€ en 2002. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF pour la part forfaitaire), connaît un accroissement de 2,11 % pour s'établir en 2002 à 27,9 M€ (+ 2,05 % en 2001). Le mode de calcul et la progression de chaque dotation sont précisés dans la partie suivante. Parmi les autres recettes attendues de l'Etat, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est simulée à hauteur de 2,8 M€, la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) à 1,1 M€.

Quant aux versements attendus de la Communauté d'Agglomération, ils se répartissent pour l'essentiel entre l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) complétée par la Dotation d'Initiative Economique (DIE). L'attribution de compensation est fixe. Son montant s'établit à 20,6 M€. Quant à la seconde dotation attendue de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (DSC et DIE), elle est évaluée au budget primitif à 1,6 M€ (montant corrigé du complément attendu sur le produit de DIE rattaché en 2001).

Les recettes attendues d'autres collectivités locales et de la CAF (dans le cadre de la Petite Enfance) sont inscrites au budget pour 4,4 M€ (dont plus de 3 M€ pour les participations de la Caisse d'Allocations Familiales). Enfin, parmi les autres recettes, les produits des services représentent 10,4 M€ (sommes majorées en 2002 des participations des familles pour les crèches et les haltes garderies) et les revenus des immeubles 1,1M€.

2.2 - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement

** En investissement*

Les dépenses d'investissement s'établissent à 43,4 M€ en 2002 contre 42,8 M€ en 2001.

L'annuité de la dette en capital augmente et passe de 16,3 M€ à 16,6 M€ (+ 1,5 %), du fait du vieillissement de la dette de la Ville.

Quant au programme d'investissement direct, il augmente modérément (de 26,2 M€ à 26,6 M€) alors que l'effort est sensiblement plus marqué si on y ajoute les opérations déléguées financées par des subventions d'équipement imputées en section de fonctionnement : l'effort d'investissement de la Ville progresse alors de 32,4 M€ à 34,7 M€ soit une augmentation de + 6,9 % (à comparer au pourcentage bien plus modéré d'évolution du budget principal).

Précisément en 2002, les opérations individualisées du programme d'investissement s'établissent à 19,2 M€ (elles sont détaillées dans la quatrième partie du rapport). Les tranches annuelles qui participent à l'entretien du patrimoine communal et permettent de réaliser de petits travaux sont maintenues au niveau atteint en 2001, soit 7,7 M€. Cela représente un effort sensible par rapport au niveau de ces crédits sur les exercices précédents.

** En fonctionnement*

Le premier poste de dépenses est constitué par les dépenses de personnel qui évoluent très fortement de + 7,1 % (de 66,6 M€ à 71,3 M€) en raison de l'effet de la reprise en gestion directe des personnels de la Petite Enfance. A périmètre de service constant, l'augmentation prévue de BP à BP est de 2 % en dépenses et de 2,3 % en solde dépenses/recettes. Compte tenu de l'importance des sommes en jeu et de l'autre spécificité que représente la mise en oeuvre des 35 heures, ce poste fait l'objet ultérieurement de développements spécifiques.

Les crédits courants des services représentent un second poste stratégique. Les efforts réalisés dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de les diminuer en 2002, hors Petite Enfance.

En réintégrant ces sommes, les crédits d'exploitation des services s'élèvent à 12,8 M€. Les autres dépenses (énergie, carburants, affranchissements, loyers, etc.) représentent 9,9 M€ en recouvrant pour l'essentiel des dépenses obligatoires pour la Ville. Sur ce total, le crédit réservé aux dépenses imprévues s'établit à 1 M€.

Quant aux subventions versées, elles portent sur 25,2 M€ en 2002 avec une hausse très sensible des subventions d'équipement et fonds de concours versés. Ces dernières évoluent de 6,2 M€ en 2001 à 8,1 M€ en 2002 du fait du financement du programme d'investissement. Les autres subventions progressent de 16,2 M€ à 17,1 M€ (soit + 5,5 %) après retraitement de la Petite Enfance. Cette progression tient pour l'essentiel à l'effort consenti par la Ville pour soutenir le CCAS (dont la subvention augmente de plus de deux fois l'inflation estimée, à périmètre constant).

Les contrats de service public représentent eux une charge de 1,4 M€ pour la Ville. Les intérêts et charges financières supportés sur la dette sont en baisse : 5,2 M€ en 2002 contre 5,8 M€ en 2001.

3 - Les budgets annexes (en mouvements réels)

Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses.

3.1 - Les Budgets Eaux - Assainissement

A) Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétisées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 0,85€ HT pour le prix de vente du m³ d'eau consommé en 2002 (délibération du 8 novembre 2001) en hausse de 1,19 % par rapport à 2001 (délibération du 18 décembre 2000).

. 0,91 € HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement pour 2001, soit un tarif inchangé depuis 1997.

	2001	Evolution	Réparti- tion 2001	2002	Evolution	Réparti- tion 2002
Eau (part revenant à la commune)	0,84 €	0 %	37,0 %	0,85 €	1,2 %	37,3 %
Assainissement (part revenant à la commune)	0,91 €	0 %	40,1 %	0,91 €	0 %	39,9 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	0,5196 €	3,2 %	22,9 %	0,5202 €	0,1 %	22,8 %
Prix TTC facturé à l'usager	2,2696 €	0,1 %	100 %	2,2802 €	0,5 %	100 %
Prix en Francs	14,89 F			14,96 F		

Les recettes du budget primitif 2002 proviendront :

- d'une part de la vente de l'eau consommée en 2001 au cours du second semestre et facturée entre les mois de janvier et juin 2002

- d'autre part de la vente de l'eau consommée au cours du premier semestre 2002 et facturée entre les mois de juillet et décembre 2002.

B) Les dépenses

* Budget Eaux

La section d'investissement passe de 2 741 K€ à 3 601 K€ (+ 860 K€). Cette augmentation s'explique essentiellement par la montée en puissance des travaux engagés sur la ZAC des Hauts du Chazal.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2002 correspondent aux travaux ci-après :

- un crédit de 670,8 K€ (contre 76,2 K€ en 2001) pour réaliser les travaux d'extension des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal

- un crédit de 540,9 K€ pour réaliser les travaux d'extension dans le cadre des autres zones d'aménagement (TEMIS Parc Scientifique et Industriel 259 K€, ZAC du Val des Grands Bas 160 K€, ZAC La Fayette 76,2 K€, ZAC de Planoise 45,7 K€)

- un crédit de 152,5 K€ pour solder le financement des travaux de canalisation sur la Rocade

- les autres travaux sur réseaux pour un montant de 1 113,5 K€ concernent les stations de pompage, le réseau de distribution et la rénovation des branchements en plomb.

Pour 2002, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport s'élèvent à 342,7 K€.

*** Budget Assainissement**

Les dépenses d'investissement passent de 6 492,7 K€ à 12 011 K€ (+ 5 518,3 K€). Cette augmentation importante s'explique essentiellement par le coût important de la mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement complet de l'azote. Cette opération mobilise 6 020 K€ contre 609,8 K€ en 2001.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- achèvement de la réalisation du collecteur Nord-Ouest pour un montant de 1 500 K€
- travaux sur réseaux (construction, réhabilitation, branchements) pour 1 200 K€
- réalisation des réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC «Les Hauts du Chazal» pour 450 K€ et «Val des Grands Bas» pour 150 K€
- construction du bâtiment de bureau au Centre Technique Municipal de la Pelouse pour 300 K€
- divers travaux à la station d'épuration pour 80 K€
- 269 K€ pour l'acquisition de matériel d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau.

3.2 - Le Budget Déchets

A) Les recettes

Le poste redevance OM apparaît pour un montant de 7 896 K€ correspondant à une hausse du tarif de 3,7 %.

Le poste redevance due par les communes voisines pour l'incinération de leurs ordures ménagères se monte à 572 K€ pour un prix à la tonne en hausse de + 1,3 %.

Les subventions de fonctionnement passent globalement de 104 K€ à 344 K€ et concernent :

- pour 38 K€ les subventions d'Etat relatives aux CFA et aux CES
- pour 306 K€ les subventions Eco-Emballage concernant les aides à la tonne triée et le soutien à la communication dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective.

B) Les dépenses

La section d'investissement diminue de 3 395,3 K€ et passe de 8 988,5 K€ à 5 593,2 K€.

Cette forte baisse s'explique par la fin des travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères prévue au cours de l'année 2002. En effet, le montant des travaux inscrits cette année s'élève à 2 900 K€ contre 6 555,3 K€ en 2001.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- acquisition de bacs de collecte des ordures ménagères pour 671 K€ contre 1 067,1 K€ en 2001 (la prévision 2001 prenait en compte le coût de rachat des bacs de collecte d'occasion à l'issue du contrat de location)

- le remboursement de la dette nécessite un crédit de 1 031 K€ contre 702,9 K€ en 2001, soit une augmentation de 46,7 %. L'accroissement de l'endettement du budget Déchets est lié aux travaux de modernisation de l'UIOM et à l'acquisition des conteneurs dans le cadre du nouveau contrat

- le fonds de renouvellement de l'UIOM s'élève à 305 K€

- le poste matériel de transport passe de 152,4 K€ à 210 K€ avec notamment le renouvellement d'une benne à ordures ménagères et l'acquisition de véhicules électriques qui seront mis à la disposition des nouveaux ambassadeurs de tri

- l'aménagement des points de dépôts des déchets mobilise un crédit de 182 K€ avec un crédit de 160 K€ affecté en 2002 à l'acquisition et à l'installation de conteneurs enterrés en secteur sauvegardé

- les travaux de rénovation des vestiaires au Centre Technique Municipal mobilisent un crédit de 167,7 K€.

3.3 - Le Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

A) Les recettes

Les crédits du budget augmentent de 6 % et passent de 313,6 K€ à 332,5 K€. Les recettes correspondent au forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

B) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement passent de 303,6 K€ à 320,8 K€. L'augmentation de 17,2 K€ se retrouve pour 12,4 K€ sur le poste de rémunération et charges de personnel et pour 4,3 K€ sur le poste de sous-traitance à caractère médical.

3.4 - Le Budget Forêts

A) Les recettes

Les recettes sont constituées principalement par :

- le produit de la vente de bois qui passe de 76,2 K€ à 91 K€ (+ 19,4 %), cette hausse significative est due à la reprise progressive des ventes de bois

- la participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses diminue de 3,1 % et passe de 524,6 K€ à 508,4 K€ (la hausse des ventes de bois entraîne cette diminution).

B) Les dépenses

Cette section passe de 494,4 K€ à 501,1 K€ (+ 1,4 %). Les dépenses de personnel augmentent de 2,5 % (337,2 K€ contre 329 K€ en 2001).

III - Les recettes et les dépenses du budget principal**1) Les principaux postes de recettes****1.1. La fiscalité et les allocations compensatrices**

La fiscalité sera abordée ici brièvement. Nous y reviendrons plus précisément dans la délibération spécifique de vote des taux.

A) La structure de la fiscalité locale à Besançon

Je vous rappelle qu'en 2001, le passage en Communauté d'Agglomération a marqué le transfert par la Ville du produit de sa taxe professionnelle et de la plupart des dotations versées jusqu'à présent par l'Etat pour cette taxe.

Désormais, la Ville ne perçoit plus que les 3 taxes ménages : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que les allocations compensatrices versées par l'Etat pour ces taxes et compensant les différentes mesures de dégrèvements ou d'exonérations. La Ville conserve toutefois 2 dotations de taxe professionnelle (pour l'abattement de 16 % et la réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 %).

La taxe professionnelle est donc devenue, depuis le 1^{er} janvier 2001, une ressource communautaire. Toutefois, la Ville est compensée par l'attribution de compensation, correspondant à la différence entre les recettes et les charges transférées. Cette compensation est figée dans le temps. En outre, elle percevra chaque année jusqu'en 2006 un pourcentage (dégressif) de l'augmentation du produit de TP résultant de l'évolution des bases sur son territoire sous la forme de la Dotation d'Initiative Economique versée par la CAGB.

La structure du produit fiscal de la Ville, sa répartition, mais aussi son évolution s'en trouvent alors profondément modifiées :

Ventilation du produit des taxes directes locales (hors compensations) à Besançon de 1999 à 2001

<i>Taxes Ville</i>	1999	2000	2001
Taxe d'habitation	31,6 %	32,3 %	51,6 %
Foncier bâti	30,2 %	31 %	48,3 %
Foncier non bâti	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Taxe professionnelle	38,1 %	36,6 %	-
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Désormais, le produit fiscal de la commune se partage essentiellement entre la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui pourrait le rendre plus sensible aux variations éventuelles de l'une d'entre elles.

Je vous rappelle l'évolution du nombre de locaux assujettis à Besançon à chacune des taxes ménages.

	1998	1999		2000		2001	
	nombre	nombre	écart	nombre	écart	nombre	écart
Taxe d'habitation	63 832	64 150	318	63 987	- 163	64 333	346
Foncier bâti	33 159	32 405	- 754	33 107	702	33 946	839
Foncier non bâti	3 640	4 021	381	4 065	44	4 031	- 34

B) Les décisions du Conseil Municipal en matière de fiscalité locale

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité locale. Cela donne lieu à un rapport spécifique.

En 2000 et 2001, les Bisontins ont bénéficié d'une pause fiscale : les taux de la Ville sont restés stables pendant 2 années consécutives.

Je me suis engagé à la modération et à la maîtrise fiscale et j'ai déjà annoncé qu'en 2002, les taux de la Ville augmenteraient de 1,5 %.

La fiscalité locale en effet est une participation des citoyens à la vie de la commune. Il s'agit de donner à la Ville les moyens de dégager une capacité de financement suffisante à la réalisation de ses objectifs, sans alourdir sensiblement la pression fiscale sur les contribuables et les citoyens.

Ainsi, en 2002, les taux évolueront à hauteur de l'inflation constatée sur l'exercice passé (décembre 2001/décembre 2002). C'est cette règle qui sera reconduite sur la durée du mandat. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un effort pour la Ville, dans la mesure où l'inflation mesurée par l'INSEE (indice des prix hors tabac) de janvier 2001 à janvier 2002 s'établit à 2,1 % et où les prévisions pour l'année 2002 tablent sur un taux qui pourrait dépasser 2 % en année complète.

Les services fiscaux ont communiqué à la Ville les bases notifiées 2002 ainsi que le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat.

Je vous indique donc le produit des trois taxes directes que la Ville percevra en 2002 résultant des taux appliqués aux bases notifiées ainsi que le montant des compensations fiscales versées par l'Etat.

	En Euros	En Francs
Produit prévu des 3 taxes ménages	51 209 903	335 914 943
Montant estimé des compensations versées par l'Etat	6 767 133	44 389 483
TOTAL	57 977 036	380 304 426

Le détail et la nature des compensations fiscales versées par l'Etat figurent dans le rapport concernant les taux de fiscalité locale, également inscrit à l'ordre du jour.

1.2. Les dotations et les participations de l'Etat

A - Le contrat de croissance et de solidarité

Le contrat de croissance et de solidarité qui succède au pacte de stabilité financière, mis en place par le Gouvernement, était initialement prévu pour les années 1999-2000-2001. Son objectif était d'apporter une certaine lisibilité et de garantir une progression aux principales dotations de l'Etat.

La loi de finances 2002 en a reconduit les dispositions pour une année supplémentaire.

Les principales dotations (dont la DGF) évoluent globalement, selon l'indexation suivante :

- l'indice prévisionnel des prix hors tabac de l'exercice (1,5 %)
- 33 % du taux d'évolution du PIB de l'exercice précédent (2,3 %).

Ainsi, l'enveloppe normée des dotations de l'Etat connaît en 2002 une progression globale de + 2,26 %, en raison de l'évolution positive des indices économiques.

Il faut rappeler qu'au sein de cette enveloppe, chaque dotation connaît des variations différenciées. C'est la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) qui sert de variable d'ajustement au contrat de croissance et de solidarité (le rapport de fiscalité en précise le mode de calcul et le taux de progression en 2002).

Le tableau suivant présente l'évolution des différentes recettes attendues de l'Etat, inscrites dans le contrat de croissance et de solidarité.

Recettes du contrat de croissance et de solidarité

	BP 2001	BP 2002	Evolution %
Dotation Forfaitaire (DGF 2002)	27 364 598,59	27 941 294,00	2,11
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 728 837,41	2 851 785,00	4,51
Rappel DGF 2000	0,00	222 000,00	
DGF Permanents syndicaux	22 867,35	18 200,00	- 20,41
Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)	60 979,61	57 930,00	- 5,00
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 012 871,27	1 065 147,00	5,16
Fonds National de Péréquation (FNP)	533 571,56	533 571,00	0,00
Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNPTP)	304 898,03	571 820,00	87,54
DCTP (abattement 16 % des bases - réduction fraction salaires, Pantin)	3 150 206,49	3 613 585,00	14,71
Total en Euros	35 178 830,31	36 875 332,00	4,82
Total en Francs	230 757 999,94	241 886 321,53	

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) comprend une part de dotation forfaitaire et une seconde part, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) spécifiquement affectée aux communes urbaines répondant notamment à des critères de potentiel fiscal.

* Pour ce qui concerne la DGF forfaitaire, le Comité des Finances Locales en a fixé le taux de progression à 49,5 % du taux de progression national de l'enveloppe de DGF. Cette dernière évolue en 2002 à un niveau élevé (+ 4,07 %) qui est lui-même fonction de l'indice prévisionnel des prix hors tabac 2002 et de la moitié de l'évolution du PIB 2001. Compte tenu de ces éléments et après ajustements, la recette attendue de l'Etat représente 27,9 M€.

Celle-ci sera complétée exceptionnellement par un rattrapage sur la DGF 2000, calculé a posteriori (dans la mesure où les indices économiques ont été plus favorables que ceux estimés initialement par l'Etat). Cela représente 222 K€.

* La DSU est quant à elle estimée pour 2,8 M€, soit le montant notifié par l'Etat en 2001. En effet, le passage de la Ville en Communauté d'Agglomération a des effets mécaniques sur le calcul de son potentiel fiscal (effet population au niveau de l'agglomération). Cela risque de modifier le rang d'éligibilité de la Ville au titre de la DSU, malgré les abondements opérés par l'Etat en loi de finances 2002.

* La DGD est évaluée à 1,1 M€.

* Enfin, concernant le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNPTP), la loi de finances 2002 prévoit une reconduction du montant notifié à la Ville en 2001 (soit 572 K€) ce qui revient à ne pas compenser la perte de recette imputable à la diminution de la DCTP. Quant au Fonds National de Péréquation (FNP), la prévision est stabilisée à 533 K€, en raison des incertitudes mentionnées ci-dessus sur les incidences du nouveau calcul du potentiel fiscal.

B - Les dotations hors contrat de croissance et de solidarité et hors subventions

Elles figurent dans le tableau suivant :

Autres dotations de l'Etat

	BP 2001	BP 2002	Evolution %
Produit des amendes de police	1 266 698,88	1 219 600,00	- 3,72
FCTVA	2 362 959,77	3 402 511,16	43,99
Total en Euros	3 629 658,65	4 622 111,16	27,34
Total en Francs	23 808 999,99	30 319 061,70	

L'augmentation du FCTVA est fonction des dépenses figurant au compte administratif 2000. La recette attendue est de 3,4 M€.

1.3 - Les dotations attendues de la Communauté d'Agglomération

La Ville reçoit de la CAGB deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, l'une obligatoire, l'attribution de compensation, et l'autre, facultative, la dotation de solidarité communautaire.

A) L'attribution de compensation

L'attribution de compensation est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées) et les charges transférées, correspondant aux nouvelles compétences de la CAGB. Ce produit est en outre diminué du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000, comme le prévoit la circulaire du 25 février 2000 relative aux mesures fiscales résultant de la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale.

L'année 2001 a vu la prise de compétence effective Transports et a été consacrée au démarrage par la Communauté d'Agglomération de l'exercice de ses nouvelles compétences, notamment par la définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques. Dès lors, la CAGB a pu procéder à l'évaluation définitive des charges transférées, nécessaire au calcul de l'attribution de compensation. Une commission d'évaluation des charges a été mise en place conformément à la loi du 12 juillet 1999 en vue d'évaluer les recettes et les charges liées aux compétences transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée sauf nouveaux transferts de compétences.

Le Conseil Municipal du 17 janvier 2002 s'est prononcé favorablement sur le rapport présenté le 30 novembre 2001 par la commission d'évaluation des charges.

Pour 2002, il est prévu que la Ville reçoive 20,6 M€.

B) La dotation de solidarité communautaire

La CAGB a déterminé le principe et le calcul d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), notamment par les délibérations des 20 octobre 2000 et 1^{er} mars 2001, la circulaire du 25 février 2000 ne proposant que 3 critères de détermination à titre indicatif (la population, le potentiel fiscal par habitant et l'importance des charges des communes membres).

La DSC versée par la CAGB à ses communes membres se divise en deux parts :

- La première part, dite de «solidarité», se compose d'une enveloppe fixe, répartie selon trois critères : la richesse des communes (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (avec des effets de strate favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est d'environ 55 % et 45 % respectivement.

Le montant estimé au titre de 2002 représente pour la Ville 765 K€ pour la première part de la DSC.

- La deuxième part de la DSC, dite Dotation d'Initiative Economique (DIE), est un reversement de la CAGB à ses communes membres, chaque année jusqu'en 2006, d'un pourcentage dégressif (35 % en 2001 et 30 % en 2002) de l'augmentation du produit de taxe professionnelle : cette dotation permet ainsi aux communes de continuer à bénéficier directement, mais dans une moindre mesure, au dynamisme économique sur leur territoire.

Le montant définitif de la DIE 2001 devait initialement être notifié avant le 30 juin 2001 et versé pour le 15 juillet 2001 à la Ville. Ce délai n'a pu être respecté en raison des difficultés de récupération et de traitement des données fiscales par la CAGB. Il faut noter que la Ville a fait l'avance de trésorerie correspondante (ce qui représente un coût financier d'au moins 7 600 €).

Le montant de la DIE 2001 devrait être voté par la CAGB lors de son Conseil du 29 mars. A ce jour, nous n'avons pas connaissance de cette somme. Au titre de 2002, le montant de cette dotation ne devrait être connu que vers la fin de l'année, lorsque la CAGB disposera des informations fiscales nécessaires à son calcul.

Ainsi, il a été prévu, pour la DIE, au Budget Primitif 2002 un montant global de 835 K€. Ce total correspond à une prévision de 534 K€ au titre de 2002 et à un ajustement des sommes attendues au titre de 2001, pour 301 K€ (compte tenu des indications connues actuellement sur l'évolution des bases de taxe professionnelle).

1.4 - L'emprunt

Les mobilisations nouvelles d'emprunt sont prévues à hauteur de 15,9 M€, ce qui traduit une légère baisse par rapport à 2001 (16 M€).

Ce montant est aussi inférieur au niveau prévu pour le remboursement du capital de la dette sur 2002 puisque les crédits inscrits sur le chapitre 911 sont estimés à 16,3 M€.

Ce montant d'emprunt est suffisant pour assurer le financement du programme d'investissement 2002 de la Ville. Il traduit une volonté de réduction de l'emprunt appelé malgré l'importance des engagements à financer sur l'exercice.

Comme l'année précédente, les mobilisations d'emprunts à intervenir donneront lieu à une mise en concurrence entre les différents établissements bancaires partenaires de la Ville.

2) Les dépenses obligatoires

2.1 - Les dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines

Deux événements exceptionnels viennent affecter le BP 2002 en matière de charges de personnel :

- le regroupement à la Ville de l'ensemble des services de la Petite Enfance,
- la mise en oeuvre de l'ARTT.

La politique de maîtrise de la masse salariale est poursuivie avec ce budget qui est en hausse, à périmètre de services constant, c'est-à-dire sans le transfert du Service Famille Enfance, de 2,08 % par rapport au Budget Primitif 2001 (2,34 % en dépenses/recettes).

Le Service Famille Enfance du CCAS a été transféré du CCAS à la Ville à compter du 1^{er} janvier 2002. Cette mesure a notamment concerné :

- 6 structures d'accueil (crèches Ile de France, Vieille Monnaie, Saint-Claude, Chaprais et haltes Mégevand et Grette),

- 32 agents titulaires affectés à ces établissements,
- 104 assistantes maternelles réparties sur 6 crèches familiales,
- 11 agents titulaires administratifs,

pour un coût total de 3,2 M€. La hausse globale apparente sera donc de 65,3 M€ à 69,9 M€, soit 7,04 % (+ 7,38 % en dépenses/recettes).

Les tableaux de comparaison ci-après permettront d'analyser dans le détail cette évolution.

A - Rémunérations

Les traitements, qui ont augmenté de 0,7 % en novembre 2001 (majoration qui sera effective sur toute l'année 2002) seront en hausse de 0,6 % au 1^{er} mars 2002 et a priori de 0,7 % au 1^{er} décembre 2002.

B - Personnel permanent - Effectifs - Financement de l'ARTT

Dans le cadre du dispositif Aménagement-Réduction du Temps de Travail, le Conseil Municipal a décidé la création nette de 30 emplois à temps complet (plus 4 pour les budgets annexes).

Le coût correspondant, soit environ 0,9 M€ est financé par les économies réalisées sur le budget Ressources Humaines dans un contexte budgétaire de dépenses maîtrisées. En effet, l'évolution de CA à CA des charges de personnel entre 1995 et 2000 a été de 2,5 % à la Ville contre 4,8 % en francs courants pour la moyenne des villes (source DEXIA CLF). Dès l'élaboration du BP 2001, afin de permettre l'engagement de la négociation, le montant de l'excédent du CA 2000 en la matière, soit environ 0,9 M€ a été affecté au financement du budget 2001 et maintenu sur les dépenses de personnel (étant précisé que le BP 2000 n'était en hausse que de 1,73 % par rapport au BP 1999, et le BP 2001 de 2,19 % par rapport au BP 2000).

Il est bien précisé que ces excédents n'ont pas été reportés. Ils ont alimenté les fonds disponibles et donc l'équilibre général du budget. Il en est de même pour l'excédent du CA 2001 dans le cadre du BP 2002.

Pour la première fois depuis 5 ans les charges de personnel devraient donc évoluer d'environ 4 % de CA 2001 à CA 2002 en raison du choix politique effectué en faveur de l'emploi dans le cadre des 35 heures. Ceci correspond d'ailleurs à la poursuite d'une gestion rigoureuse puisque la source DEXIA CLF annonce pour les mêmes raisons une hausse de 5,7 % pour la moyenne des villes.

Dans la mesure où les recrutements seront à porter en année pleine en 2003 ainsi que les 8 emplois complémentaires du Musée du Temps, il conviendra de conserver ce mécanisme pour le BP 2003, d'autant que 2003 sera également l'année de sortie de la deuxième partie du dispositif Emplois Jeunes.

Par ailleurs, la création de 5 postes [3,5 Equivalents Temps Complet (ETC)] interviendra par redéploiements de moyens. Il s'agit de :

- 1 poste pour le Développement Durable (Conseil Municipal du 21 février 2002),
- 1 poste pour le Service Finances,
 - 1/2 poste pour le renfort de l'accueil de la cellule Proxim'Cité,
 - 1/2 poste pour le gardiennage et l'entretien du centre social de Montrapon,
 - 1/2 poste pour le Conservatoire National de Région.

A noter que le dispositif de Congé de Fin d'Activité a été reconduit pour 2002.

C - Personnel non titulaire

La mise en oeuvre des textes concernant la résorption de l'emploi précaire aura lieu en 2002 (l'examen des situations individuelles étant largement intervenu en 2001).

Le dispositif ARTT comporte une prévision de titularisation d'agents auxiliaires (25 ETC) pour la mise en place d'équipes de remplaçants titulaires dans les secteurs définis par la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2001 et l'application, qui s'étend sur 5 ans, du protocole d'accord sur la résorption de l'emploi précaire.

D - Formation

Les crédits de formation hors cotisations CNFPT s'établissent à 182 K€ dont 23 K€ réservés à la prise en charge de 20 nouveaux bilans professionnels dans le cadre de la démarche mobilité. Par ailleurs une somme de 46 K€ sera consacrée à la formation du personnel au nouveau logiciel traitement de texte qui sera prochainement installé dans les services municipaux.

E - Autres dépenses

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales s'établira à 435 K€, somme à laquelle il convient d'ajouter 33 K€ correspondant au remboursement de la participation du COS aux repas pris par le personnel dans les deux établissements agréés.

La subvention versée à l'Association Sportive Municipale Bisontine est égale à 15 K€. Celle attribuée à l'Amicale des Retraités s'établit à 4,6 K€.

Par ailleurs une somme de 27 K€ est prévue en faveur de la Mission Locale pour la participation aux formations des Emplois Jeunes et des Contrats Emplois Solidarité.

F - Recettes (pour mémoire)

Elles s'établissent à paramètres constants, c'est-à-dire sans tenir compte du transfert du Service Famille Enfance du CCAS à la Ville à 1,39 M€, en diminution de 8,79 % par rapport au BP 2001. Cette baisse est essentiellement due à la réduction du nombre des Emplois Jeunes du fait de leur intégration progressive dans les services de la Ville. Elle entraîne corrélativement celle de la participation de l'Etat à ce dispositif. Il reste actuellement 25 postes pourvus par des Emplois Jeunes sur les 44 du dispositif initial. En fin d'année 2002, la Ville devrait donc avoir absorbé environ la moitié du coût de sortie du dispositif.

Présentation sans tenir compte du transfert du Service Famille Enfance du CCAS à la Ville le 1^{er} janvier 2002 (présentation à paramètres égaux)

Dépenses	2001	2002	Evolution
Salaires et charges	64 337 464 €	65 700 650 €	+ 2,12 %
Autres charges	466 646 €	474 950 €	+ 1,78 %
Subventions	527 778 €	515 100 €	- 2,40 %
Total	65 331 888 € (428 549 093 F)	66 690 700 € (437 462 315 F)	+ 2,08 %

Dépenses	2001	2002	Evolution
Dépenses	65 331 888 €	66 690 700 €	+ 2,08 %
Recettes	1 524 337 €	1 390 300 €	- 8,79 %
Total	63 807 551 € (418 550 097 F)	65 300 400 € (428 342 545 F)	+ 2,34 %

Dépenses - Recettes Petite Enfance - BP 2002

Dépenses	2001	2002	Evolution
Salaires et charges		3 226 240 €	
Autres charges		14 256 €	
Total dépenses	3 161 170 € (20 735 915 F)	3 240 496 € (21 256 260 F)	+ 2,51 %
Recettes	2001	2002	Evolution
Remboursement des salaires + CPA (15 245 + 10 200)		25 445 €	

Présentation en tenant compte du transfert du Service Famille Enfance du CCAS à la Ville le 1^{er} janvier 2002

Dépenses	2001 Ville uniquement	2002 Ville + Famille Enfance + groupe élus	Evolution
Salaires et charges	64 337 464 €	68 926 890 €	+ 7,14 %
Autres charges	466 646 €	489 206 €	+ 4,84 %
Subventions	527 778 €	515 100 €	- 2,40 %
Total	65 331 888 € (428 549 100 F)	69 931 196 € (458 718 574 F)	+ 7,04 %

	2001	2002	Evolution
Dépenses	65 331 888 €	69 931 196 €	+ 7,04 %
Recettes	1 524 337 €	1 415 745 €	- 7,12 %
Total	63 807 551 € (418 550 100 F)	68 515 451 € (449 431 897 F)	+ 7,38 %

2.2. L'annuité de dette

A - Le remboursement de la dette en capital et les autres opérations financières inscrites en investissement (chapitre 911)

Les dépenses du chapitre 911 comprennent, pour l'annuité de la dette :

a) Le remboursement de la dette en capital qui passe de 16,3 M€ au BP 2001, à 16,5 M€ au BP 2002 (+1,5 %).

La progression s'explique essentiellement par le phénomène de vieillissement de la dette qui touche le remboursement en capital de l'emprunt. En effet, la plupart des emprunts connaissent un amortissement progressif du capital. Lorsque ceux-ci entrent en seconde période de vie, la part de capital remboursée annuellement progresse de façon significative.

Cette hausse s'explique aussi, mais dans une moindre mesure, par les mobilisations nouvelles réalisées à la fin de 2001, et qui vont générer des échéances sur l'exercice 2002. Il faut rappeler en effet que les sommes mobilisées sur le budget principal ont été sensiblement équivalentes à l'emprunt voté (hors reports).

La provision pour contrats signés en cours d'exercice est estimée pour un niveau de remboursement en capital identique à 2001, soit 0,18 M€.

b) Les rentes viagères versées par la Ville sont prévues pour un montant de 0,035 M€.

c) Les dépôts et cautionnements restent stables à 101 €.

Par ailleurs, le chapitre 911 prévoit aussi un crédit correspondant à une avance remboursable pour le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), en recettes et en dépenses, pour un montant identique à celui de 2001 (0,30 M€).

B - Le remboursement des intérêts de la dette et les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 931)

Les dépenses de ce chapitre se composent des intérêts de la dette et de certains frais financiers.

a) Structure de l'encours de dette au 01/01/2002 :

- . taux fixes : 49 %, soit un point de plus qu'au 1^{er} janvier 2001.
- . taux révisables : 33 %, soit un point de moins qu'au 1^{er} janvier 2001.
- . taux variables : 18 %, tout comme au 1^{er} janvier 2001.

L'encours de dette tend à être réparti de manière équilibrée entre taux fixes et taux flottants. Cela correspond à la volonté de la Ville :

* d'une part, de sécuriser une partie de sa dette en taux fixe. Ainsi, le volume d'emprunt en taux fixe était de 53,8 M€ au 01/01/2002. A la fin de l'année 2001, la Ville a procédé à des mobilisations nouvelles en taux fixe sur des premières phases de trois ans, afin de profiter de niveaux de taux intéressants, selon les dates de tirages effectifs et selon leurs caractéristiques (par exemple : Dexia Crédit Local : 3,85 % et CDC Ixis, ex Caisse Nationale des Caisses d'Epargne : 4,04 %). Dans la même logique, elle a aussi arbitré deux emprunts anciens en taux fixe (CDC Ixis et Natexis Banques Populaires) et procédé à de nouvelles mobilisations en taux fixe sur des durées inférieures à 5 ans (prêt n° 2001.13 de Dexia / Crédit Local ; prêt n° 2001.15 de CDC Ixis). Il s'agissait de diversifier la dette tout en profitant de conditions avantageuses. D'un exercice sur l'autre, le taux moyen pondéré de la dette à taux fixe du budget principal a diminué de 5,24 % au 01/01/2001 à 5,06 % au 01/01/2002.

* d'autre part, de saisir les opportunités du marché, grâce à la souplesse de gestion de l'encours arbitré en taux flottant, qui représente un volume de 56 M€ au 01/01/2002. En effet, au cours de l'année 2001, la Ville a profité des diminutions du taux de refinancement que la BCE s'est imposé afin de contribuer à la relance économique. Ce taux de refinancement est passé de 4,75 % à 3,25 %, ce qui est presque son niveau de janvier 2000 (3 %). Dans ce cadre, les taux courts se sont fortement détendus, ce qui s'est traduit par une baisse du coût de la dette pour la Ville.

Ainsi, le taux moyen pondéré de la dette du budget principal ressort à 4,49 % au 1^{er} janvier 2002, contre 4,72 % au 1^{er} janvier 2001, pour une durée résiduelle moyenne de 8 ans et 2 mois. L'augmentation de la durée résiduelle par rapport à 2001 (+ 4 mois) s'explique par la mobilisation d'emprunts nouveaux sur des durées mieux ajustées au rythme d'amortissement des investissements financés avec un panel plus large de durées de mobilisations (de 5 à 20 ans).

Les mobilisations de fin d'année sur taux flottants ont permis de profiter pleinement des niveaux attractifs atteints par ces derniers (en particulier pour des index préfixés de type euribor). La Ville a cherché aussi à élargir ses possibilités d'arbitrage sur les emprunts monétaires, sans déséquilibrer la structure de son encours après les remboursements anticipés intervenus en cours d'année 2001 (5,7 M€ d'emprunts sur taux flottants, sans indemnité de remboursement anticipé, pour le transfert de la compétence Transport à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, selon la délibération du 24 février 2001).

* La prévision budgétaire se répartit comme suit en tenant compte des intérêts des emprunts à long terme, selon le mode de calcul retenu

Prévision des intérêts payés à l'échéance 2002		Prévision des intérêts de l'exercice 2002 selon M14	
- de l'échéance 2001 au 31/12/2001 (chapitre 934.6611)	1,48 M€	- du 01/01/2002 à l'échéance 2002 (chapitre 931.6611)	3,22 M€
- du 01/01/2002 à l'échéance 2002 (chapitre 931.6611)	3,22 M€	- de l'échéance 2002 au 31/12/2002 (chapitre 934.6611)	1,4 M€
931 6611 20200 (contre 5,4 M€ en 2001)	4,7 M€	(contre 5,2 M€ en 2001)	4,62 M€

b) Quant aux autres lignes de crédits sur le chapitre 931, elles sont prévues comme suit :

* La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles (part intérêts) :

Elle reste à son niveau 2001, à 0,137 M€.

* La provision pour actualisation de taux :

Elle est fixée à 0,168 M€. Il convient de noter en effet que les conjoncturistes anticipent d'une façon générale une rupture du mouvement de baisse des taux en 2002, de la Réserve Fédérale Américaine d'abord, puis de la Banque Centrale Européenne ensuite. Elle pourrait être sensible dès le printemps et une reprise du mouvement de hausse ne paraît pas exclue sur le second semestre.

* Les frais de ligne de trésorerie :

Ils sont estimés à 0,198 M€ , contre 0,157 M€ en 2001.

* Les services bancaires et assimilés :

Ils représentent 0,03 M€ et sont destinés à régler les diverses commissions appliquées au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) pour non utilisation lors des phases partielles de remboursement anticipé, ainsi qu'aux prêts nouveaux.

IV - Le programme d'investissement et l'analyse par fonction du budget principal

1) Le programme d'investissement

Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal représentent 26,4 M€ sur lesquels 15,9 M€ sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Je vous présente, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues pour 2002.

L'informatique

- . 254 000 € seront affectés à l'acquisition de divers logiciels de gestion et à l'évolution des logiciels bureautiques.
- . 189 744 € ont été inscrits pour la tranche annuelle d'équipements informatiques de gestion et de renouvellement du matériel informatique et cartographique.
- . 90 000 € concerneront la poursuite des travaux d'aménagement du réseau fibre optique (réseau LUMIERE).
- . La poursuite de la restructuration des installations téléphoniques nécessitera l'inscription en 2002 d'une somme de 150 000 €.

Le Développement Social Urbain (la Politique de la Ville)

- . Une tranche annuelle de 72 978 € sera consacrée à diverses actions à caractère social sur les différents quartiers.

Les affaires européennes

- . Un crédit de 15 200 € permettra la poursuite de l'aménagement de la structure Info Point Europe.

Les équipements scolaires

- . La tranche annuelle d'acquisition de mobiliers et matériels scolaires sera de 287 988 €, tandis que celle relative aux travaux dans les écoles s'élèvera à 1 030 137 €.
- . Un crédit de 2 500 000 € est prévu pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Saint-Claude.
- . Une somme de 114 225 € concernera des travaux de mise en sécurité dans les groupes scolaires Bruyères et Jean Macé et une somme de 183 000 € sera consacrée à la restructuration de la maternelle Bregille-Plateau.

La Petite Enfance

- . Le domaine de la Petite Enfance relevant désormais de la gestion municipale, une nouvelle tranche annuelle a été créée à hauteur de 70 000 € pour l'acquisition de mobilier, matériels et équipements divers.
- . 97 000 € sont prévus pour des travaux de bâtiment dans les crèches et garderies.
- . Un crédit de 80 000 € sera destiné aux études de restructuration de la crèche Bersot.
- . De plus, un crédit de 60 000 € est prévu pour la réalisation des aires de jeux dans les diverses crèches et garderies.

L'action économique

- . Une somme de 540 000 € concernera la restructuration de la Place du Marché (travaux SEDD), à laquelle s'ajoute un crédit de 1 100 000 € pour les travaux de voirie sur ce secteur sous maîtrise d'ouvrage directe de la Ville.
- . Les travaux d'aménagement de la ZA Edison seront financés à hauteur de 100 000 €.

L'action culturelle

- . Les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salles de spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèques, Musées) seront respectivement de 75 000 € et 125 000 €.
- . La tranche annuelle concernant l'acquisition de matériel, mobilier, acquisition et restauration d'ouvrages et oeuvres d'art s'élèvera à 131 359 €, tous bâtiments culturels confondus.
- . 60 980 € sont inscrits pour la restauration et l'acquisition des collections du Musée du Temps.
- . Un nouveau crédit de 150 000 € est prévu pour le Fonds d'Embellissement Urbain.
- . Fin de la première tranche des travaux de restructuration du Palais Granvelle pour le Musée du Temps avec l'inscription d'un crédit de 2 000 000 €.
- . Un crédit de 550 000 € est prévu pour des travaux de restructuration et de mise en sécurité à l'Ecole des Beaux-Arts, au Conservatoire National de Région et à la Médiathèque Pierre Bayle.

La salubrité - La pollution

- . Maintien de la tranche annuelle à hauteur de 21 772 € pour l'acquisition de matériels dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

L'Urbanisme

Les crédits tranches annuelles s'élèveront à 262 720 €. Indépendamment de ces crédits tranches annuelles et des crédits inscrits en section de fonctionnement, nous pouvons noter les inscriptions suivantes :

- . 15 244 € pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien.
- . 465 000 € pour l'aménagement des secteurs Prés de Vaux et Port Fluvial (acquisitions).
- . 625 000 € pour les acquisitions de terrains bâtis et constructions.
- . 565 000 € pour les travaux d'aménagement de la ZAC La Mouillère.
- . 876 590 € pour les travaux d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal.
- . 152 000 € pour le ravalement des façades des bâtiments communaux.

La Voirie et la Circulation

Les principales tranches annuelles seront les suivantes :

- . 656 190 € pour l'aménagement des voiries (dont 655 417 € inscrits en emprunt globalisé).
- . 672 940 € pour l'entretien des chaussées.
- . 148 500 € pour l'entretien des ponts.
- . 55 660 € pour le programme local de sécurité routière.
- . 149 605 € pour le secteur circulation.
- . 459 762 € pour l'extension, la modernisation et la centralisation du réseau d'éclairage public.
- . Poursuite de la régulation lumineuse et mise aux normes des carrefours à feux pour 152 450 €.

Trois opérations nouvelles sont prévues :

- . 150 000 € pour un programme complémentaire d'entretien des chaussées et trottoirs.
- . 200 000 € pour la réfection des falaises côté Rivotte.
- . 80 000 € pour l'aménagement du site Arènes.

Le stationnement

- . Les travaux de restructuration et d'extension du parking du marché se poursuivront en 2002 avec l'inscription d'un crédit de 2 820 000 €.

Le Plan des Déplacements Urbains

- . Dans le cadre des obligations de la loi sur l'air, le Plan des Déplacements Urbains (PDU) a été adopté en 1999. Pour 2002, un crédit de 580 000 € concernera différentes études et un crédit de 403 000 € permettra la réalisation de travaux d'aménagement.

Les Sports

- . Les tranches annuelles d'acquisition de matériels sportifs s'élèveront à 111 424 €.
- . Pour l'ensemble des bâtiments et équipements sportifs, 50 000 € seront consacrés aux travaux d'électricité et 447 713 € concerneront les travaux de bâtiment.
- . La tranche annuelle de gros travaux sportifs sera de 129 400 € pour les terrains de sports.

Deux opérations nouvelles sont prévues :

- . 125 000 € pour des travaux de sécurité (clapet coupe feu) à la piscine Mallarmé.
- . 400 000 € pour la création d'un terrain synthétique au Complexe Sportif de la Malcombe.

Les monuments historiques

Outre les diverses participations inscrites dans la section de fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants (maîtrise d'ouvrage de la Ville) :

- . interventions diverses sur les bâtiments classés : 31 000 €
- . travaux du propriétaire à la Citadelle : 70 000 €

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- . 78 000 € concerneront les renouvellements de mobilier et matériels divers.
- . 371 622 € seront affectés aux tranches annuelles de travaux de bâtiment.
- . Le renouvellement de véhicules et engins divers sera financé à hauteur de 999 000 €.
- . Poursuite des travaux d'extension et de restructuration des locaux administratifs du Centre Technique Municipal avec l'inscription d'un crédit de 100 000 €.
- . Fin des travaux de restructuration de vestiaires au Centre Technique Municipal avec un crédit de 343 009 €.

Le domaine associatif

Une tranche annuelle de 80 000 € est prévue pour les travaux de bâtiment. Des crédits seront inscrits pour les opérations suivantes :

- . 99 016 € pour les travaux d'amélioration de la sécurité de la Maison des Syndicats.
- . 150 000 € pour la poursuite des travaux de restructuration de la Maison de Quartier de Velotte.
- . 412 371 € pour la fin des travaux de restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux.
- . 153 000 € pour la création du Point Public de Montrapon.

L'action sanitaire et sociale

- . 22 000 € seront inscrits pour la tranche annuelle de travaux dans les équipements sanitaires et sociaux.
- . 50 000 € seront consacrés à la poursuite des travaux de sécurité du Centre Social des Epoisses et 412 422 € permettront la réalisation des travaux de sécurité du Centre Social de la Grette.
- . 100 000 € permettront de réaliser des travaux d'aménagement du terrain pour les gens du voyage à la Malcombe.

L'environnement et les espaces verts

- . La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, ...) sera de 81 762 €, celle relative aux travaux d'espaces verts étant de 154 682 €.
- . A noter une nouvelle tranche annuelle de 156 000 € pour des interventions dans le cadre de la maîtrise de l'énergie.
- . Un crédit de 230 000 € a été inscrit pour la poursuite de la rénovation des aires de jeux dans les espaces publics.
- . 75 000 € seront inscrits pour financer la part Ville à l'aménagement des jardins familiaux.
- . L'aménagement et l'amélioration des parcs et espaces verts seront financés à hauteur de 80 000 €.

. Une somme de 38 112 € sera consacrée à la rémunération de la maîtrise d'oeuvre pour la création d'une chaufferie bois sur le réseau de chaleur de Planoise.

FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2002

Désignation	Opérations	Total en € du financement à assurer en 2002 par emprunt globalisé	Imputations
M. le Maire (Budget, Finances, Relations avec l'Etat et les Collectivités Locales, Développement Durable, Information, Communication)	- Projet Lumière - Réseau fibres optiques	90 000 90	020 21538 95069 10100
	- Restructuration des installations téléphoniques	150 000 90	020 2313 97025 10100
Mme FELLMANN (Education, Jeunesse, Petite Enfance)	- Crèches et garderies - Réhabilitation des aires de jeux	60 000 90	64 2312 96013 34000
M. FUSTER (Emploi, Economie)	- Réaménagement du secteur du marché	540 000 90 1 100 000 90	824 238 95024 30100 822 2315 95024 30300
	- ZA Edison - Travaux d'aménagement	100 000 90	90 2315 02604 30300
Mme DUFAY (Action Sociale)	- Aménagement terrain gens du voyage	100 000 90	524 2315 02613 30300
M. LOYAT (Urbanisme, Voirie, Transports)	- ZAC la Mouillère - Travaux d'aménagement	565 000 90	824 2315 97017 30300
	- ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Mirjoz)	876 590 90	824 2315 94034 30300
	- Aménagement voies et parkings	655 417 90	822 2315 00508 30300
	- Parking du Marché - Travaux d'aménagement	2 820 000 90	822 2315 98007 30300
	- PDU - Travaux	403 000 90	822 2315 98806 30300
	- Réfection falaises côté Rivotte	200 000 90	822 2318 00508 35000
M. DAHOUI (Personnel, Administration Générale)	- Aménagement du site Arènes	80 000 90	822 2315 00508 35000
	- Mises aux normes des carrefours à feux	152 450 90	821 2315 98001 35000
	- Cimetière de Saint-Claude - Extension	30 500 90	026 2312 96040 30300

FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2002

Désignation	Opérations	Total en € du financement à assurer en 2002 par emprunt globalisé	Imputations
	- CTM - Extension et restructuration locaux administratifs	100 000 90	020 2313 96002 33000
	- CTM - Restructuration des vestiaires	343 009 90	020 2313 98193 33000
	- Maison des Syndicats - Amélioration de la sécurité	99 016 90	025 2313 99010 33000
	- Maison de Quartier de Velotte - Restructuration	150 000 90	422 2313 00623 33000
	- Maison de Quartier de St-Ferjeux - Restructuration	412 371 90	422 2313 97020 33000
M. LIME (Patrimoine)	- Point Public de Montrapon	153 000 90	422 2313 99008 33000
	- Ecole des Beaux-Arts - Travaux de sécurité	150 000 90	23 2313 01607 33000
	- Conservatoire National de Région - Restructuration	100 000 90	311 2313 01604 33000
	- Médiathèque Pierre Bayle - Travaux de sécurité	300 000 90	321 2313 01606 33000
	- Restructuration du Palais Granvelle pour Musée du Temps	2 000 000 90	322 2313 86021 33000
	- Groupe Scolaire Bruyères - Travaux de sécurité	76 225 90	213 2313 01760 33000
	- Groupe Scolaire Jean Macé - Travaux de sécurité	38 000 90	213 2313 01762 33000
	- Maternelle Bregille-Plateau - Restructuration	183 000 90	211 2313 02607 33000
	- Groupe Scolaire Saint-Claude - Restructuration	2 500 000 90	213 2313 95039 33000
	- Centre Social des Epoisses - Travaux de sécurité	50 000 90	63 2313 01763 33000
	- Centre Social de la Grette - Travaux de sécurité	412 422 90	63 2313 99015 33000
	- Piscine Mallarmé - Sécurité - Clapet coupe feu	125 000 90	413 2313 00506 30900
M. COLY (Sports)	- Complexe Sportif de la Malcombe - Création d'un terrain de sports	400 000 90	412 2312 02601 30300
M. ALAUZET (Environnement, Maîtrise de l'Energie)	- Aménagement et amélioration des parcs et espaces verts	80 000 90	823 2312 00507 34000
	- Aménagement des jardins familiaux	75 000 90	823 2312 87024 34000
	- Réhabilitation des aires de jeux	230 000 90	823 2312 96013 34000
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		15 900 000	

2) Le budget par fonction (section de fonctionnement)

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 29 259 K€ et à 1 628 K€.

020 - Administration générale de la collectivité

Cette rubrique comprend la Direction Générale des Services ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 23 390 K€ pour les dépenses et 931 K€ pour les recettes. Elles se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel des services concernés : 17 395 K€
- Imprimerie et accueil : 156 K€
- Informatique et Télécommunications : 1 560 K€
- Secrétariat Général : 98 K€
- Finances : 366 K€
- Administration Générale : 1 211 K€
- Entretien des bâtiments administratifs et des véhicules : 2 494 K€
- Médecine du Travail : 21 K€.

Les recettes proviennent essentiellement des prestations effectuées par le Service Informatique (119 K€), le service Parc Auto (230 K€) et par la Médecine du Travail (55 K€) ainsi que les remboursements concernant le personnel (371 K€) et ceux versés par la Communauté d'Agglomération pour des prestations effectuées par la Ville dans le domaine des transports urbains (71 K€).

021 - Assemblée locale

Cette rubrique comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus. Les prévisions de crédits atteignent 633 K€.

022 - Administration générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de dépenses sont prévus à hauteur de 1 357 K€ et les recettes à 30 K€ pour préparer les scrutins présidentiels et législatifs.

023 - Information, communication, publicité

Sont inclus dans cette catégorie les frais d'établissement du bulletin municipal et, d'une manière générale, toutes les charges d'information de la population.

Les charges globales s'élèvent à 1 717 K€ et les recettes à 241 K€.

024 - Fêtes et cérémonies

Cette rubrique regroupe les manifestations en faveur de l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour 648 K€.

025 - Aides aux associations

Sont répertoriées ici les charges du service « Vie associative » et du Centre 1901. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 631 K€ soit 503 K€ pour les frais généraux et 128 K€ pour les frais de fonctionnement de ces services.

Les recettes (77 K€) correspondent principalement aux locations de salles (56 K€) et aux participations de l'Etat et de la Région pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (21 K€).

026 - Cimetières et pompes funèbres

Les frais généraux et de fonctionnement de cette activité s'élèvent à 258 K€ ; les recettes, quant à elles, atteignent 350 K€ et concernent essentiellement les concessions (195 K€), les taxes funéraires (101 K€) et la redevance versée par l'exploitant du crématorium (50 K€).

04 - Relations Internationales

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 623 K€.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

Les crédits de ce chapitre atteignent 1 634 K€ en dépenses et 8 K€ en recettes.

112 - Police Municipale

Cette rubrique regroupe les actions et participations spécifiques à la Police Municipale et à la fourrière des animaux.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 1 565 K€ dont 1 546 K€ de frais généraux. Les recettes de cette activité sont estimées à 4 K€.

12 - Hygiène et salubrité publique

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles que les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches soit une charge totale de 69 K€ et des recettes estimées à 4 K€.

Fonction 2 - Enseignement - Formation

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 12 668 K€ et à 2 536 K€.

20 - Services communs

Les crédits en dépenses (358 K€) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

211 - Ecoles maternelles

Cette rubrique globalise les crédits de fonctionnement des écoles maternelles publiques soit 3 158 K€ dont 2 698 K€ au titre de la masse salariale, 194 K€ pour l'entretien des bâtiments et 265 K€ pour les crédits courants concernant cette activité.

212 - Ecoles primaires

Les dépenses se chiffrent à 1 921 K€ dont notamment 1 327 K€ pour les frais de personnel, 179 K€ pour l'entretien des bâtiments et 415 K€ pour les crédits courants concernant cette activité.

213 - Classes regroupées

Sont répertoriées dans cette rubrique les charges des écoles du premier degré ne pouvant pas être nettement distinguées.

Les prévisions de crédits s'élèvent à 1 338 K€ réparties en frais de personnel permanent et temporaire (610 K€), en charge d'entretien des bâtiments (507 K€), et en participations obligatoires aux écoles privées sous contrat (216 K€).

Les recettes (74 K€) correspondent essentiellement à la participation intercommunale aux frais de scolarité (69 K€).

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses sont prévues à hauteur de 2 127 K€ et concernent les frais de personnel permanent et temporaire (1 405 K€), l'entretien des bâtiments (56 K€), le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (74 K€) et les subventions (587 K€) dont 488 K€ pour l'UFR et Bibliothèque de Médecine-Pharmacie et 62 K€ pour attribution d'allocations de bourses de thèse.

Les recettes (739 K€) représentent essentiellement les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (206 K€) et par le Département (76 K€) ainsi que les droits d'inscription (60 K€) de l'Ecole des Beaux-Arts et la subvention du Département (381 K€) pour l'UFR et Bibliothèque de Médecine-Pharmacie.

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 3 574 K€ et à 1 691 K€.

Les charges principales découlent des frais de personnel permanent et temporaire (2 634 K€), de la gestion des bâtiments de restauration (29 K€) et du fonctionnement des restaurants scolaires (910 K€).

Les recettes proviennent notamment de la vente des tickets pour les repas (1 662 K€), la participation de la Caisse des Ecoles pour les frais de logistique (15 K€).

252 - Transports scolaires

Les dépenses correspondent au transport des élèves pour les activités de plein air (52 K€) et au transport des enfants de trois classes de l'école primaire de Saint-Claude en direction de l'école primaire de Jean Zay du 1^{er} janvier au 30 juin 2002 suite à une restructuration de cette école (46 K€).

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les prévisions de dépenses (91 K€) correspondent aux subventions versées aux associations pour les classes transplantées et les actions ponctuelles.

Fonction 3 - Culture

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 17 017 K€ et à 1 722 K€.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les collectivités en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 491 K€.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses (4 679 K€) et les recettes (983 K€) de cette rubrique concernent les frais de personnel permanent (3 140 K€), d'entretien des bâtiments (30 K€), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (749 K€) et du Conservatoire de Musique (47 K€) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (52 K€) et pour la saison lyrique et musicale à l'Opéra Théâtre (650 K€).

Les prévisions d'encaissement correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (308 K€) et par le Département (55 K€), aux droits d'inscription (253 K€) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon (343 K€) dont des subventions pour le fonctionnement de l'Orchestre provenant de la DRAC (76 K€) et de la Région (152 K€).

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Cette rubrique comprend les prévisions budgétaires concernant les frais de bâtiments (7 K€), la charge salariale du Centre d'Arts Contemporains (65 K€) ainsi que les crédits prévus pour les activités artistiques ponctuelles (366 K€) dont la préparation de l'«Année Victor Hugo» (303 K€) et l'année des arts du cirque (23 K€).

313 - Théâtre

Cette sous-fonction englobe entre autres la gestion des salles de spectacles municipales, les scènes nationales.

Les dépenses qui s'élèvent à 1 566 K€ correspondent aux frais de personnel permanent (493 K€) et à l'entretien des bâtiments (47 K€), les crédits de fonctionnement du Théâtre (81 K€), les subventions versées au Centre Dramatique National (316 K€) et à l'Espace Culturel de Planoise (629 K€).

Les prévisions de recettes atteignent 68 K€ avec notamment la location au Centre Dramatique National des locaux avenue Droz (58 K€).

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Cette rubrique comprend la gestion des autres salles de spectacles municipales (Kursaal - Montjoye).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 660 K€ et à 86 K€.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 2 954 K€, celles de recettes à 253 K€.

Les dépenses se répartissent en frais de personnel permanent (2 553 K€), d'entretien des bâtiments (82 K€) et de fonctionnement des bibliothèques (313 K€).

Les recettes représentent essentiellement les abonnements (70 K€), la DGD Bibliothèques (85 K€) et les remboursements concernant le personnel (92 K€).

322 - Musées

Les prévisions de crédits correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle.

Les dépenses s'élèvent à 4 089 K€ et se ventilent en frais de personnel permanent pour 3 479 K€, en entretien des bâtiments pour 165 K€ et en frais de fonctionnement des musées pour 443 K€ dont 122 K€ pour l'exposition «Victor Hugo vu par Rodin», 184 K€ pour le Musée du Temps.

Les prévisions de recettes atteignent 267 K€ et correspondent principalement aux remboursements concernant le personnel (40 K€), aux dépenses d'énergie remboursées par la SEM Citadelle (69 K€) et à la vente de catalogues, aux visites guidées et aux entrées dans les musées (145 K€).

323 - Archives

Cette sous-fonction retrace les actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune.

Les frais généraux de cette activité se chiffrent à 104 K€.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune.

Globalement ce secteur concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses s'élèvent à 1 472 K€ dont 1 079 K€ de subventions d'équipement pour le parc zoologique à la Citadelle, 23 K€ pour d'autres monuments historiques, 91 K€ pour les compensations tarifaires et les entrées gratuites à la Citadelle, 50 K€ pour les frais de personnel permanent, 34 K€ pour le fonctionnement du Service «Beaux-Arts - Conservation du patrimoine» et 143 K€ pour l'indemnité d'éviction de Radio France de la Citadelle.

33 - Action culturelle

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 564 K€ dont 278 K€ de frais de personnel permanent, 183 K€ pour le Festival de Musique, 63 K€ pour organiser les «Rencontres Jeune création» et 40 K€ pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 9 722 K€ et à 1 834 K€.

40 - Sport et Jeunesse - Services communs

Cette sous-fonction comprend les services administratifs chargés des sports (814 K€) ainsi que les aides à la pratique sportive. Les subventions aux associations sportives se chiffrent à 1 723 K€ (subventions d'équipement : 3 K€ ; subventions de fonctionnement : 46 K€ pour le pôle sportif des Montboucons, 24 K€ pour le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides, 17 K€ pour le SNB, 11 K€ pour le BRC Tennis, 40 K€ pour les animateurs sportifs départementaux, 305 K€ pour le sport amateur, 1 211 K€ pour le sport de haut niveau, 43 K€ pour les manifestations sportives de haut niveau et 22 K€ pour diverses subventions aux associations sportives).

Les recettes s'élèvent à 64 K€.

411 - Salles de sport, gymnases

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 753 K€, les prévisions de recettes atteignent 57 K€.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux s'élèvent à 611 K€, les recettes à 18 K€.

413 - Piscines

La gestion et l'entretien des piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 2 172 K€ de dépenses et 1 051 K€ de recettes.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 525 K€, les prévisions de recettes se chiffrent à 317 K€.

421 - Centres de loisirs

Cette sous-fonction (627 K€) comprend la gestion et l'entretien des locaux ainsi que les services d'animation pour les jeunes, tels que les centres de loisirs. A partir de 2002, la Caisse des Ecoles ne gère plus que les aides apportées pour les vacances des enfants bisontins (61 K€), l'organisation des centres de loisirs d'été étant confiée en totalité aux associations (Francas, PEP, MJC de Palente...). Les subventions versées par la Ville pour le fonctionnement des centres de loisirs et des actions menées dans le cadre du «Contrat Enfance» et du «Contrat Temps Libre» s'élèvent à 528 K€.

422 - Autres activités pour les jeunes

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 2 496 K€ et se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel permanent : 1 366 K€
- Frais de bâtiments : 86 K€
- Crédits pour l'animation dans les quartiers et la démocratie participative : 895 K€ dont 460 K€ pour les subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel et 121 K€ de subvention de fonctionnement pour le Centre International de Séjour
- Fonctionnement du Relais Jeunesse : 147 K€ dont 75 K€ d'aides versées en subventions.

Les prévisions de recettes se chiffrent à 212 K€ dont 107 K€ de participation de l'Etat pour les emplois jeunes et 67 K€ de droits d'entrée dans les maisons pour tous.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 11 043 K€ et 1 126 K€.

510 - Santé - Services Communs

Les dépenses de cette sous-fonction (675 K€) regroupent les crédits destinés au fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé pour 32 K€, aux frais de personnel pour 627 K€ et aux subventions versées à différentes associations pour 16 K€.

Les recettes (1 005 K€) concernent la DGD Hygiène et des remboursements sur rémunérations.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les dépenses (225 K€) et les recettes (114 K€) correspondent pour l'essentiel au fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers.

520 - Interventions sociales - Services Communs

Les dépenses estimées à 9 318 K€ comprennent essentiellement :

- la subvention de fonctionnement de 8 630 K€ versée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de la participation de la Ville. Cette subvention est en baisse par rapport à 2001 suite au transfert de la compétence Petite Enfance à la Ville. A périmètre constant, elle évolue en fait positivement de + 3,3 %.

- le contingent d'aide sociale pour 632 K€. La loi du 27 juillet 1999 sur la couverture maladie universelle a en effet prévu la suppression des contingents communaux et une diminution de la dotation forfaitaire équivalente au montant 1999 du contingent d'aide sociale. Le Département qui appelait toujours le contingent de l'année N en N + 1 a accepté un étalement du contingent 1999 sur 7 ans : 10 % du contingent 1999 en 2000 et 15 % de 2001 à 2005. En 2006, la Ville versera le solde de la contribution définitive, soit 651 K€.

- un crédit de 53 K€ pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion.

Les recettes de cette sous-fonction (6 K€) correspondent au recouvrement du loyer et des charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux.

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Parmi les dépenses (452 K€) sont inscrites des subventions de fonctionnement (366 K€) versées par la Ville à divers organismes menant des actions de prévention pour l'enfance et l'adolescence. Parmi celles-ci figure une participation versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers.

Les autres dépenses concernent essentiellement la rémunération du personnel «Politique de la Ville» affecté à cette action (1 agent). Elles représentent 38 K€.

Enfin, la Ville paie des loyers et charges locatives pour un montant de 33 K€ (loyers de l'association ADDSEA).

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

A cette rubrique, figurent les aides aux organismes oeuvrant dans ce domaine. Les dépenses (205 K€) comprennent essentiellement diverses subventions de fonctionnement, dont le PLIE (78 K€).

524 - Autres services

Parmi les dépenses qui représentent un montant de 168 K€, les crédits de subventions de fonctionnement prévus pour des organismes à caractère social s'élèvent à 154 K€ et le versement des loyers et charges de la banque alimentaire représente 14 K€.

Fonction 6 - Famille

Les dépenses de cette fonction atteignent 8 856 K€ et les recettes 5 045 K€.

63 - Aides à la famille

Les dépenses (94 K€) correspondent :

- à la consommation de fluides (65 K€)
- aux charges locatives et d'entretien des services d'aides à la famille (6 K€)
- au versement de la part Ville ainsi qu'au reversement de la participation CAF (PSE) à l'AMAD (nouvelle association intégrée dans le dispositif du Contrat Enfance en 2002) pour 23 K€.

Les recettes (89 K€) proviennent pour l'essentiel :

- du recouvrement de loyers (71 K€), de charges locatives (12 K€) pour les Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale (CIESF)
- et de l'encaissement de la participation CAF au fonctionnement de l'AMAD (6 K€).

64 - Crèches et garderies

Les dépenses (8 762 K€) sont affectées :

- aux frais de personnel, soit 7 902 K€
- aux charges de fonctionnement pour 447 K€

- à la mise en oeuvre des programmes du contrat enfance : Antenne Petite Enfance, Maison Verte, Relais Assistantes Maternelles, Centres de loisirs, soit 266 K€
- à la facturation de divers autres frais (honoraires des médecins, kinés, psychologues ; différentes sorties organisées...) pour 140 K€
- à des titres annulés sur exercices antérieurs, soit 7 K€.

Les recettes (4 956 K€) concernent :

- le remboursement par la CPAM des indemnités journalières, soit 21 K€,
- l'encaissement des participations des usagers des différentes crèches et haltes pour 1 908 K€
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales :
 - * pour la réalisation du contrat enfance et qui seront reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes pour 67 K€,
 - * pour l'administration générale de la division Enfance, soit 306 K€
 - * pour le fonctionnement des crèches et haltes : 2 597 K€
- différentes participations de l'Etat (remboursement FCCFA, FCCPA...) pour 57 K€.

Fonction 7 - Logement

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 1 640 K€ et 958 K€.

70 - Logement - Services communs

Cette sous-fonction comprend les frais généraux des services chargés des logements locatifs appartenant à la Ville (153 K€).

71 - Parc privé de la Ville

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 1 071 K€ et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (152 K€), les taxes foncières (477 K€) et les charges locatives des locaux loués par la Ville (427 K€) dont 351 K€ pour la redevance des ordures ménagères.

Les recettes qui atteignent 958 K€ correspondent aux loyers et charges locatives reçus par la Ville (816 K€) et aux redevances pour l'occupation du domaine public (142 K€) pour le chauffage urbain.

72 - Aide au secteur locatif

Les prévisions de dépenses (415 K€) correspondent à diverses aides au secteur locatif, soit 331 K€ pour les aides aux opérations de logements social et habitat spécifique, 33 K€ pour diverses études sur les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers bisontins, 24 K€ pour des subventions aux associations et autres organismes (HDL, Agence Immobilière à Vocation Sociale...).

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Cette fonction enregistre 25 282 K€ de dépenses et 7 032 K€ de recettes.

811 - Eau et Assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 657 K€ correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (655 K€).

Les recettes (1 631 K€) comprennent :

- la contribution des budgets «Eaux» et «Assainissement» aux charges du budget principal à hauteur de 1 595 K€,
- les frais de secrétariat du Syndicat Mixte d'assainissement de Grandfontaine (14 K€) et du Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule (22 K€).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Dans cette sous-fonction, figurent en dépenses 2,9 K€ de consommation d'électricité et en recettes 769 K€ pour la contribution du budget annexe «Déchets» au budget principal.

Les opérations concernant ce secteur d'activités apparaissent au budget annexe «Déchets».

813 - Propreté urbaine

Cette rubrique comprend notamment les services de nettoyage urbain et les charges pour le personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 2 778 K€.

Les recettes évaluées à hauteur de 163 K€ correspondent essentiellement à une participation de l'Etat pour les emplois jeunes (137 K€) et les FCCFA (12 K€) ainsi qu'une participation de la Région versée au titre du dispositif ARPEJE (9,5 K€).

814 - Eclairage public

Cette sous-fonction retrace les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses sont évaluées à 1 459 K€.

Parmi les recettes estimées à 94 K€, figurent :

- la redevance versée par la SECIP pour 61 K€,
- les indemnités de sinistre pour 24 K€,
- une recette versée par le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule pour l'éclairage public le long de la RN 83 soit 5,7 K€,
- les produits divers de gestion courante, soit 3 K€.

815 - Transports urbains

A compter du 01/01/2001, la compétence Transports a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La Ville conserve néanmoins une ligne en dépense pour corriger les éventuels excédents de Versement Transport des années précédentes (6 K€).

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses (192 K€) correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aéroports de Dole - Tavaux (15 K€) et de Besançon La Vèze (64 K€), aux contributions du Service Relations Extérieures au Syndicat Mixte Lumière (35 K€), aux contrats de prestations de service passés avec les entreprises (55 K€) ainsi qu'à diverses cotisations et taxes foncières (23 K€).

Les recettes (44 K€) concernent le remboursement par la SECIP de la taxe foncière de l'usine de chauffage (18 K€) ainsi que la réalisation par le Service Relations Extérieures de tâches de secrétariat pour le compte du Syndicat Mixte Lumière (26 K€).

820 - Services Communs - Aménagement urbain

Les dépenses (2 807 K€) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Les recettes (39 K€) proviennent de la DGD Urbanisme (11 K€) et de remboursements de frais de personnel (28 K€).

821 - Equipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment des dépenses de fonctionnement (272 K€) ainsi que des frais de personnel (841 K€) pour un total en dépenses de 1 113 K€.

Les recettes (36 K€) correspondent à des participations de l'Etat pour cessations progressives d'activités.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits en dépenses sont prévus à hauteur de 5 826 K€ dont 2 997 K€ pour les frais de personnel. Les dépenses de personnel comportent cette année des dépenses de congés de fin d'activité qui n'existaient pas auparavant (17,5 K€).

Les recettes (3 297 K€) englobent :

- les droits de stationnement et d'occupation du domaine public (2 974 K€),
- le produit de la fourrière véhicules (198 K€),
- les règlements de voirie (8 K€),
- les participations des commerçants et des administrations aux frais de gestion du Parking Allendé (43 K€),
- la participation des concessionnaires aux travaux effectués sur la voirie (6 K€),
- les remboursements FCCPA (29 K€)
- divers travaux effectués sur la voirie notamment les enlèvements de graffitis, soit 39 K€.

823 - Espaces verts urbains

Les crédits inscrits à cette rubrique s'élèvent à 5 178 K€ en dépenses et à 114 K€ en recettes.

Les dépenses sont réparties en frais de fonctionnement (164 K€), de personnel (4 676 K€). Les travaux confiés à l'entreprise sont estimés à 338 K€.

Les recettes, quant à elles, comprennent essentiellement :

- des prestations d'entretien des espaces verts, soit 12 K€,
- des remboursements FCCFA (34 K€),

- des participations qui représentent les facturations d'entretien des espaces verts à des organismes tels que la SNCF, la SAIEMB, la SAFC, la GESTRIM (65 K€).

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses sont inscrites à hauteur de 4 709 K€ et les recettes pour 838 K€.

En dépenses, apparaissent les opérations diverses d'aménagement urbain, parmi lesquelles :

- des subventions d'équipement :

- * pour des ravalements de façades : 229 K€
- * pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette : 152 K€
- * pour la revitalisation du Quartier Saint-Jean : 46 K€
- * pour la ZAC de Planoise : 320 K€
- * pour le réaménagement du secteur du Marché : 480 K€
- * pour la ZAC Ilot Pasteur : 3 068 K€

- des subventions de fonctionnement :

- * à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon pour la réhabilitation de la Cité Brulard : 50 K€
- * à différents établissements scolaires dans le cadre du Contrat Educatif Local : 15 K€
- * à différentes associations pour l'opération TOP Vacances dans le cadre du Contrat de Ville : 255 K€.

En recettes, figurent :

- la participation de l'Etat pour la résorption de l'habitat insalubre - Ilot Bacchus, soit 244 K€,
- la participation du Département pour le Pôle Santé à la ZAC des Hauts du Chazal pour 305 K€,
- le produit de cessions d'immobilisations pour la Gendarmerie de Trépillot pour 290 K€.

830 - Environnement - Services communs

Les crédits en dépenses (438 K€) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement pour 332 K€, le reste (106 K€) correspondant à des frais de fonctionnement.

Les recettes (4 K€) correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (12 K€) concernent l'entretien des berges du Doubs pour 4,7 K€ et une cotisation au Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin du Doubs et de la Saône pour 7,6 K€.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Toutes les actions de préservation du milieu naturel apparaissent dans cette rubrique. Les dépenses s'élèvent à 104 K€ et les recettes qui correspondent à des taxes de désinfection atteignent 4 K€.

Fonction 9 - Action Economique

Les dépenses et les recettes de cette fonction atteignent respectivement 5 150 K€ et 2 466 K€.

90 - Interventions économiques

Les dépenses chiffrées à 2 897 K€ comprennent, outre les charges de fonctionnement et les frais de personnel :

- des subventions d'équipement versées :
 - * pour la ZAC Louise Michel (560 K€)
 - * pour création d'activités (46 K€)
 - * pour la restructuration commerciale de la Place Cassin (449 K€)
 - * pour des interventions diverses dans le secteur Economie (prise en charge du différentiel sur le prix du terrain vendu ZA des Champs Montants, soit 201 K€ ; autres interventions pour 122 K€)
- des subventions de fonctionnement pour :
 - * le dispositif emplois-jeunes cofinancé par la Ville et l'Etat (175 K€)
 - * la participation de la Ville au Fonds Mutualisé de Formation des emplois jeunes (17 K€) et des CES (10,5 K€)
 - * le dispositif Economie Emploi Insertion dans le cadre du Volet Emploi et le Contrat de Ville (81 K€)
 - * une participation de la Ville à la Régie des Quartiers (61,5 K€)
 - * le fonctionnement de la Mission Locale pour 131 K€ et le dispositif CEFI (Correspondant Emploi Formation Insertion) pour 34 K€
 - * le bureau de poste Ile de France à Planoise (7 K€)
 - * Rive Boutique de Gestion (46 K€)
 - * les syndicats et unions locales (53 K€).

Les recettes sont estimées à 680 K€. Elles comprennent :

- les loyers et récupérations des charges pour les usines et bâtiments industriels 4 chemin de Palente (Labo RDB, IEN) , 14 rue Violet, 17 rue Thomas Edison (SNDR), 8 chemin des Prés de Vaux, soit 201 K€

- une participation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour l'aménagement de la Zone d'Activités La Fayette (381 K€)

- des participations de l'Etat correspondant aux CES pour 92 K€,

- le remboursement des frais de secrétariat du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon pour 5 K€,

- des remboursements sur rémunérations du personnel pour 1 K€.

91 - Foires et marchés

Cette sous-fonction fait apparaître 1 087 K€ de dépenses avec notamment outre les dépenses de personnel et de fonctionnement :

- une subvention d'équipement (700 K€) versée au Syndicat Mixte de Micropolis et correspondant à une participation de la Ville à l'annuité des prêts contractés par le Syndicat Mixte de Micropolis et aux travaux du Hall n° 1 et brasserie,

- une subvention de fonctionnement versée au Syndicat Mixte de Micropolis (30 K€),

- des crédits destinés aux animations commerciales pour 236 K€.

En recettes, figurent les droits de place dans les foires et marchés et les taxes de distillation, soit un montant de 269 K€ ainsi que la facturation par la Ville des frais de secrétariat au Syndicat Mixte de Micropolis (26 K€).

92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 536 K€ et 25 K€.

A cette sous-fonction est inscrite la participation à l'équilibre du Budget Forêts, 536 K€ contre 627 K€ en 2001.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les recettes inscrites pour un montant de 572 K€ correspondent au reversement par la SECIP de recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (15 K€) se rapportent au versement à «Energie Cités» :

- d'une subvention d'exploitation (13 K€),

- d'une cotisation (2 K€).

94 - Aides au commerce et aux services marchands

Une recette de 11 K€ est prévue pour l'encaissement de baux emphytéotiques OPHLM.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses prévues pour un montant de 615 K€ concernent principalement hormis les frais de personnel et de fonctionnement :

- des subventions de fonctionnement versées à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative pour 248 K€, au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (44 K€) et à divers organismes pour 14 K€ (Association Cyclotourisme, Besançon Séjour Evasion, autres...)

- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative (122 K€)

- des subventions pour l'organisation de congrès, colloques... (37 K€)

- un crédit de 53 K€ pour étude et début de réalisation d'outils d'interprétation (30 K€) et pour le plan de formation «Acteurs touristiques» (23 K€)

- le versement d'une subvention à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Halte Nautique par l'Office de Tourisme (13 K€).

Les recettes estimées à 883 K€ correspondent :

- à l'exploitation du petit train touristique (4,5 K€)
- à la redevance pour l'exploitation du Camping de Chalezeule (4,5 K€)
- à la redevance pour l'exploitation du Casino Municipal (869 K€)
- aux droits de location des emplacements bateaux à la halte nautique (5 K€).

* * *

Balances récapitulatives et annexes

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2002 tel que présenté dans les annexes et les balances suivantes. Le budget est voté par fonction pour le budget principal et par nature pour les budgets annexes.

Budget Principal - Récapitulation de la section d'investissement**Recettes****Projet de BP 2002**

Fonctions	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
90.0	Services généraux des administrations publiques locales	0,00	0,00	0,00
90.1	Sécurité et Salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
90.2	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00
90.3	Culture	0,00	0,00	0,00
90.4	Sport et Jeunesse	0,00	0,00	0,00
90.5	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
90.6	Famille	0,00	0,00	0,00
90.7	Logement	0,00	0,00	0,00
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	1 231 034,00	0,00	1 231 034,00
90.9	Action économique	1 524 490,00	0,00	1 524 490,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières (hors compte 1068)	16 288 695,00	0,00	16 288 695,00
912	Dotations, subventions et participations non affectées	3 597 108,16	0,00	3 597 108,16
913	Taxes non affectées	304 898,00	0,00	304 898,00
914	Transferts entre sections	0,00	4 808 283,00	4 808 283,00
919	Virement de la section de fonctionnement	0,00	17 193 317,84	17 193 317,84
	Sous-total investissement propositions nouvelles	22 946 225,16	22 001 600,84	44 947 826,00
911/1068	Autofinancement des investissements réalisés en 2001	23 496 656,66		23 496 656,66
	Autofinancement des reports dépenses 2001	<u>2 051 982,70</u>		<u>2 051 982,70</u>
		25 548 639,36		25 548 639,36
	Reports recettes d'investissement 2001	13 866 659,08		13 866 659,08
	Total recettes d'investissement en euros	62 361 523,60	22 001 600,84	84 363 124,44
	Total en francs	409 064 779,36	144 321 040,82	553 385 820,18

Budget Principal - Récapitulation de la section d'investissement**Dépenses****Projet de BP 2002**

Fonctions	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
90.0	Services généraux des administrations publiques locales	3 018 860,00	0,00	3 018 860,00
90.1	Sécurité et Salubrité publiques	10 216,00	0,00	10 216,00
90.2	Enseignement - Formation	4 360 174,00	0,00	4 360 174,00
90.3	Culture	3 061 759,00	0,00	3 061 759,00
90.4	Sport et Jeunesse	2 275 404,00	0,00	2 275 404,00
90.5	Interventions sociales et santé	101 580,00	0,00	101 580,00
90.6	Famille	806 018,00	0,00	806 018,00
90.7	Logement	0,00	0,00	0,00
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	12 056 608,00	0,00	12 056 608,00
90.9	Action économique	100 000,00	0,00	100 000,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	16 865 689,00	0,00	16 865 689,00
912	Dotations, subventions et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	0,00	1 529 518,00	1 529 518,00
918	Dépenses imprévues	762 000,00	0,00	762 000,00
	Sous-total investissement propositions nouvelles	43 418 308,00	1 529 518,00	44 947 826,00
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement	23 496 656,66		23 496 656,66
	Reports dépenses d'investissement 2001	15 918 641,78		15 918 641,78
	Total dépenses d'investissement en euros	82 833 606,44	1 529 518,00	84 363 124,44
	Total en francs	543 352 839,80	10 032 980,39	553 385 820,18

Budget Principal - Récapitulation de la section de fonctionnement**Recettes****Projet de BP 2002**

Fonctions	Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	1 627 583,00	0,00	1 627 583,00
92.1	Sécurité et Salubrité publiques	7 506,00	0,00	7 506,00
92.2	Enseignement - Formation	2 535 857,00	0,00	2 535 857,00
92.3	Culture	1 721 842,00	0,00	1 721 842,00
92.4	Sport et Jeunesse	1 833 824,00	0,00	1 833 824,00
92.5	Interventions sociales et santé	1 125 936,00	0,00	1 125 936,00
92.6	Famille	5 045 203,00	0,00	5 045 203,00
92.7	Logement	957 930,00	0,00	957 930,00
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	7 032 301,00	0,00	7 032 301,00
92.9	Action économique	2 465 566,00	0,00	2 465 566,00
931	Opérations financières	1 554,00	0,00	1 554,00
932	Dotations et participations non affectées	39 013 247,00	0,00	39 013 247,00
933	Impôts et taxes non affectées	79 752 053,00	0,00	79 752 053,00
934	Transferts entre sections	0,00	1 529 518,00	1 529 518,00
936	Frais de fonctionnemnet des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	Sous-total fonctionnement propositions nouvelles	143 120 402,00	1 529 518,00	144 649 920,00
002	Reprise anticipée du résultat disponible de l'exercice précédent	5 881 503,84	0,00	5 881 503,84
	Total recettes de fonctionnement en euros	149 001 905,84	1 529 518,00	150 531 423,84
	Total en francs	977 388 431,49	10 032 980,39	987 421 411,88

Budget Principal**Propositions nouvelles de l'exercice****Récapitulation de la section de fonctionnement****Dépenses - Projet de BP 2002**

Fonctions	Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	29 258 723,00	0,00	29 258 723,00
92.1	Sécurité et Salubrité publiques	1 633 565,00	0,00	1 633 565,00
92.2	Enseignement - Formation	12 668 428,00	0,00	12 668 428,00
92.3	Culture	16 837 854,00	0,00	16 837 854,00
92.4	Sport et Jeunesse	9 721 624,00	0,00	9 721 624,00
92.5	Interventions sociales et santé	11 043 022,00	0,00	11 043 022,00
92.6	Famille	8 855 884,00	0,00	8 855 884,00
92.7	Logement	1 639 533,00	0,00	1 639 533,00
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	25 282 006,00	0,00	25 282 006,00
92.9	Action économique	5 149 995,00	0,00	5 149 995,00
931	Opérations financières	5 203 082,00	0,00	5 203 082,00
932	Dotations et participations non affectées	0,00	0,00	0,00
933	Impôts et taxes non affectées	92 969,00	0,00	92 969,00
934	Transferts entre sections	0,00	4 808 283,00	4 808 283,00
936	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	121 900,00	0,00	121 900,00
938	Dépenses imprévues	1 021 238,00	0,00	1 021 238,00
939	Virement à la section d'investissement	0,00	17 193 317,84	17 193 317,84
	Total dépenses de fonctionnement en euros	128 529 823,00	22 001 600,84	150 531 423,84
	Total en francs	843 100 371,06	144 321 040,82	987 421 411,88

Récapitulation des budgets annexes**Propositions nouvelles de l'exercice****Recettes - Projet de BP 2002**

Libellés	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales
<i>1) Investissement</i>			
Eaux	1 551 541,00	2 049 499,00	3 601 040,00
Assainissement	7 849 798,00	4 161 202,00	12 011 000,00
SSADPA	4 000,00	11 723,00	15 723,00
Forêts	0,00	183 640,00	183 640,00
Déchets	4 615 000,00	1 017 849,00	5 632 849,00
Total recettes d'investissement	14 020 339,00	7 423 913,00	21 444 252,00
<i>2) Fonctionnement</i>			
Eaux	9 399 730,00	0,00	9 399 730,00
Assainissement	8 801 300,00	0,00	8 801 300,00
SSADPA	332 533,00	0,00	332 533,00
Forêts	603 692,00	81 049,00	684 741,00
Déchets	10 020 620,00	39 600,00	10 060 220,00
Total recettes de fonctionnement	29 157 875,00	120 649,00	29 278 524,00
Total recettes totales en euros	43 178 214,00	7 544 562,00	50 722 776,00
Total en francs	283 230 517,21	49 489 082,56	332 719 599,77

Récapitulation des budgets annexes**Propositions nouvelles de l'exercice****Dépenses - Projet de BP 2002**

Libellés	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales
<i>1) Investissement</i>			
Eaux	3 601 040,00	0,00	3 601 040,00
Assainissement	12 011 000,00	0,00	12 011 000,00
SSADPA	15 723,00	0,00	15 723,00
Forêts	102 591,00	81 049,00	183 640,00
Déchets	5 593 249,00	39 600,00	5 632 849,00
Total dépenses d'investissement	21 323 603,00	120 649,00	21 444 252,00
<i>2) Fonctionnement</i>			
Eaux	7 350 231,00	2 049 499,00	9 399 730,00
Assainissement	4 640 098,00	4 161 202,00	8 801 300,00
SSADPA	320 810,00	11 723,00	332 533,00
Forêts	501 101,00	183 640,00	684 741,00
Déchets	9 042 371,00	1 017 849,00	10 060 220,00
Total dépenses de fonctionnement	21 854 611,00	7 423 913,00	29 278 524,00
Total dépenses totales en euros	43 178 214,00	7 544 562,00	50 722 776,00
Total en francs	283 230 517,21	49 489 082,56	332 719 599,77

BUDGET ANNEXES

Financement prévisionnel par emprunt des investissements prévus en 2002

Délégations	Opérations	Total en K€ du financement à assurer en 2002 par emprunt globalisé	Imputations
M. LIME (Eaux)	- Installations à caractère spécifique	102	892 21531 00512 30700
	- Matériel industriel	69	892 2154 00512 30700
	- Matériel spécifique d'exploitation	16	892 2171 00512 30700
	- Installations techniques	1 113	892 2315 00512 30700
M. LIME (Assainissement)	- Equipement de la rocade Nord-Ouest	965	893 2315 97005 30300
M. ALAUZET (Déchets)	- Installations à caractère spécifique - déchets urbains	671	897 2153 95022 32000
	- Matériel industriel - déchets urbains	17	897 2154 95022 32000
	- Matériel de transport - déchets urbains	210	897 2182 95022 32000
	- Aménagement de points de dépôts	111	897 2153 95057 32000
	- Fonds de renouvellement de l'UIOM	304	897 2313 83006 32000
	- Bâtiment administratif au CTM	167	897 2313 96002 32000
TOTAL en K€		3 745	
TOTAL en KF		24 566	

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal

1 - Services publics industriels et commerciaux

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes. Ces contributions représentent entre 4 et 6 % des dépenses de ces budgets.

Pour l'eau et l'assainissement, une estimation de ces charges a été faite en 1996, réajustée en 1997. Pour les déchets, une première estimation faite en 1999 (année de mise en place du budget annexe et de la redevance) a été corrigée à la baisse en 2000 (fonctionnement normal du budget).

Sans modification de la nature du service, les contributions évoluent chaque année à un rythme proche de l'inflation.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville (valeur 2000).

* Pour l'eau et l'assainissement

- prestations comptables et financières : ~7,4 %
- logistique et direction services techniques : ~25,6 %
- informatique et téléphone : ~10,1 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~16,3 %
- études et suivi de chantiers : ~19,1 %
- gestion du personnel : ~6,4 %
- mise à disposition locaux et parking : ~12,7 %
- prestations administratives : ~2,4 %.

* Pour les déchets

- prestations comptables et financières : ~4,7 %
- logistique et direction services techniques : ~35,8 %
- informatique et téléphone : ~5,5 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : ~36 %
- gestion du personnel : ~8,6 %
- mise à disposition locaux et parking : ~3,9 %
- prestations administratives : ~2,6 %
- frais financiers liés aux besoins de trésorerie : ~ 2,9 %.

2 - Service public administratif

Il s'agit de la contribution du budget annexe Forêts, dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal. Celle-ci couvre notamment la quote-part des charges de logistique et de direction. Par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux. Postes de dépenses pris en compte dans le mode de calcul :

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : ~65 %

- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : ~35 %.

RECAPITULATION GENERALE (opérations réelles + opérations d'ordre) - BUDGET PRINCIPAL 2002

	Dépenses			Recettes		
	Propositions nouvelles	Reprises	Total	Propositions nouvelles	Reprises	Total
Investissement						
Opérations réelles	43 418 308,00		43 418 308,00	22 946 225,16		22 946 225,16
Autofinancement des investissements réalisés en 2001		23 496 656,66	23 496 656,66		23 496 656,66	23 496 656,66
Autofinancement des reports de crédits					2 051 982,70	2 051 982,70
Reports de crédits 2001		15 918 641,78	15 918 641,78		13 866 659,08	13 866 659,08
Total investissement	43 418 308,00	39 415 298,44	82 833 606,44	22 946 225,16	39 415 298,44	62 361 523,60
Fonctionnement						
Opérations réelles	128 529 823,00		128 529 823,00	143 120 402,00		143 120 402,00
Résultat antérieur reporté					5 881 503,84	5 881 503,84
Total fonctionnement	128 529 823,00		128 529 823,00	143 120 402,00	5 881 503,84	149 001 905,84
Total opérations réelles	171 948 131,00	39 415 298,44	211 363 429,44	166 066 627,16	45 296 802,28	211 363 429,44
Opérations d'ordre						
Amortissement des immobilisations	2 817 037,00		2 817 037,00	2 817 037,00		2 817 037,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement :						
- Investissement	17 193 317,84		17 193 317,84	17 193 317,84		17 193 317,84
- Fonctionnement	3 520 764,00		3 520 764,00	3 520 764,00		3 520 764,00
Autres						
Total opérations d'ordre	23 531 118,84		23 531 118,84	23 531 118,84		23 531 118,84
Total opérations budgétaires en euros	195 479 249,84	39 415 298,44	234 894 548,28	189 597 746,00	45 296 802,28	234 894 548,28
Total en francs	1 282 259 822,87	258 547 409,19	1 540 807 232,06	1 243 679 686,73	297 127 545,33	1 540 807 232,06

RECAPITULATION GENERALE (opérations réelles + opérations d'ordre)
Propositions nouvelles de l'exercice - BUDGETS ANNEXES 2002

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DECHETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	3 601 040,00	1 551 541,00	12 011 000,00	7 849 798,00	15 723,00	4 000,00	102 591,00	0,00	5 593 249,00	4 615 000,00
Fonctionnement	7 350 231,00	9 399 730,00	4 640 098,00	8 801 300,00	320 810,00	332 533,00	501 101,00	603 692,00	9 042 371,00	10 020 620,00
Total opérations réelles	10 951 271,00	10 951 271,00	16 651 098,00	16 651 098,00	336 533,00	336 533,00	603 692,00	603 692,00	14 635 620,00	14 635 620,00
Opérations d'ordre										
Amortissements des immobilisations	1 431 517,00	1 431 517,00	2 325 600,00	2 325 600,00	11 723,00	11 723,00	180 438,00	180 438,00	770 800,00	770 800,00
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement :										
- Investissement		548 465,00		1 676 902,00		0,00		0,00	172 049,00	172 049,00
- Fonctionnement	548 465,00		1 676 902,00		0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres	69 517,00	69 517,00	158 700,00	158 700,00	0,00	0,00	84 251,00	84 251,00	114 600,00	114 600,00
Total opérations d'ordre	2 049 499,00	2 049 499,00	4 161 202,00	4 161 202,00	11 723,00	11 723,00	264 689,00	264 689,00	1 057 449,00	1 057 449,00
Total opérations budgétaires en euros	13 000 770,00	13 000 770,00	20 812 300,00	20 812 300,00	348 256,00	348 256,00	868 381,00	868 381,00	15 693 069,00	15 693 069,00
Total en Francs	85 279 460,87	85 279 460,87	136 519 738,71	136 519 738,71	2 284 409,61	2 284 409,61	5 696 205,96	5 696 205,96	102 939 784,62	102 939 784,62

(1) y compris 1 300 000 € d'emprunts, 100 616 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau et 150 925 € de subventions
(2) y compris 965 161 € d'emprunts, 3 380 000 € d'avances financières de l'Agence de l'Eau et 3 465 000 € de subventions
(3) y compris 1 480 000 € d'emprunts

RECAPITULATION GENERALE
BUDGET GENERAL (opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Budget Principal :								
- propositions nouvelles	42 851 689,97	43 418 308,00	131 074 970,31	128 529 823,00	22 833 262,70	22 946 225,16	143 520 676,20	143 120 402,00
- propositions de reprises	32 340 243,36	39 415 298,44	0,00	0,00	32 340 243,36	39 415 298,44	7 572 721,38	5 881 503,84
Total budget principal	75 191 933,33	82 833 606,44	131 074 970,31	128 529 823,00	55 173 506,05	62 361 523,60	151 093 397,59	149 001 905,84
Eaux	2 741 033,33	3 601 040,00	7 218 003,62	7 350 231,00	426 857,25	1 551 541,00	9 532 179,70	9 399 730,00
Assainissement	6 492 651,20	12 011 000,00	4 761 440,16	4 640 098,00	2 455 953,67	7 849 798,00	8 798 137,68	8 801 300,00
SSADPA	10 003,25	15 723,00	303 617,46	320 810,00	0,00	4 000,00	313 620,71	332 533,00
Forêts	110 220,64	102 591,00	494 403,44	501 101,00	0,00	0,00	604 624,08	603 692,00
Déchets	8 988 546,51	5 593 249,00	8 689 746,43	9 042 371,00	8 308 471,44	4 615 000,00	9 369 821,50	10 020 620,00
Total en euros	93 534 388,25	104 157 209,44	152 542 181,42	150 384 434,00	66 364 788,41	76 381 862,60	179 711 781,26	178 159 780,84
Total en francs	613 545 367,11	683 226 506,33	1 000 611 117,00	986 457 221,73	435 324 475,11	501 032 174,46	1 178 832 009,00	1 168 651 553,60

EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL EN 2002 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2002/2001	
	2001	2002	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles	42 851 689,97	43 418 308,00	566 618,03	1,32
- résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1)	16 892 930,80	23 496 656,66	6 603 725,86	39,09
- reports de crédit (n - 1)	15 447 312,55	15 918 641,78	471 329,23	3,05
Sous-total	75 191 933,33	82 833 606,44	7 641 673,11	10,16
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	131 074 970,31	128 529 823,00	- 2 545 147,31	- 1,94
Total dépenses en euros	206 266 903,64	211 363 429,44	5 096 525,80	2,47
Total en Francs	1 353 022 193,11	1 386 453 210,85	33 431 017,74	

	RECETTES		Evolution 2002/2001	
	2001	2002	Montant	%
Investissement				
- propositions nouvelles	22 833 262,70	22 946 225,16	112 962,46	0,49
- autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	16 892 930,80	23 496 656,66	6 603 725,86	39,09
- autofinancement des reports de dépenses (n - 1)	251 171,80	2 051 982,70	1 800 810,90	716,96
- reports de crédits (n - 1)	15 196 140,75	13 866 659,08	- 1 329 481,67	- 8,75
Sous-total	55 173 506,05	62 361 523,60	7 188 017,55	13,03
Fonctionnement				
- propositions nouvelles	143 520 676,20	143 120 402,00	- 400 274,20	- 0,28
- résultat antérieur reporté	7 572 721,38	5 881 503,84	- 1 691 217,54	- 22,33
Sous-total	151 093 397,59	149 001 905,84	- 2 091 491,75	- 1,38
Total recettes en euros	206 266 903,64	211 363 429,44	5 096 525,80	2,47
Total en Francs	1 353 022 193,11	1 386 453 210,85	33 431 017,74	

EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES EN 2002

Propositions nouvelles de l'exercice (opérations réelles)

DEPENSES						
	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement	3 601 040,00	12 011 000,00	15 723,00	102 591,00	5 593 249,00	21 323 603,00
Fonctionnement	7 350 231,00	4 640 098,00	320 810,00	501 101,00	9 042 371,00	21 854 611,00
Total en euros	10 951 271,00	16 651 098,00	336 533,00	603 692,00	14 635 620,00	43 178 214,00
Total en Francs	71 835 628,71	109 224 042,91	2 207 511,77	3 959 959,93	96 003 373,88	283 230 517,21
Evolution 2002/2001						
- montant	992 234,05	5 397 006,65	22 912,29	- 932,08	- 3 042 672,94	3 368 547,97
- %	10,0	48,0	7,3	- 0,2	- 17,2	8,5

RECETTES						
	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets	Total
Investissement	1 551 541,00	7 849 798,00	4 000,00	0,00	4 615 000,00	14 020 339,00
Fonctionnement	9 399 730,00	8 801 300,00	332 533,00	603 692,00	10 020 620,00	29 157 875,00
Total en euros	10 951 271,00	16 651 098,00	336 533,00	603 692,00	14 635 620,00	43 178 214,00
Total en Francs	71 835 628,71	109 224 042,91	2 207 511,77	3 959 959,93	96 003 373,88	283 230 517,21
Evolution 2002/2001						
- montant	992 234,05	5 397 006,65	22 912,29	- 932,08	- 3 042 672,94	3 368 547,97
- %	10,0	48,0	7,3	- 0,2	- 17,2	8,5

EVOLUTION DU BUDGET GENERAL EN 2002 (opérations réelles)

	DEPENSES		Evolution 2002/2001	
	2001	2002	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)	173 926 660,28	171 948 131,00	- 1 978 529,28	- 1,14
- propositions nouvelles	16 892 930,80	23 496 656,66	6 603 725,86	39,09
- résultat d'exécution de la section d'investissement (n - 1)	15 447 312,55	15 918 641,78	471 329,23	3,05
- reports de crédits (n - 1)	206 266 903,64	211 363 429,44	5 096 525,80	2,47
Total	39 809 666,03	43 178 214,00	3 368 547,97	8,46
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)	213 736 326,31	215 126 345,00	1 390 018,69	0,65
- propositions nouvelles	246 076 569,67	254 541 643,44	8 465 073,77	3,44
Total propositions nouvelles en euros	1 402 018 394,00	1 411 136 318,87	9 117 924,87	
Total propositions globales (nouvelles + reprises) en euros	1 614 156 484,11	1 669 683 728,06	55 527 243,95	
Total propositions nouvelles en Francs				
Total propositions globales (nouvelles + reprises) en Francs				
	RECETTES		Evolution 2002/2001	
	2001	2002	Montant	%
Budget Principal (investissement + fonctionnement)	166 353 938,90	166 066 627,16	- 287 311,74	- 0,17
- propositions nouvelles	16 892 930,80	23 496 656,66	6 603 725,86	39,09
- autofinancement des investissements réalisés (n - 1)	251 171,80	2 051 982,70	1 800 810,90	716,96
- autofinancement des reports de dépenses (n - 1)	15 196 140,75	13 866 659,08	- 1 329 481,67	- 8,75
- reports de crédits (n - 1)	7 572 721,38	5 881 503,84	- 1 691 217,54	- 22,33
- résultat antérieur reporté	206 266 903,64	211 363 429,44	5 096 525,80	2,47
Total	39 809 666,03	43 178 214,00	3 368 547,97	8,46
Budgets annexes (investissement + fonctionnement)	206 163 604,93	209 244 841,16	3 081 236,23	1,49
- propositions nouvelles	246 076 569,67	254 541 643,44	8 465 073,77	3,44
Total propositions nouvelles en euros	1 352 344 598,00	1 372 556 182,73	20 211 584,73	
Total propositions globales (nouvelles + reprises) en euros	1 614 156 484,11	1 669 683 728,06	55 527 243,95	
Total propositions nouvelles en Francs				
Total propositions globales (nouvelles + reprises) en Francs				

«**M. LE MAIRE** : Je vous propose donc maintenant d'ouvrir le débat budgétaire par une présentation synthétique du BP 2002. Il est bien entendu que je ne vais pas reprendre l'ensemble du rapport de présentation que vous avez, j'en suis sûr, lu avec beaucoup d'attention. C'est vrai que c'est un exercice pédagogique qui est difficile que de présenter ce budget. Je vais le présenter d'une part avec Jean-Claude CHEVAILLER qui, vous le savez, est Conseiller Municipal délégué chargé du budget, avec Christophe LIME et Eric ALAUZET puisqu'on va parler aussi des budgets annexes et que Christophe LIME est responsable des budgets annexes Eau et Assainissement. Quant à Eric, il nous parlera de tout ce qui concerne les déchets. Nous couvrirons donc ainsi l'ensemble du champ de l'action municipale. C'est un exercice aussi très important puisqu'en fait ce budget est la traduction des priorités politiques de la Municipalité pour 2002 et c'est aussi le document sur lequel nous allons nous appuyer pour notre action dans les années suivantes. Différents documents vous ont été adressés dont le rapport de présentation du BP et les annexes explicatives. Vous avez trouvé à votre place deux correctifs, il n'y en a peut-être qu'un pour l'instant, on va vous en distribuer un second, concernant le rapport du BP et celui de la fiscalité. En effet, cette année nous avons eu assez tardivement la notification des bases fiscales et des allocations compensatrices de l'Etat. Alors nous avons eu une bonne surprise, tout le monde dit que cette ville est une ville qui roupille, que c'est une ville triste où il ne se passe rien. Or on a eu une bonne surprise puisque par rapport aux prévisions, la notification des bases fiscales des allocations compensatrices est positive et cela représente 163 215 € de plus que ce qui était prévu dans notre budget, c'est-à-dire que nous avons donc ce soir les chiffres définitifs, les notifications sont arrivées mardi de la semaine dernière. Donc il y a, en conclusion, 163 215 € en plus que je vous proposerai, dans le cours du débat -mais on vous distribuera un autre document- d'affecter non pas sur les dépenses imprévues comme nous aurions pu le faire, mais pour marquer notre volonté politique, à deux domaines prioritaires.

Premièrement le domaine de l'éducation, et la Première Adjointe nous en reparlera tout à l'heure, l'éducation étant une de nos priorités. La Première Adjointe a visité quasiment l'ensemble des écoles et je la remercie et l'en félicite à la fois, et c'est vrai que pour le mobilier scolaire, il y a vraiment un effort à faire. Un effort important va déjà être fait cette année puisqu'il y avait donc 207 000 € pour le mobilier scolaire et je vous proposerai de faire une dotation supplémentaire qui est le résultat du dynamisme de la Ville de 80 000 € supplémentaires pour le mobilier scolaire, ce qui fera 40 % en plus. Ce budget passera donc à 287 000 € -vous aurez la feuille rectificative dans quelques instants- ce qui fait que, Françoise vous le dira tout à l'heure, on va pouvoir à peu près cette année équiper 62 classes en mobilier neuf, c'est un énorme effort en direction des scolaires mais je crois que c'est aussi notre responsabilité d'avoir des écoles et du mobilier en bon état parce que nous avons des enseignants de qualité. Donc, première priorité, l'éducation, je n'insiste pas, Françoise le fera.

Deuxième priorité, les déplacements dans l'agglomération et je dis bien dans l'agglomération, dans Besançon et dans l'agglomération, il y a, vous le savez, au niveau du PDU, qui est la grande opération de déplacement dans les années à venir, 500 000 € sont prévus en étude et 403 000 € en travaux. Je vous proposerai donc de mettre 20 % de plus, à savoir 80 000 € pour faire passer les travaux à 483 000 €, ce qui fait que pour le PDU cette année, nous aurons presque 1 million d'euros, 983 000 €. Voilà donc ce que je voulais vous dire en préalable à la présentation.

Ce budget 2002 bien sûr est le premier budget qui a été préparé et qui va être exécuté par notre équipe. Le précédent avait été préparé par l'équipe de Robert SCHWINT et c'est nous qui l'avons exécuté. C'est un budget qui s'inscrit bien sûr dans la continuité du précédent mais avec quand même des changements et des ruptures et c'est un budget qui va réaffirmer les objectifs de la Municipalité pendant les cinq années restantes de ce mandat. C'est un projet de budget qui deviendra d'ailleurs un budget, que nous entendons réaliser en développant autour de Besançon un réel état d'esprit d'agglomération. Je crois que nous en avons déjà parlé ce soir ; le maître mot de nos réflexions désormais, c'est effectivement l'agglomération, il y a Besançon mais il y a aussi l'agglomération du Grand Besançon, ce travail permanent que nous voulons mener avec nos collègues des communes voisines et périphériques. Certains l'ont déjà dit ce soir -on vous distribue cette feuille rectificative- ambition, rigueur et responsabilité.

Bien sûr nous voulons réaliser ce programme, notre programme avec une ambition pour cette capitale régionale. Nous voulons donc une ville, une agglomération qui soit forte, fière et dynamique et qui soit reconnue en France et dans le monde, c'est ça le premier objectif de ce budget.

Deuxièmement, la rigueur : nous voulons effectivement mesurer avec encore plus de précision nos marges de manoeuvre et maîtriser l'évolution de nos recettes et de nos dépenses. Et je crois que le débat que nous avons eu ce soir sur le Palais des Sports en est bien la concrétisation. Nous avons ce véritable souci de bonne gestion de l'argent public, on n'a pas à s'en féliciter, tous les élus doivent d'ailleurs l'avoir ce souci mais nous l'avons particulièrement chevillé au corps.

D'autre part, responsabilité car il y a eu tout au long de ces derniers mois, un travail important réalisé par un groupe «investissement» qui a travaillé sur les investissements dans le cadre de ce budget et qui, dès maintenant, sous la responsabilité de Jean-Claude CHEVAILLER, travaille pour mettre en place ce qu'on appelle un PPI, Programme Pluriannuel d'Investissement. Un certain nombre d'entre vous nous en ont fait la demande, donc avant la fin de cette année, nous allons proposer ce Programme Pluriannuel d'Investissement. Alors bien sûr, j'entends déjà les critiques venant des rangs de l'opposition disant : pourquoi ne l'a-t-on pas maintenant, c'est encore de la navigation à vue, on vous dit toujours les mêmes choses. De tout cela, il n'en est rien. On travaille dans le sérieux et dans la sérénité. Un mandat c'est six ans, donc nous avons encore cinq années pour réaliser ces projets. Un certain nombre de projets justement sont en cours de réexamen, par exemple le Palais des Sports. D'autre part, vous le savez toutes et tous, nous mettons en place au niveau de l'agglomération un projet d'agglomération et il est important que notre réflexion en matière d'investissement dans les années à venir soit calée avec la réflexion de l'agglomération. Nous ne pouvons pas, nous, investir sur Besançon sans nous soucier de ce qui va se faire au niveau de l'agglomération. C'est pour cela que dès maintenant, dès le mois prochain, peut-être d'ailleurs ont-ils déjà commencé, un certain nombre d'adjoints, sous la responsabilité de Jean-Claude CHEVAILLER et ensuite nous en discuterons en Municipalité, vont nous faire des propositions pour ce programme pluriannuel que nous vous proposerons à la fin de l'année 2002. Donc je l'ai dit, trois points.

Maintenant la première priorité qui est inscrite dans le budget, c'est le rayonnement de la capitale régionale. Tout le monde est d'accord, il faut que nous redonnions entre plus de lustre et plus d'importance à notre capitale régionale. Nous sommes tous d'accord sur le fait que Besançon n'est pas assez connue, que nous sommes trop modestes, que notre agglomération a des atouts et qu'il faut les valoriser. Par rapport à cela, nous allons faire des efforts très significatifs en direction de l'enseignement supérieur en 2002, tout d'abord il y a des investissements au niveau de l'UFR Médecine que vous connaissez et puis aussi soutien aux jeunes chercheurs. Nous avons, au niveau de l'Université, des jeunes qui ont du talent mais qui n'ont pas forcément les moyens et qui quelquefois sont obligés de quitter Besançon pour aller continuer leurs recherches ailleurs. Nous avons cette année, là encore on va me dire que ce n'est pas une nouveauté car la Région le fait, c'est vrai que la Région le fait et c'est très bien, mais là nous devons jouer aussi en complémentarité, pour la première fois la Ville de Besançon, d'une façon volontariste, parce que ce n'est pas forcément parmi ses compétences, a créé trois bourses pour des jeunes chercheurs, trois bourses de 20 000 € par an. Et chaque année nous en remettrons trois. Comme c'est sur trois ans, nous aurons donc à terme, entre 9 et 10 boursiers de la ville qui vont donc continuer leurs recherches sur l'agglomération, en espérant que par la suite ils resteront ici et que, pourquoi pas et c'est ce que nous souhaitons, par le biais de notre incubateur d'entreprises, notre pépinière d'entreprises, notre hôtel d'entreprises, ils vont pouvoir continuer à vivre et travailler ici. Le rayonnement de la ville va passer aussi par toutes les manifestations qui sont liées à l'année Victor Hugo. Quand ça sera terminé, nous ferons passer un press-book, le livre de presse de l'année Victor Hugo. Les retombées, pour l'instant, sont impressionnantes, il y a déjà un paquet de journaux et de coupures qui parlent de Besançon et je crois qu'on se rend compte que c'est une bonne opération, et ce n'est qu'un début, il y aura encore de grandes manifestations. Il y a eu la soirée inaugurale, il y a eu aussi ces deux colloques internationaux qui

ont attiré en moyenne 400 personnes et il y aura encore beaucoup de manifestations tout au long de l'année. C'est l'année Victor Hugo donc, mais c'est aussi un effort renouvelé pour la mise en valeur de notre patrimoine naturel et architectural. C'est un patrimoine riche, très riche, et c'est pour cela que j'ai demandé qu'il y ait à la Municipalité un chargé de mission que vous connaissez et qui peut nous faire des propositions, en liaison avec l'adjoint aux affaires culturelles et notre service Patrimoine, donc faire des propositions pour valoriser encore le patrimoine de cette ville, naturel et architectural, mais aussi le patrimoine souterrain. Alors je voudrais profiter de cette occasion pour redire encore une chose concernant les fouilles. Je dois voir prochainement M. CHATORET qui est le Directeur Régional des Affaires Culturelles. Nous allons nous rendre sur place, on n'a pas pu le faire avant car il y avait beaucoup d'eau et nous allons donc voir sur place ce que nous pouvons faire de ce qui a été trouvé là. Il n'a jamais été question de le détruire et de ne pas l'utiliser, nous allons au contraire voir si l'on peut le valoriser pas à l'intérieur, mais comme on l'a toujours dit aussi, à l'extérieur, ou voire même sur d'autres sites. Simplement ce que nous avons dit, ce que j'avais dit et que je continue à dire, c'est qu'il fallait, et c'est pour cela qu'on a peut-être mal communiqué là-dessus, aller plus vite et je donne toujours l'exemple de Proudhon quand il décrivait le mutualisme, il disait : «un ouvrier ne peut pas en 300 jours dresser l'obélisque de la Place de la Concorde, mais 300 ouvriers en un jour peuvent le faire». Donc, ce que nous avons demandé, et qui a d'ailleurs été accepté et je m'en réjouis, c'était qu'au lieu de 4 ou 5 archéologues, on en mette 20 ou 30 pour que ça aille beaucoup plus vite. Donc nous sommes fiers de notre patrimoine et c'est un élément du rayonnement de Besançon que nous allons exploiter. Michel ROIGNOT est en train de réfléchir à la mise en place, je pense pour 2003, même si c'est difficile parce que vous savez que nous avons un problème de conservateur qui va partir, mais on va faire quelque chose j'espère en 2003 pour valoriser ce patrimoine et aussi pour que les Bisontins se l'approprient car c'est vrai que ce patrimoine est au musée lapidaire, et dans différents autres endroits mais il n'est pas forcément visible et accessible.

Élément aussi du rayonnement de la capitale régionale et de l'agglomération, le sport de haut niveau et la culture. Bien sûr il y aura l'ouverture du Musée du Temps, je ne me hasarderai pas sur la date, en principe c'est juin 2002. Nous avons aussi le lancement d'études, je dis bien le lancement d'études pour d'autres projets d'avenir comme le Conservatoire National de Région et aussi, en matière de rayonnement, les nouveaux scénarios et les nouvelles études lancées pour le nouveau Palais des Sports.

Bien sûr aussi le dynamisme économique, le soutien à l'activité économique, même si c'est la Communauté d'Agglomération qui a la compétence économique mais l'emploi sur Besançon, le commerce et l'artisanat, nous allons donc continuer à considérer que c'est une de nos priorités et nous aurons, entre autres, l'ouverture du Marché/Beaux-Arts, tout du moins pour la partie marché le 5 septembre 2002. Concernant le cinéma, afin que vous ne posiez pas la question, il y a actuellement des discussions puisque la Ville n'est absolument pas impliquée dans cette affaire, si ce n'est dans le sens où c'est pour nous un problème que le cinéma n'arrive pas en temps voulu. Il y a un partenaire privé qui est défaillant, la société anonyme PLAZZA pour ne pas la citer, puisque tout le monde la connaît et nous cherchons donc un autre partenaire ou d'autres partenaires. Pour cette SA PLAZZA, la date butoir c'est le 12 avril, donc ce n'est pas très loin. J'ai rencontré les dirigeants de cette société ; si le 12 avril nous n'avons pas la certitude que les fonds sont versés à la SEDD, celle-ci mettra en vente aux enchères ce patrimoine, ce qui serait ennuyeux pour la société PLAZZA parce qu'elle perdrait les 12 millions de francs qu'elle a déjà versés, donc on peut penser que cette affaire sera réglée d'ici le 12 avril. Ce projet a pris du retard, c'est vrai, mais pas de notre fait, du fait de la défaillance d'un partenaire privé, mais Vincent FUSTER, Jacques MARIOT, le Directeur de la SEDD, le Directeur Général des Services et moi-même suivons ça de très très près. Donc retenez bien : le 5 septembre, ouverture du Marché/Beaux-Arts. Ça se passe bien, nous avons discuté avec les commerçants, là aussi il a fallu négocier, justement on parlait d'appel d'offres négocié, là il a fallu négocier dur, mais c'était un peu différent et nous sommes arrivés sur un terrain d'entente qui à la fois respecte les intérêts de la ville et ceux des commerçants parce que c'est un vrai élément de dynamisme que ce beau marché que nous aurons donc au centre-ville.

Autre priorité, l'éducation, j'en ai déjà parlé, c'est même la priorité des priorités. Les crédits de fonctionnement vont progresser d'un exercice sur l'autre comme nous nous y étions engagés. La Ville va ainsi entamer un effort qui va se poursuivre sur les six années à venir, de revalorisation des crédits pédagogiques, Françoise vous dira comment, il y aura un effort d'investissement important, en particulier pour le Groupe Saint-Claude, une trentaine de millions de francs, mais aussi pour les écoles maternelles et primaires car je le disais et je le répète, il faut absolument que les enseignants et nos jeunes aient des écoles qui soient des écoles de qualité. Nous avons certainement pris du retard entre autres en matière de mobilier et de patrimoine, là nous voulons accélérer et nous le faisons. Et nous allons aussi commencer les études pour le projet de restructuration de la crèche Bersot, sous réserve, je le dis bien, qu'on ne me dise pas ensuite vous avez promis et ça ne se fait pas, de l'obtention des subventions attendues de la CAF pour réaliser cette opération qui est une opération lourde. Donc nous avons acté le principe mais nous attendons maintenant la réponse de la CAF qui nous avait sollicités pour cette opération, donc c'est quand même sous réserve.

Ensuite le renouvellement urbain, la proximité, la solidarité et la sécurité. Tout d'abord le renouvellement urbain, c'est quelque chose que l'on connaît plus sous le nom d'ORU, c'est une nécessité de court et de moyen terme. L'engagement de la Ville qui a été confirmé entre autres par le Ministère, vous vous souvenez que souvent on me posait la question, à hauteur de 40 millions sur 6 ans je crois, je vous dis ça de tête, 40 millions au lieu de 30, ce renouvellement a été confirmé. Essentiellement il y aura donc deux axes puisque c'est du renouvellement urbain, donc de la démolition et de la reconstruction et des aménagements lourds, il ne s'agit pas uniquement de refaire des cages d'escaliers. Les axes lourds c'est Clairs-Soleils à l'Est et Planoise à l'Ouest, avec aussi une opération plus centrale qui n'entre pas dans les crédits ORU, mais qui est une opération lourde, à savoir l'opération qui démarre ou qui va démarrer, dans les jours à venir à Pesty où nous allons démolir un bâtiment à la Cité des Acacias pour reconstruire de l'autre collectif, et rénover l'autre bâtiment pour qu'ainsi la situation difficile pour les habitants qui habitaient la cité des Acacias mais aussi pour les habitants du quartier, soit définitivement réglée. Il reste je crois une ou deux personnes au 6 ou 8, donc c'est une opération qui va être réglée très prochainement.

Quant à la proximité, vous savez que c'est aussi une de nos préoccupations, car si nous avons, je le dis toujours, des projets à long terme et c'est nécessaire, il faut aussi pouvoir traiter les préoccupations quotidiennes des Bisontines et des Bisontins, donc nous avons Proxim'Cité. On n'en reparle pas, ça marche bien, 400 appels par mois, à peu près 70 % des gens satisfaits au bout de 24 heures et même moins, donc ça va bien mais il faudra que nous allions plus loin et à cet égard, il y a beaucoup de choses qui sont faites au niveau des quartiers, des comités de quartier, des conseils de quartiers.

La solidarité c'est aussi l'action sociale. La Ville dans ce domaine a toujours été en pointe, elle va continuer à l'être, surtout dans le domaine de l'innovation sociale, Marie-Guite DUFAY nous en reparlera tout à l'heure. C'est une vraie priorité parce que vous avez pu le constater, beaucoup de budgets de fonctionnement diminuent, je le redirai plus tard, le budget de la Ville au CCAS a augmenté de 3,3 %. Ça marque bien notre priorité, je le dis bien à périmètre constant parce que vous savez qu'on y a inclus la Petite Enfance entre autres et que ça va modifier effectivement les équilibres. Mais à périmètre constant, c'est 3,3 %.

Concernant la politique du handicap, nous en avons déjà longuement parlé le 21 février. Cet après-midi j'ai assisté à Planoise à une réunion présidée par Marie-Guite DUFAY et Jean-Jacques DEMONET, il y avait 60 associations représentant les personnes en situation de handicap qui apparaissent comme étant satisfaites de la concertation que nous avons lancée, ils nous ont redit qu'ils ne voulaient pas que l'on décide pour eux mais qu'ils veulent être associés à la concertation, associés aux décisions que nous prendrons, et c'est Jean-Jacques qui suit ça avec beaucoup de talent.

Quant à la sécurité quotidienne, c'est un sujet permanent de notre Municipalité. C'est vrai que le sentiment d'insécurité est ressenti à Besançon comme d'ailleurs partout en France, même si, vous le savez et ce n'est pas moi qui le dis, j'ai vu ça sur TF1, nous sommes la ville de France où la délinquance a le moins augmenté mais ce n'est pas suffisant quand même. Ce sentiment d'insécurité il existe, je ne me mets pas la tête dans le sable, je sais qu'il y a des difficultés à Besançon, il faut que nous allions encore plus loin. Par contre, ce qui ressort d'une façon très claire par rapport à cela, c'est que les politiques qui ont réussi, ce sont les politiques globales, celles où on ne met pas forcément des policiers en plus, même s'il faut des policiers en plus et comme parlementaires, avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à l'époque nous étions intervenus en ce sens. Il faut des policiers en plus mais il faut aussi une coordination avec entre autres la Police Nationale, avec les bailleurs sociaux, avec les gens qui sont sur le terrain. C'est le conseil local de sécurité qui va bientôt faire un bilan et nous en reparlerons je crois au conseil du mois d'avril avec des propositions. En matière de lutte contre l'insécurité, c'est une vision globale qu'il faut avoir. Je sais bien que si actuellement et toujours pour les mêmes raisons, certains peuvent avoir des analyses très caricaturales, la lutte contre l'insécurité, c'est tout, c'est le sport, c'est la culture, c'est l'éducation, c'est la prévention et c'est aussi la répression, on n'a jamais dit qu'il ne fallait pas de répression. Il faut qu'il y en ait quand c'est nécessaire, le plus tard possible mais quand c'est nécessaire il ne faut pas avoir peur et on le sait. Je m'en suis entretenu avec Patrick BONTEMPS et d'autres, avec le Préfet qui connaît notre volonté et la partage. Lorsqu'il y a des difficultés, il faut que vous sachiez qu'il y a une cellule de veille, une cellule d'urgence qui s'est réunie encore dernièrement avec Marie-Guite DUFAY et Patrick BONTEMPS, M. le Procureur et M. le Directeur de Cabinet du Préfet, pour traiter des problèmes à la Malcombe, c'est-à-dire que lorsqu'il y a une situation d'urgence, on se réunit, Ville, Police Nationale, Justice, Préfecture, pour trouver des solutions globales. C'est comme ça que nous arriverons à lutter contre l'insécurité et à faire en sorte que Besançon devienne encore plus sûr. Même si ce n'est pas parfait, on ne peut pas laisser dire que Besançon, c'est Chicago. Ce n'est pas Chicago mais on peut faire mieux.

Concernant le développement durable, on en parle beaucoup et c'est vrai que c'est une préoccupation qui doit être transversale. Le développement durable associe les aspects économiques, sociaux, environnementaux, donc c'est une vision très transversale et l'ensemble de nos actions doit s'inscrire dans le cadre d'un développement durable. C'est le fédérateur de notre action municipale, c'est pour cela que l'année 2002 va voir l'engagement d'une démarche concrète et toute une série d'actions. Il y aura un chargé de mission du développement durable, il y a eu une réunion ici, suivie d'ailleurs par fort peu de monde, ce que je déplore, sur l'agenda 21 et ce rapport vous en donne un certain nombre d'illustrations. Pour la mise en oeuvre du PDU, le plan de déplacement urbain, cette préoccupation que nous avons tous, nous nous étions engagés à faire rapidement des réalisations qui renforcent encore la place des transports en commun dans Besançon et dans l'agglomération. Bien sûr, là on parle de Besançon mais c'est une vision au niveau de l'agglomération et qui redonne aussi une vraie place aux modes doux de déplacement, que ce soit la marche à pied, le vélo, voire même le roller, peut-être avec la mise en place d'un certain nombre de dispositifs, mais ce qu'il faut c'est que dans ces modes-là, tout le monde se respecte, que les piétons et les rollers respectent les vélos et vice-versa, il y a donc un respect réciproque et il y a aussi certainement un besoin encore d'actions de communication par rapport à cela. Notre objectif est que chacun trouve sa place ici à Besançon, les marcheurs, les piétons, c'est les mêmes d'ailleurs, les cyclistes et aussi les automobilistes et que ceux qui veulent et on le leur conseille, utiliser les transports en commun soient de plus en plus nombreux.

En matière de solidarité et relations internationales, la ville va poursuivre des actions dans ce domaine en accordant une priorité aux véritables actions de solidarité. Je crois qu'on ne peut pas, Sébastien MAIRE le sait et il est d'accord d'ailleurs, être partout. Il faut qu'on cible un certain nombre de secteurs pour faire en sorte que nous soyons performants dans ces secteurs ciblés.

Pour terminer, je voudrais vous dire quelques mots sur notre stratégie financière. Il faut que tout au long de ce mandat, nous puissions veiller à conforter nos équilibres financiers. Vous savez qu'on a une épargne brute de 20,3 M€, ce qui n'est pas mal, avec des fonds disponibles de 6 M€ mais nous pouvons certainement faire mieux, il faut que nous puissions remonter ces niveaux-là. Il faut aussi savoir que nous avons, et c'est important, un niveau de service rendu à la population qui est très élevé, bien au-dessus de la moyenne nationale et cela en réponse à la demande des habitants de Besançon qui sont habitués à avoir beaucoup de services. C'est une réponse de qualité qui répond à un choix politique, mieux servir les Bisontines et les Bisontins. Alors, je le dis très clairement, il faut maintenir ce niveau de services, pas forcément en dépensant plus mais en dépensant mieux, ce qui veut dire que le budget 2002 est construit avec un effort de réduction d'environ 4 % des crédits de fonctionnement, ce qui est important. Les services, au début, ont un petit peu râlé, c'est normal quand on diminue les crédits, mais je crois qu'ils l'ont bien accepté et qu'il y a vraiment une véritable volonté des services d'arriver à cet objectif. On sait bien qu'on ne peut rien faire dans une ville si les services ne sont pas à nos côtés et persuadés que nous avons raison et nous avons raison tous ensemble. Cela me permet d'ailleurs de rendre hommage aux services municipaux ; certains les critiquent beaucoup, on entend quelquefois des critiques même dans la population, quand je dis certains, ce n'est pas ici, au niveau du Conseil Municipal. On entend un certain nombre de remarques, je crois qu'elles sont totalement injustifiées et qu'elles viennent surtout de la part de personnes qui ne connaissent pas la réalité du travail des services. Nous avons des services de qualité, nous leur demandons des efforts, moi je suis persuadé qu'ils vont y arriver puisqu'ils savent bien que les efforts que nous leur demandons, ce n'est pas pour nous, ce n'est pas pour augmenter les indemnités des élus mais pour augmenter le confort des habitants de cette ville. De même, nous avons à faire un effort d'équipement élevé, nécessaire pour développer l'attractivité de la ville, réaliser nos engagements passés et aussi prévoir la montée en charge de nos investissements futurs. On parlait par exemple du Palais des Sports ce soir et Vincent FUSTER disait à juste titre : deux palais des sports, c'est bien, deux c'est toujours mieux qu'un sauf qu'il y a deux budgets de fonctionnement, qu'il faut en chauffer deux, en éclairer deux, en entretenir deux, cela il ne faut pas l'oublier. Il faut donc que nous nous appuyions sur une logique financière simple, maîtriser nos dépenses et là vous pouvez dire ce que vous voulez mais ça se traduit déjà dans ce budget, donc maîtriser les dépenses et accroître l'autofinancement que la ville dégage. Je vous le disais, nous avons 20 millions d'euros au BP 2001, cette année l'épargne brute ce sera 20,3. Vous me direz que le saut n'est pas énorme, on progresse peu mais on progresse, c'est une évidence, nous sommes donc dans la bonne direction.

Pour terminer, je souhaite que nous tenions une politique fiscale mesurée où les taux évoluent régulièrement à un niveau qui n'excède pas celui de l'inflation. Là aussi c'est un engagement que nous avons pris, que nous avons écrit. Je constate qu'on respecte quand même bien nos engagements et c'est bien dans une période où l'on dit que les politiques ne respectent rien. Nous avons écrit que l'augmentation de nos taux serait limitée à l'inflation, l'inflation est de 1,5, nos taux seront augmentés de 1,5 %. Comparé effectivement à d'autres villes c'est peu et j'ai là les chiffres à votre disposition, je crois que c'est bien, sachant que ça va être même très vertueux pour nous puisque cette année déjà les premiers chiffres qui arrivent font penser qu'on sera plus près de 2, voire peut-être plus de 2 % que de 1,5, donc ça nécessitera encore un effort supplémentaire.

Quant à l'emprunt, nous sommes toujours attentifs. Nous avons 16 millions d'euros l'année dernière, il faut que nous le limitions un peu en-deçà, mais cela dit, cela aussi on peut en discuter parce qu'on peut réellement se poser la question : doit-on vraiment limiter l'emprunt ou est-ce qu'on doit emprunter plus pour répartir sur la solidarité des générations les investissements lourds ? C'est vrai qu'il y a aussi, par rapport à cela, un débat que nous pourrions mener dans les années à venir. En tout cas, pour cette année, il y a donc un emprunt de 15,6 ou 15,7 millions ou 15,9 millions d'euros. Je ne vous en dis pas plus et je passe la parole à Jean-Claude CHEVAILLER, ensuite ce sera Christophe LIME, Eric ALAUZET puis un certain nombre d'adjoints puis nous ouvrirons le débat.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Merci Monsieur le Maire. Après cette brillante présentation politique, il me revient le dur exercice de retomber dans les aspects techniques et moi, Mesdames et Messieurs de l'opposition, je voudrais dire une chose. J'ai entendu quelque chose tout à l'heure qui m'a stupéfait. Quand on a parlé de projets, quelqu'un a dit oui mais ça va coûter et vous avez dit, on ne parle pas d'argent, on parle de projets. Eh bien ici, on a fait une politique où les projets ont été évalués et ont été choisis en fonction d'une enveloppe tout en respectant les accords du programme électoral. Parce que moi je veux bien construire des tours de Babel et des avions monumentaux et des palais, etc. mais à un moment donné, il faut bien remplir les colonnes et les équilibrer et vous êtes les premiers à le savoir.

Ceci étant dit, la première diapositive, même si ce n'est pas des diapos, représente le budget général qui évolue de 246,1 à 254,4 M€. Ces chiffres tiennent compte de la reprise des résultats et des reports, ça c'est très technique, c'est la M14 qui nous oblige à le faire, et si vous voulez plus de détails, vous les avez dans l'annexe 8. Pour simplifier et pour que l'on comprenne bien, je vous propose de limiter l'analyse à ce qu'on appelle les propositions nouvelles, ce qui nous amène donc à comparer les 213,7 aux 214,9 millions, je ne dirai pas chaque fois millions d'euros, c'est évident que c'est en millions d'euros. Ça fait une augmentation qui peut paraître légère. En fait il y a un effet d'optique parce que dans le budget de 2001, 5 millions d'euros ont transité et ont été reversés immédiatement à la communauté d'agglomération, ce sont les 5 millions de versement transport. Alors en fait, ce qu'il faut comparer, c'est 213,7 moins 5 à 214,9, ce qui fait une augmentation de 3 % pour le budget général. Vous voyez que dans ce budget général, le budget principal représente la plus grande part puisqu'il va passer de 173,9 moins 5 -parce que les 5 sont là-dedans- à 171,8, ce qui fait une augmentation de 1,7. Néanmoins, la part du budget principal va diminuer parce que la part des budgets annexes est en augmentation avec des variations assez contrastées selon les budgets et selon les opérations, mes collègues vous en diront quelques mots plus tard. Mais globalement, les budgets annexes augmentent de 8,3 %, c'est-à-dire moins que le budget principal, ce qui explique que dans le budget général, leur part augmente. Ce que vous avez sous les yeux maintenant, ce sont les dépenses du budget général. Sans surprise, c'est le produit fiscal direct qui est la première recette du budget, soit 58,9 millions, ce qui représente 27,4, je peux vous donner les pourcentages si ça vous intéresse. Les produits d'exploitation et les produits domaniaux représentent le second poste de recettes avec 36,6 millions, ce qui représente 18 % des recettes. Les concours de l'Etat, on en parlera un peu plus tard mais c'est détaillé à la page 28 du rapport, s'élèvent à 32,2 M€. Le produit des taxes est de 31,8. Evidemment, dans les concours de l'Etat, il y a la DGF, dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, les autres dotations, celle de décentralisation, on ne fera pas un cours de fiscalité mais tout cela c'est détaillé et pour les autres taxes, vous avez les taxes sur les pylônes, sur l'électricité, les jeux du Casino, les occupations du domaine public et les droits de mutation.

Les subventions attendues pour leur part progressent pour s'élever à 18 millions. Il y a par exemple des subventions qui viennent du contrat de plan Etat/Région, je pense à celle de l'Orchestre, il y en a également pour la modernisation de l'usine de Port Douvot.

Quant aux dépenses, ce sont les dépenses de personnel qui sont les plus importantes, 37,1 % de la masse et 79 M€. Globalement, les dépenses d'acquisitions et travaux évoluent de 6,5 % pour s'élever à 44,1 M€. Quant aux crédits d'exploitation, ils représentent 29,5. L'annuité de la dette est globalement stable à hauteur de 26,7 millions. Les subventions versées, elles, sont en baisse, entre 2001 et 2002 c'est-à-dire de 26,8 à 25,2, ce qui est logique puisque ayant repris la Petite Enfance, la subvention au CCAS est diminuée du même montant de 4,3 millions.

On passe maintenant au budget principal. Vous avez sous les yeux la structure des recettes en 2001 et en 2002. En fonctionnement, le produit fiscal passe de 49,9 à 51,2 millions en raison de l'évolution conjuguée des bases, de l'augmentation des bases et des taux en 2002 de + 1,5 %. Quant aux autres taxes, la baisse de ce poste est imputable à la non inscription au budget principal 2002 des recettes du versement transport, ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Les participations de l'Etat connaissent une

évolution favorable et représentent 45,7 millions, dotations fiscales comprises. Cela s'est expliqué parce que les index nationaux ayant été bons, meilleurs même que ceux prévus par l'Etat, la dotation est, c'est une bonne surprise, en augmentation.

L'emprunt voté au budget était de 16 millions en 2001, il sera de 15,9 millions en 2002, c'est-à-dire un peu en-deçà. Enfin les autres recettes sont stables en investissement et diminuent en fonctionnement avec la reprise de l'excédent dès le vote du budget principal et -c'est un peu technique- la suppression du remboursement par le CCAS du coût en personnel. C'est un peu technique mais vous trouverez cela dans les annexes.

Passons maintenant à la ventilation des dotations et participations attendues de l'Etat, aide à la Communauté d'Agglomération qui augmente de 7,3 %. Pour ce qui concerne les recettes de DGF, elles progressent de 2,11 % pour la part forfaitaire avec un rattrapage de 0,2 sur la DGF 2000. Ce rattrapage est lié aux indices favorables dont je vous ai parlé il y a une seconde. L'évolution des autres dotations de l'Etat est également positive, vous en trouverez page 28 le détail. Quant aux participations attendues de la CAGB, elles sont évaluées, c'est une estimation, à 22,2 M€ et en augmentation. 20,6 M€ correspond à l'attribution de compensations dont le montant définitif a été approuvé par le Conseil Municipal du 17 janvier, donc ici il n'y a pas de surprise, ce n'est pas une estimation.

En revanche, en ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire, pour la première part qui est forfaitaire, qui s'élève à 0,8 M€ il y a encore une estimation. On sait que cette part est calculée en fonction de la population, des logements sociaux et du potentiel fiscal. Cette dotation est très importante, comme la suivante dont je vais parler, parce qu'elle montre l'effort fait par la Ville de Besançon qui est le moteur de l'agglomération pour assurer vraiment le lien dans cette agglomération. Pour mémoire simplement, 120 000 habitants sur 170 000, 12/17^{ème} ça représente un peu plus de 70 %. Le partage de cette part de dotation ici se fait au prorata 55 % et 45 % pour la périphérie, ce qui montre l'intérêt que la Ville, moteur de l'agglomération, porte à la périphérie, ce qui permet d'obtenir un véritable esprit d'agglomération.

En ce qui concerne la dotation d'initiative économique, elle est calculée sur l'augmentation de la taxe professionnelle sur un taux qui, cette année est de 30 %, il était de 35 l'an passé, et pour l'instant nous n'avons pas tous les éléments, enfin moi je ne les avais pas au moment où j'ai rédigé le petit rapport, pour dire exactement quel en est le montant. Les 0,8 dont je parle maintenant, c'est pour partie un rattrapage de 2001 et une partie 2002. Pour 2002 on évalue à 0,534 M€ c'est-à-dire les 3,5 MF dont on parle souvent qui est le bon chiffre.

Comme vous le savez, la fiscalité et l'emprunt sont les deux ressources sur lesquelles la Ville peut directement intervenir pour équilibrer son budget. Le graphique montre l'évolution entre 1999 et 2002 des produits votés au budget principal. Evidemment vous avez une grande chute entre 2000 et 2001, ce qui explique donc la nouvelle configuration fiscale au niveau de l'Agglomération, l'Agglomération percevant la taxe professionnelle, une partie étant rétrocédée sous la forme de l'attribution de compensations dont je viens de parler mais cela explique le cap que vous avez entre 69,6 et 49,9. Pour ce qui concerne la fiscalité, l'impact de la suppression progressive de la part salaires et du transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération est très sensible, c'est ce que je viens de dire. Il est proposé en 2002 d'augmenter de l'inflation 2001 le taux des trois taxes ménages, soit une hausse globale de 1,5 % calculée de décembre à décembre, cela après deux années de pause fiscale c'est-à-dire augmentation 0, même pas l'inflation. Pour illustrer ce que représente la pause fiscale, vous avez en rouge sur l'écran ce que nous aurions pu -là on est dans le domaine du mythe- percevoir si nous avions simplement ou si nos prédécesseurs avaient simplement augmenté les taxes du montant de l'inflation. Voyez il y a un delta qui est perdu définitivement et qui ne fait que croître bien sûr et embellir, ce qui fait quand même une différence assez sensible entre 51,2 et 52,6 millions en 2002 mais nous serons à 51,2, il ne faut pas rêver.

Quant à l'emprunt, l'objectif est de le ramener à un niveau inférieur à celui constaté en 2001. C'est vrai que ça passe de 16 à 15,9 même si on peut rappeler que nos ressources et le profil de notre dette nous permettent ce niveau élevé. Rappelons qu'entre 2001 et 2002, la Ville a continué à se désendetter. Vous savez que la capacité de désendettement d'une collectivité se mesure dans le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Pour l'instant et pour notre ville, ce rapport est de 5,4 ans. C'est assez en-deçà de ce qu'on considère comme étant une zone non pas dangereuse mais où il faut faire attention qui est considérée de 6,5 ans et c'est en tout cas en-deçà de la moyenne nationale des villes de même taille.

Avant de conclure sur le budget principal, quelques considérations sur les dépenses. En fonctionnement, le premier poste est constitué par les dépenses de personnel, ce qui est assez logique et sera explicité sur le tableau suivant. Les crédits courants et les crédits d'exploitation s'établissent à près de 25 M€ et recouvrent les crédits courants des services qui sont en baisse, c'est l'effort qui a été demandé, et les dépenses de fonctionnement incompressibles qui, elles, sont en hausse, ce qui s'explique assez facilement puisque dans ce poste on retrouve les fluides, on retrouve aussi les assurances et on sait que les assurances ont fortement augmenté quelles que soient les collectivités suite notamment au 11 septembre mais également à Toulouse et puis éventuellement à des problèmes météo. Les subventions et participations versées représentent 27,1 M€ et diminuent dans le budget principal comme dans le budget général et cela malgré l'augmentation des subventions d'équipement. En investissement, le poste acquisitions, travaux -on trouve ici non seulement les tranches annuelles mais également les opérations individualisées qui ont fait l'objet d'ailleurs du groupe investissement- ce poste progresse modérément de 26,5 à 26,7 millions. L'évolution est exactement de 26,2 à 26,4 si on défalque l'avance remboursable au PLIE qui est prise ici en considération. Quant à l'annuité de la dette, elle représente 16,6 M€ en capital et 5,2 en fonctionnement. Comme on l'a dit, les dépenses de personnel représentent le premier poste budgétaire. En 2002, elles évoluent de 7 % mais ici il y a aussi un phénomène d'optique, c'est-à-dire qu'elles augmentent de 7 % en raison de l'effet de reprise, en gestion directe, des personnels de la Petite Enfance. Si l'on raisonne à périmètre constant, elles n'augmentent plus que de 2,08 % puisqu'on a 66,7 au lieu de 69,9 millions qui est porté sur le graphique, sur la courbe en rouge. L'autre spécificité de ce budget est constituée par la mise en oeuvre des 35 heures, de l'ARTT. Donc l'ensemble de cette question fait l'objet de développements très spécifiques dans la troisième partie du rapport, et ça je pense que tout le monde l'a lu, donc je vous y renvoie pour plus de précision. Vous avez l'hypothèse à effectifs constants, les 2 106 personnels de la Mairie, les 132 qui est la reprise de la Petite Enfance, et les 34 qui sont liés à l'ARTT.

Dernière explication sur les dépenses du budget principal, c'est l'effort d'équipement de la ville et l'annuité de la dette qu'on a évoqués d'une façon un peu parcellaire mais ici on peut faire une synthèse. Donc, comme on peut le constater, l'effort d'investissement de la ville, c'est-à-dire dépenses d'équipement auxquelles il convient d'ajouter les subventions d'équipement versées, progresse régulièrement. Donc ici il y a encore un accroissement de 32,4 à 34,5 M€, ce qui fait que la ville va effectivement réaliser des investissements. Je relie au premier point de l'ordre du jour. Comme vous pouvez le constater, l'effort d'investissement de la ville progresse régulièrement, c'est surtout le fait des subventions d'équipement pour les opérations lourdes confiées à des partenaires, comme par exemple Marché/Beaux-Arts, c'est terminé, il y a 0,5 million, Pasteur 3 millions, Citadelle 1 million, Micropolis 0,7, l'Université, le Maire en a parlé, 0,5, pour la première tranche de l'UFR Médecine, qui participe donc au rayonnement de notre cité. Dans le même temps, l'annuité de la dette diminue malgré l'augmentation des remboursements en capital. Alors c'est un peu technique mais c'est du fait du vieillissement de la dette parce qu'on rembourse d'abord des intérêts et ensuite du capital comme tout un chacun qui achète par exemple un appartement. La gestion active de la dette a permis à la ville de bénéficier en 2001 de la baisse des taux monétaires constatés jusqu'en début 2002. Donc voilà ce que je voulais dire, c'était un peu technique, ce n'était qu'une synthèse de ce qui est dans le rapport faisant apparaître les principaux ratios et je passe maintenant la parole à Christophe LIME, mais auparavant je voudrais insister sur le fait

que c'est un bon budget, je voudrais quand même dire quelque chose un peu politique, qui permet d'investir davantage, avec un endettement modéré un peu plus faible, un désendettement de la ville et une fiscalité quasi constante puisque l'augmentation est celle de l'inflation, alors qu'il y a eu deux années de pause totale, merci.

M. LE MAIRE : Je te remercie Jean-Claude, ce n'est pas facile de suivre ce dossier-là et je te remercie vraiment de l'avoir fait...

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Les services m'ont un peu aidé.

M. LE MAIRE : Les services t'ont un peu aidé, bien sûr. Donc maintenant, Christophe LIME pour le budget de l'eau.

M. Christophe LIME : Je vais vous présenter le budget de l'eau en précisant que les prix de l'eau et de l'assainissement ont simplement été convertis en euro, au centime euro supérieur pour l'eau et au centime euro inférieur pour l'assainissement, ce qui amène pratiquement au même prix que l'année dernière. Je tiens quand même à rappeler que c'est la 7^{ème} année consécutive que les prix de l'eau et de l'assainissement n'augmentent pas sur la Ville de Besançon.

Par rapport aux dépenses, au niveau du budget de l'eau, nous avons un investissement qui augmente de 31 %, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir étendre notre réseau sur les ZAC décidées lors des derniers conseils municipaux : Les Hauts du Chazal, Val des Grands Bas, TEMIS, et de réaliser des travaux politiquement intéressants sur les interconnexions de réseaux. Je soulignerai deux éléments relativement importants en ce domaine, c'est la fin de l'interconnexion sur l'ensemble de nos systèmes d'approvisionnement de l'eau d'une part et d'autre part quelque chose d'intéressant sur l'agglomération, c'est la mise en place de l'interconnexion des réseaux avec le Val de l'Ognon pour la partie en direction de la Haute-Saône et une interconnexion pour laquelle nous sommes en discussion avec le Syndicat de la Haute Loue. Nous amenons donc un plus au niveau de cette agglomération, avec des possibilités de secours pour l'ensemble des communes périphériques de Besançon. Je rappellerai aussi un petit chiffre parce que le Maire est quelquefois interpellé à ce sujet par des usagers, il reste sur la Ville de Besançon 62 propriétés qui ne sont pas reliées au réseau de l'eau. Cela mériterait aujourd'hui un investissement pour pouvoir relier celles-ci de 1,6 M€ HT, ce qui représente quand même, pour chaque branchement individuel, un investissement de 26 000 € (soit environ 171 000 F HT) par maison à raccorder, ce qui représente un coût extrêmement important, mais ces maisons seront raccordées, on s'y engage, au fur et à mesure en fonction de nos possibilités d'investissement.

M. LE MAIRE : Cela représente à peu près 8,2 km de réseau à créer.

M. Christophe LIME : C'est du côté du chemin de la Jorande...

M. LE MAIRE : Justement pour la Jorande, je crois qu'il y a 3 ou 4 km de réseau à créer.

M. Christophe LIME : Sur le budget de l'assainissement, nous avons une augmentation très importante de l'investissement, 85 %, qui est essentiellement due à la mise aux normes de la station d'épuration de Port Douvot. L'investissement sur cette structure atteindra ainsi 6 020 K€ mais cela nous permettra à l'issue de ces travaux d'avoir une des stations les plus modernes de France avec des rejets inférieurs aux normes maximum demandées au niveau européen. C'est-à-dire que demain on pourra avoir sur l'ensemble de notre réseau d'assainissement quelque chose de très intéressant, très moderne et il faut savoir que la rénovation de la station d'épuration est très attendue par d'autres villes puisque nous sommes ville pilote en ce domaine. Les entreprises sont très motivées sur cet investissement-là car il y a d'autres collectivités qui attendent qu'on ait terminé ces travaux pour venir nous demander un certain nombre de renseignements. Dans ce domaine de l'assainissement, la Ville de Besançon, avec ses services techniques, est une référence au niveau national.

M. LE MAIRE : On parle beaucoup de solidarité Est - Ouest, en voilà un exemple, c'est que l'assainissement de l'Est va venir se collecter, via un grand projet, sur l'Ouest et c'est là aussi un bel exemple de coopération intercommunale en plus de celui que tu as donné...

M. Christophe LIME : Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'aider les communes le long du Doubs sur leurs problèmes d'assainissement, ce qui nous permettrait aussi d'avoir un moindre rejet dans le Doubs en amont de Besançon et avec l'aménagement de la zone des Prés de Vaux, un Doubs le plus propre possible.

Un point relativement important pour ces deux budgets, c'est la construction d'un bâtiment au service technique municipal qui va permettre d'améliorer les conditions de travail des salariés de ces deux services mais aussi de l'ensemble des salariés de la Mairie en donnant un peu d'aisance à terme pour l'ensemble des autres services, et d'avoir un accueil public qui soit le plus intéressant et le plus agréable possible.

M. Éric ALAUZET : On va boucler avec les déchets et la forêt. Quelques éléments comptables pour vous préciser mais vous l'avez sûrement observée, une diminution sensible du budget déchets de 17 % puisqu'on passe de 17,6 M€ à 14,6 M€. C'est essentiellement dû à ce que vous observez derrière moi. Même si ce n'est pas la photo que je préfère, elle est là et elle est particulièrement d'actualité puisqu'elle va être inaugurée officiellement dans quelques mois, en tout cas mise en exploitation commerciale cet été, on est en test industriel actuellement, donc on termine l'usine et c'est ce qui fait que le budget baisse cette année puisqu'on est en fin de règlement.

Concernant les recettes, elles sont essentiellement liées à la redevance d'ordures ménagères pour laquelle nous sommes ville pilote. Je le dis d'autant plus facilement que ce n'est pas moi qui l'ai mise en place, cela a été fait au dernier mandat et M. NARDIN est régulièrement et de plus en plus sollicité par de nombreuses villes pour voir ce qui se passe à Besançon parce que c'est vraiment un dispositif de responsabilisation, de citoyenneté où moins on pollue, moins on paie. À côté de la redevance d'ordures ménagères qui représente à peu près 50 % des recettes, il faut noter également les recettes des communes voisines qui nous paient le service qu'on leur rend avec l'usine d'incinération, et puis des recettes liées aux subventions que l'on touche pour le tri, notamment d'Eco-Emballages. Du point de vue des dépenses, elles sont pour 40 % au titre de l'investissement et pour la moitié d'entre elles du fonctionnement. L'annuité de la dette augmente encore un petit peu et puis elle va ensuite descendre et l'achat des bacs nous coûte environ 0,7 M€.

Quelques éléments d'analyse politique : la première chose, c'est la redevance d'ordures ménagères, j'ai donné des éléments juste avant. Le second élément politique, c'est le fait que nous accélérons la diffusion de la collecte sélective à l'ensemble de la ville pour essayer de terminer dans les deux ans, ça va être dur mais enfin on va essayer de s'y tenir. Cela a plusieurs intérêts, bien sûr un intérêt pour l'environnement mais aussi un intérêt financier pour deux raisons, la première c'est que tout ce qui est incinération, mise en décharge nous coûte de plus en plus cher et le passage à la collecte sélective nous permet une TVA réduite à 5,5 %. Donc on a tout intérêt à accélérer la manoeuvre. Tout cela se fait appuyé sur un fort volet pédagogique et là c'est vraiment l'essentiel, le point crucial de cette collecte sélective, c'est la pédagogie, d'où l'intérêt de mobiliser les associations, les bailleurs sociaux, les enfants dans les écoles, les ambassadeurs du tri qui jouent évidemment un rôle capital.

Autre action à développer courant de cette année, c'est le tri dans les services municipaux, on se doit d'être évidemment exemplaire. À signaler également l'imbrication forte avec les autres collectivités, c'est un point extrêmement sensible qui pose le problème de la cohérence. Certes, l'usine va être transférée au SYBERT au 1^{er} janvier 2003, donc on n'aura plus la responsabilité du traitement en tant que tel des déchets mais se pose quand même le problème de la collecte et de savoir comment se positionne

chacune des communes ou plutôt des communautés de communes, des syndicats, de la Communauté d'Agglomération, c'est une réflexion qui est en chantier, qui est difficile à mener et qui pose, derrière, la question de la taxe et de la redevance parce que si on se met ensemble dans un même système, cela suppose que nous ayons le même fonctionnement au niveau des recettes. Or Besançon est à la redevance, d'autres communes autour de Besançon sont à la taxe, donc il faudra trouver une cohérence, c'est un sujet difficile et délicat. Et j'insiste enfin sur les partenariats parce qu'ils sont fondamentaux, parce qu'ils sont quelque part la garantie que nous faisons des choix judicieux. Si nous sommes aidés par l'ADEME et le Conseil Général, c'est parce qu'ils ont des orientations que l'on partage et donc on va dans le même sens. Ça nous permet d'avoir, entre autres, des aides à l'achat de nos bacs de collecte par exemple ou aux actions de communication et je pense aussi à Eco-Emballages que j'ai cité tout à l'heure qui nous aide à hauteur de la qualité du tri que l'on fait. Et c'est un message que j'essaie de faire passer systématiquement à la population : mieux on trie, moins on paiera.

Et puis quelques problèmes que je laisse en suspens parce qu'ils ne sont pas réglés, ils seront à régler dans les années à venir, c'est le problème des déchetteries qui sont encore en nombre insuffisant à Besançon mais ce n'est pas notre compétence, c'est celle du SYBERT, la question du ramassage des cartons qui devra être complètement revu, ne serait-ce que pour répondre à l'exigence de la redevance, et puis celle aussi du ramassage des monstres, des déchets verts où là on a encore du travail à faire. On ne pourra pas le faire immédiatement mais il sera repris un peu plus tard.

A signaler également qu'une partie des boues de la station d'épuration seront traitées à l'usine d'incinération. Vous savez que se posent de plus en plus de problèmes d'épandage puisque les paysans refusent maintenant le plus souvent les boues d'épuration. Et là ça pose l'enjeu du travail en amont qu'on fait avec les agriculteurs mais aussi avec les industriels pour que les eaux soient le moins polluées possible et qu'à terme on puisse épandre les boues sur les terrains agricoles, c'est quand même la filière de valorisation la plus adaptée mais pour l'instant ce n'est guère possible. Voilà pour le budget déchets.

Un mot mais alors très rapide sur le budget forêt ; les éléments comptables peuvent se résumer à un budget prévisionnel de 600 000 € qui est stable par rapport aux années précédentes avec des recettes de 15 % liées à la vente du bois et puis le reste en subventions Ville. Trois éléments d'analyse politique pour dire que si on se place en perspective, dans le passé entre 1996 et 1999 l'essentiel des efforts ont été consacrés à la réalisation de travaux sur la forêt de Chailluz, autour de la Petite Ecole dans la Forêt notamment, que 1999, 2000, 2001, mais surtout 2000, ont été marquées évidemment par les conséquences de la tempête et un effondrement des prix du bois, c'était moins 50 % en 1999, en 2000 on a récupéré on était à 80, 90, cette année on va retrouver les cours normaux. J'ajouterai enfin et c'est le point pour l'avenir et pour cette année que nous travaillons et vous serez bientôt sollicités pour participer à la réflexion, au nouveau plan de gestion de la forêt de Chailluz. C'est une affaire importante, un plan de gestion durable de la forêt de Chailluz pour associer dans une réflexion justement le développement durable, c'est-à-dire la dimension économique : exploitation, vente du bois et la dimension sociale c'est-à-dire l'utilisation par la population de cette forêt de Chailluz comme lieu de promenade, de culture, de loisirs, c'est ce qu'on appelle maintenant les aménités et puis évidemment la conservation de la biodiversité. Donc on va avoir à travers ce plan de gestion un cas d'espèce grandeur nature de réflexion sur le développement durable. J'en ai terminé.

Mme Françoise FELLMANN : M. le Maire l'a rappelé, l'enseignement est donc pour nous une priorité. Comme nous nous y étions engagés, les crédits de fonctionnement ont été augmentés et les choix faits sur le fruit d'une concertation. En effet, ils correspondent aux besoins réellement exprimés et souhaités par les enseignants. Je ne vais pas tout développer mais je vais quand même insister sur quelques points nouveaux.

En ce qui concerne d'abord l'augmentation des crédits pédagogiques qui vont passer à 20,43 €, nous étions à 18,14 € et c'est effectivement sur cette partie-là que les enseignants ont une demande très forte et normalement d'ici la fin du mandat nous devrions doubler ces crédits pédagogiques. Un crédit est inscrit cette année pour la gratuité de la patinoire d'un montant de 15 244 € ; donc comme la piscine, la patinoire sera gratuite. Un détail pour certains mais pour les instituteurs c'est très important, le nombre de photocopies par enfant au niveau des classes maternelles est augmenté et nous avons prévu un crédit de fournitures administratives pour les directeurs, qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui. Donc le total par enfant sera de 57,50 €. En ce qui concerne l'informatique maintenant, les frais de fonctionnement s'élèvent à 75 K€. A noter que les 1 100 K€ de l'opération «1000 ordinateurs» ont été investis depuis 1998 et non pas simplement sur le budget 2001 comme indiqué dans le rapport, et cette année cinq écoles maternelles seront équipées d'ordinateurs. Nous poursuivrons cette opération des ordinateurs dans les écoles maternelles d'ici à la fin de notre mandat.

L'investissement réalisé sur le patrimoine scolaire en 2002 sera très important. Je citerai pour mémoire le groupe scolaire Saint-Claude avec 2 500 000 € sur l'exercice 2002, 1 450 000 € pour 2003, 150 000 € en 2004 mais avec des subventions attendues de l'ORU et du programme CITE pour un montant de 338 000 €. Des travaux de mise en sécurité seront réalisés à l'école La Bruyère ainsi qu'au groupe Jean Macé où une salle de restauration scolaire sera intégrée dans l'école, ce qui permettra aux enfants de déjeuner sur place, évitant ainsi les déplacements hors de l'école. Ces travaux nous permettront également de démolir le groupe de préfabriqués qui se trouvent à côté de l'école Vauthier - Sircoulon, donc au-dessus de Clairs-Soleils. Des travaux de restructuration seront également réalisés au groupe Bregille Plateau maternelle simplement pour agrandir la salle d'évolution afin que les gamins puissent avoir un petit peu plus d'espace et permettre un accès indépendant à une des salles de classe ; c'est un projet pour cette année de 183 000 €. A ces crédits, s'ajouteront les travaux de gros entretien avec des interventions particulières à l'école d'Arènes, à l'école d'Helvétie, à l'école Lamartine et la Butte, donc ce sont des groupes scolaires qui feront l'objet de restructuration par regroupement à partir de la rentrée du mois de septembre 2002.

Un effort tout particulier portera sur le matériel et le mobilier scolaires. A titre indicatif, l'équipement d'une salle de classe correspond à un budget de 4 500 €. Donc le crédit annoncé par M. le Maire en début de séance nous permettra d'équiper en fait 17 classes supplémentaires, ce qui est vraiment une très forte demande des enseignants et là pour me promener dans les écoles, je suis vraiment très heureuse de ce crédit supplémentaire, on avancera plus vite. Nous avons indiqué que d'ici la fin du mandat, nous ferions de gros efforts mais je pense qu'on devra renouveler tout le mobilier d'ici la fin du mandat.

Pour le secteur Petite Enfance qui relève maintenant de la gestion municipale, 70 000 € sont inscrits pour les travaux d'entretien, 97 000 € pour des travaux de gros entretien qui concernent la crèche de Montrapon et la crèche des Epoisses et un crédit de 80 000 € a été inscrit pour l'éventuelle restructuration de la crèche Bersot, M. le Maire en a parlé tout à l'heure, à la condition bien évidemment que nous ayons les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Enfin un crédit de 60 000 € est prévu pour la réalisation des aires de jeux dans les diverses crèches et haltes garderies.

M. Jean-Claude ROY : En attendant le PDU unique issu de la loi SRU, la Communauté d'Agglomération s'est approprié le PDU de la Ville et celui du Syndicat Mixte TGB. Ces différentes orientations planifiées à moyen terme sur dix ans peuvent se résumer en huit axes d'intervention : se déplacer sans nuire à la santé, favoriser l'intermodalité pour une meilleure cohérence des transports dans le périmètre transport de notre agglomération, coordonner la politique urbaine et les déplacements, retrouver dans la cité le plaisir et du vélo et de la marche, offrir des transports collectifs performants, modernes, complémentaires, proposer un stationnement adapté à tous les besoins, aux différentes attentes et effectuer les livraisons dans le respect de chacun, contribuer au changement de comportement.

Connaître et comprendre les différents enjeux du Plan de Déplacement Urbain c'est déjà commencer à adopter une attitude de changement dans notre comportement. Dès cette année, comme vous le constatez dans le rapport, des crédits importants sont engagés dans le cadre du PDU. Dans quel contexte, pour quels enjeux, pour quelles actions ? Le contexte : nous avons dit septembre 2001 à septembre 2002 c'est une année de transition, le transport public est assuré sur 34 communes dans la continuité du syndicat mixte, sur 22 en transport scolaire uniquement par le Conseil Général et sur Besançon dans de très bonnes conditions par la CTB. Le projet de réseaux d'agglomération des 57 communes subit les dernières retouches après sa présentation aux élus des 56 communes sur 4 secteurs. Sur Besançon, il a été présenté le 19 février en présence des élus, des représentants des conseils de quartiers, des différentes associations d'usagers et syndicales. Les enjeux c'est la volonté de promouvoir le transport public comme un instrument de cohésion sociale et d'aménagement du territoire dans le cadre d'un développement durable, c'est organiser la mobilité en proposant différentes alternatives aux déplacements en voiture particulière. Quelles actions vont s'engager ou sont engagées pour cette année ? L'autorité organisatrice qu'est la Communauté présente pour la rentrée de septembre un projet de réseaux d'agglomération articulé autour d'une refonte du réseau péri-urbain actuel par la création de 26 lignes, de la création de pôles d'échange d'entrées de ville assurant la connexion entre cars péri-urbains et lignes urbaines situés à proximité d'établissements scolaires importants, Les Orchamps, Ledoux, Micropolis et le point d'échange en ville 8 Mai, Chamars, de l'adaptation aussi du réseau urbain à une intermodalité, avec un réseau CTB renforcé et optimisé. Le réseau urbain s'adaptera donc en deux étapes : septembre 2002, 5 grands principes : assurer la continuité de l'offre péri-urbaine en desservant les pôles d'échanges, préserver les habitudes de déplacement de la clientèle, maintenir une offre de transport attractive et efficace en fréquence, en maillage et en destination, améliorer la desserte des équipements structurants comme le CHU Minjoz, la Polyclinique de Franche-Comté, le Campus, la gare Viotte avec dès le mois d'avril un parvis nouveau, aménagé, où le transport public retrouvera sa place, les zones d'activité, TEMIS, Trépillot, Tilleroyes, La Fayette, Châteaufarine et c'est aussi pour tous améliorer de façon globale les temps de trajet. Cette première phase aura déjà des effets positifs pour le coeur de ville dans l'esprit de ce PDU par une diminution du nombre de bus de 13 à 15 % à laquelle s'ajouteront les diminutions de 20 bus péri-urbains du syndicat mixte qui aujourd'hui rentrent en coeur de ville, s'ajouteront aussi les cars qui viennent à la gare routière sachant que l'autogare fermera à la fin août et que ce transfert se fera dans la cour du SERNAM près de la gare Viotte. En outre, le nombre de bus au GNV desservant le coeur de ville passera de 14 à 24 %. Le renouvellement de la flotte des bus CTB est à nouveau porté vers du matériel GNV aux normes Euro 3 avec option accès aux personnes à mobilité réduite sur les bus standards et les bus articulés. Septembre 2003 sera la deuxième étape dans ce sens-là qui devra tenir compte d'une nouvelle desserte à initier pour desservir le multiplexe Marché/Beaux-Arts, la place de la Révolution et le futur Ilot Pasteur, tous ces lieux étant appelés à devenir des lieux de vie et d'animation.

Au niveau du transport d'agglomération, un travail partenarial est engagé avec la SNCF, le Conseil Général et le Conseil Régional car nous avons des intérêts communs, pour mutualiser nos projets et nos moyens, afin d'organiser une intermodalité, passage du train au bus notamment dans les gares de Besançon Viotte et Besançon Mouillère mais aussi l'intermodalité tarifaire et nous avons dans ce sens-là encore une réunion cet après-midi, c'est-à-dire pouvoir passer d'un mode de transport à un autre avec un abonnement unique qui permet de fidéliser l'utilisateur et de lui simplifier le voyage.

Le PDU sur Besançon c'est agir sur l'extension du secteur réglementé piétonnier en déplaçant les bornes des rues Pasteur, Claude Pouillet, du Palais de Justice quand les travaux seront terminés, c'est en installant des bornes de sortie à la rue Battant et à la Grande Rue pour ramener la paix dans ce quartier, notamment la nuit, c'est agir sur le stationnement en général mais déjà dans ces secteurs pour en vider les petites poches avec voitures ventouses qui génèrent une ronde incessante de recherche infructueuse d'une place jamais libre, c'est affecter ces différents espaces notamment au stationnement pour les résidents au tarif préférentiel de 1,50 € par jour. C'est aussi au niveau de la Communauté décider du

premier parc relais d'entrée de ville à Micropolis pour l'Ouest et le plateau, d'envisager en 2003 un deuxième parc route de Gray puis un troisième possible à l'entrée de la RN 57. Cette évolution pour les pendulaires améliorera fortement le cadre et la qualité de vie de la population du centre-ville et cette politique résolument affirmée contribuera à le rendre plus attractif pour le commerce et le tourisme, nombre de sites historiques et architecturaux étant aujourd'hui dévalorisés par la présence incongrue de nombreuses voitures en transit ou en stationnement. C'est aussi se mettre d'accord avec l'Université et avec l'Hôpital pour la création d'une voie réservée en site propre pour desservir ces différents lieux.

Cependant, soyons assez lucides, cette volonté, ces moyens nouveaux mis en oeuvre ne sont pas suffisants à eux seuls pour espérer un report modal aussi rapide que nous le souhaitons. Le processus sera évolutif dans le temps. Il nécessite un accompagnement car les nouveaux comportements ne reposent pas seulement sur des infrastructures nouvelles, un élément fondamental sera nécessaire, c'est accompagner la démarche par l'innovation, je pense là au forfait stationnement pour les parents d'élèves, par l'information et la sensibilisation à travers une stratégie concertée entre la Communauté, la Ville, l'ADEME pour le lancement d'une étude de plan de mobilité d'entreprises et des administrations qui vise à mettre autour d'une table patrons, salariés, directeurs, employés pour promouvoir ensemble une nouvelle manière de se déplacer.

Enfin, dans ce budget 2002, des crédits d'études sont inscrits au niveau de la ville pour la desserte future du centre-ville, au niveau de l'agglomération pour l'Observatoire et le Comité de Suivi des Déplacements, pour affirmer la démarche de création de nouvelles haltes qui pourraient être le pôle santé, une halte à Vauban avec des emprises militaires sur 7 ha qui vont être libérés, avec une connexion sur le pôle sportif de la piscine, du Palais des Sports, du stade et du Campus, c'est aussi possible Faubourg Rivotte et rue de Chalezeule, c'est aussi l'axe ferroviaire entre Besançon et Devecey, sans oublier enfin l'étude et le programme du pôle d'échange multimodal de la gare Viotte. L'année 2002 est une année de changements profonds, initiés et générés par le plan de déplacements urbains. Une page va se tourner, elle s'ouvre à un transport public plus fort, plus proche, plus accessible, plus simple. C'est une invitation pour tous à bouger autrement.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude. Ce qui est fabuleux avec toi, c'est que tu es passionné. Tout ce que tu as dit est parfaitement intéressant, mais je vais demander aux autres collègues s'ils peuvent faire un tout petit peu plus court pour qu'ensuite nous puissions débattre. Dans la logique, je vais demander à Corinne TISSIER d'intervenir puisque c'est complémentaire à ce qu'a dit Jean-Claude.

Mme Corinne TISSIER : Pour compléter l'intervention de Jean-Claude ROY, je partirai en fait de quatre objectifs pris dans le PDU que nous avons adopté en mai 2001 : se déplacer sans nuire à la santé, retrouver dans la cité le plaisir de la marche à pied et du vélo, effectuer les livraisons dans le respect de chacun et contribuer au changement des comportements. Pour décliner ces objectifs, voici les axes de travail choisis pour 2002 : le premier c'est reconquérir de l'espace pour les modes doux et tout particulièrement les piétons. Jean-Claude a parlé des bornes qui vont être mises en place au niveau de l'extension du secteur piétonnier, le problème de l'hyper-centre plus complexe du fait notamment du passage des transports en commun reste entier. La réflexion qui a été mise en place dès 2001 se poursuit autour de l'installation de bornes de contrôle d'accès notamment rue de la République et place Jean Cornet. La réflexion globale pour redonner une place aux piétons et aux modes doux en général doit continuer. Elle concerne le stationnement des artisans lorsqu'ils effectuent des travaux au centre-ville, des réunions de travail vont s'organiser, la question des livraisons pour laquelle des expérimentations vont être mises en place dès 2002, la circulation et le stationnement des riverains, l'accès aux hôtels et à leur parking pour les visiteurs et la réduction du nombre de bus rue de la République, rue des Granges et Grande Rue. Une étude concernant le trafic côté Musée des Beaux-Arts et Battant est prévue pour réfléchir et résoudre ce problème. C'est à ce prix que nous retrouverons un centre-ville apaisé où il fait bon vivre, faire ses courses et qu'il fait bon visiter pour les Bisontins et pour les touristes. Un effort sera nécessaire de la part de chacun évidemment.

Les quartiers ne seront pas oubliés. Tout le monde se plaint des vitesses excessives des automobilistes dans les quartiers à l'intérieur desquels la vitesse autorisée est de 50 km à l'heure. Quand on contrôle la vitesse, on s'aperçoit que les voitures sont à 50 ou 60 km à l'heure, ce qui est excessif pour un certain nombre de rues à l'intérieur des quartiers. L'implantation de zones 30, c'est-à-dire où la vitesse est limitée à 30 km à l'heure, peut permettre aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons de réapprendre à vivre ensemble et à partager l'espace. Ce système ne peut fonctionner que s'il est approuvé par les habitants, donc un travail sur la question des zones 30 va se mettre en place dans les commissions voirie des conseils de quartier. Deux quartiers sont déjà volontaires, Grette-Butte et Tilleroyes.

La marche et le vélo peuvent être des activités de loisirs, l'itinéraire réservé aux piétons, cycles, rollers de la passerelle Mazagran au quai Bugnet réalisé en 2001 est une réussite si l'on en croit la fréquentation importante du lieu. L'éclairage est prévu en 2002, le bouclage de la Boucle sera assuré, le tronçon manquant du pont de la République au port fluvial sera réalisé notamment à l'aide de crédits ATSR. Le vélo c'est aussi un moyen de se déplacer en ville, donc une des premières mesures va être l'installation d'un parking à la gare, gardé et gratuit avec une vingtaine de places possibles et un accès pour les cycles. Améliorer la liaison centre-ville, gare, domaine universitaire de la Bouloie, est une priorité pour 2002. L'objectif est de mettre en place progressivement le schéma directeur cyclable réalisé avec l'association des usagers de la bicyclette avec laquelle des séances de travail ont lieu régulièrement. Des aménagements sont prévus aux abords des collèges pour inciter les jeunes à se déplacer à pied ou en vélo de manière sécurisée. Le coût total de tous ces travaux dans le cadre du PDU sera de 300 000 €. 340 000 € seront également utilisés pour des aménagements cycles dans le cadre des travaux de voirie de l'année 2002.

Pour finir, un changement des comportements sera nécessaire. Dans le cadre de l'année de la sécurité routière, une exposition interactive sera organisée à l'intention du public scolaire à Micropolis. La Ville profitera de journées internationales comme la fête du vélo ou «en ville sans ma voiture» le 22 septembre pour sensibiliser les Bisontins à la question des déplacements. Il ne s'agit pas de diaboliser la voiture comme certains voudraient nous le faire dire mais de redéfinir sa place, de trouver un nouvel équilibre afin que les autres moyens de déplacement puissent retrouver leur place : transports en commun, marche et vélo. Des efforts sont fournis cette année, c'est un début mais il va falloir continuer à consacrer des moyens financiers plus importants au PDU pour accélérer les changements de comportements.

M. LE MAIRE : Je vais vous demander d'être peut-être un peu plus court parce que faute de quoi, je sens que l'assemblée va décrocher. C'est vrai que vous êtes passionnés et que ce que vous dites est intéressant, mais je rappelle qu'il y a un certain nombre d'intervenants encore et si on accorde un quart d'heure par intervenant, ce qui serait intéressant, j'ai peur que peu écoutent. Ça ne s'adresse pas spécialement à toi, Corinne, c'est général. Vous faites comme vous voulez mais si vous pouviez faire un tout petit peu plus court, dire l'essentiel en deux ou trois minutes car je crois que l'important c'est que vous soyez écoutés.

M. Vincent FUSTER : Deux mots d'explication sur le budget relatif à la délégation économie-emploi, car certains pourraient s'interroger avec la prise de la compétence économie par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Je vous rappelle rapidement aujourd'hui que l'intérêt communautaire a été retenu pour 4 zones sur le territoire de Besançon : TEMIS, Pôle Santé, Portes de Vesoul, Besançon-Francois, que sur ces 4 zones les dossiers avancent correctement, vous en entendez parler à la Communauté d'Agglomération, je n'y reviendrai pas. Je signale tout de même que sur ces dossiers le partenariat est assez favorable avec les collectivités Région, Département, avec la CCI et l'Université. Alors bien entendu, vous vous rappelez que la Ville de Besançon et son service Economie a poursuivi la commercialisation de toutes les autres zones, ce qui explique les budgets inscrits sur la ligne

économie et donc on aura également à la poursuivre en 2002 puisque le transfert de ces zones n'est pas fait aujourd'hui. Vous vous rappelez que concernant ces zones, La Fayette a connu un fort développement en 2001 avec l'arrivée de LANGET, avec ECE, avec SCHLUMBERGER qui s'étend mais aussi sur la zone plus de services avec l'extension le long de la rue de Vigny qui se développe aujourd'hui à une allure assez importante et qui va nous permettre la terminaison de cette zone dans un délai très rapproché.

Vous vous rappelez également qu'on a un développement très important sur les Champs Montants qui était un lotissement créé par la Ville de Besançon et qui va aussi être pratiquement rempli très rapidement avec une zone de logistique avec l'arrivée de SNTB et de Besançon Poids Lourds. Je vais vous rappeler ou vous informer également de la clôture demain du Syndicat des Espaces Industriels de Palente. Je crois que c'est une notion importante, c'est un syndicat qui avait été créé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la clôture de ce syndicat prouve la réussite du reclassement du site de Palente, ce fameux site aujourd'hui complet, avec 85 entreprises, 900 emplois et une pépinière remplie avec 30 entreprises. Cette pépinière, d'ailleurs, vous vous rappelez que nous la gérons avec la Boutique de Gestion et le service Economie. Bien entendu je ne vais pas vous développer toutes les autres zones d'activité, j'en aurais pour trop longtemps.

Je vais passer aux autres activités concernant la délégation, c'est l'économie sociale et solidaire. Vous savez que la nouvelle équipe municipale dans le prolongement d'ailleurs de l'impulsion donnée par l'ancienne, a souhaité intégrer complètement l'économie sociale et solidaire à la délégation Economie. Je crois qu'il faut le souligner car c'est quelque chose d'important. Dans ce domaine qui est relativement nouveau, les actions seront bien sûr poursuivies en partenariat avec l'Etat, la Région et les associations d'insertion mais aussi avec d'autres services municipaux. Ce domaine des associations d'insertion est un domaine dont Frédérique MOZER a la charge. Nous avons bien sûr le volet emploi du contrat de ville avec Karine GEIGER, nous avons aussi le PLIE, la Mission Locale, le soutien aux emplois jeunes, tous ces dispositifs bien sûr destinés à aider l'activité économique et l'emploi en particulier pour les plus démunis. Le PLIE est placé sous la responsabilité de Catherine BALLOT, la Mission Locale sous la responsabilité de Karine GEIGER. Ce développement de l'économie sociale et solidaire nécessite des outils particuliers et c'est pourquoi nous avons lancé deux études importantes dans ce domaine, une sur les services de proximité avec d'ailleurs beaucoup d'autres délégations municipales, qui devrait déboucher sur des propositions concrètes dans un avenir assez proche, l'autre, sur les conditions de mise en place d'une caisse solidaire à l'image de ce qui se fait dans le Nord - Pas de Calais, ou d'un autre système qui nous permette de collecter l'épargne solidaire et de la redistribuer. Donc ces deux études, je vous le répète, vous en aurez connaissance, du moins de leur compte rendu, dans un prochain conseil municipal.

Je ne développerai pas ici au quotidien le travail réalisé par le Service Economie mais aussi par les autres services municipaux puisque l'économie est très transversale et nous avons bien sûr besoin de tous les services municipaux sur ce dossier. Le service Economie a des contacts permanents avec les milieux industriels, le milieu du tertiaire, le milieu artisanal et commercial. La responsabilité de ce domaine est confiée à Jacques MARIOT et je vous rappelle tout de même que nous avons une grosse implication sur le secteur de Planoise, puisque nous aidons, avec la SAIEMB, au fonctionnement du centre commercial Cassin et du restaurant inter-entreprises. Enfin, concernant la délégation Economie-Emploi, trois grands chantiers dont nous parlons très souvent ici nous préoccupent directement, celui du Marché/Beaux-Arts, celui de l'Ilot Pasteur et celui de la City. En un mot, l'année 2002 devrait nous permettre de conforter La Fayette, je vous l'ai dit, on devrait normalement pratiquement avoir terminé tout l'aménagement et toute la commercialisation de cette zone en 2002, celui des Champs Montants également, et pour en terminer, 2002 devrait nous permettre de préciser les relations entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération dans tous les domaines du secteur économique, puisqu'aujourd'hui nous avons uniquement déclaré d'intérêt communautaire quatre zones d'activités. Maintenant il nous faudra réfléchir à tout le domaine et tout le secteur de l'économie, avec une nécessité

bien sûr de travailler très vite à la construction d'un outil d'immobilier locatif. Nous avons déjà commencé et une première hypothèse serait d'étendre les compétences de la SAIEMB mais ça aussi nous en reparlerons ici, voilà ce que je souhaitais vous dire dans le secteur de l'économie, très rapidement, en vous rappelant que la nécessité dans ce domaine, et je crois qu'on y arrive assez bien, c'est un travail en partenariat avec les collectivités, l'Etat bien sûr, le monde associatif et le monde privé.

Mme Marie-Guite DUFAY : On ne parle pas souvent d'action sociale dans cette enceinte, puisque c'est le CCAS qui est principalement porteur de cette action sociale et que les débats ont essentiellement lieu au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Mais je me dois aujourd'hui de souligner que l'augmentation de la subvention de la Ville au CCAS est bien un signe de la volonté municipale de s'inscrire dans une tradition d'intervention sociale forte, tout en conciliant souci de solidarité et impératifs de rigueur, parce que la subvention de la ville augmente mais les dépenses globales du CCAS diminuent comme dans l'ensemble du budget de la Ville. Nous nous inscrivons donc dans le souci de rigueur de la Ville. Par ailleurs, 19 titularisations ont été décidées cette année pour le CCAS, dans le cadre de l'ARTT. Cette subvention de la ville de 8,6 M€ représente 35 % du budget du CCAS qui est alimenté aussi par des dotations de l'Etat, des caisses de retraite et par les contributions des usagers. Très rapidement, à quoi sert cette subvention de 8,6 M€ ? Elle sert à assurer des services sociaux à un coût abordable pour les Bisontins les moins fortunés. Je pense notamment au service de l'aide à domicile et à l'hébergement en logement-foyer. Les logements-foyers feront d'ailleurs, dans l'année, l'objet ici d'un débat parce qu'il y a des questions importantes sur leur avenir, à travers leur nécessaire réhabilitation et transformation. La subvention permet également d'assurer l'équilibre de fonctionnement du CHAT qui compte 110 travailleurs handicapés, le CHAT étant, je le rappelle, le seul établissement de la ville à accueillir des travailleurs handicapés physiques. Cette subvention permet aussi de combattre la précarité dans un souci constant d'insertion. Les secours d'urgence, le 115 pour la réponse immédiate aux détresses, l'accès au logement pour les plus démunis, le travail social de proximité sur les quartiers en sont les éléments forts. Ceci dit, elle permet aussi, cette subvention au CCAS, d'assumer non seulement un rôle de gestionnaire des services que je viens de citer, mais un rôle d'animation de dispositifs qui vont simplifier pour les Bisontins l'accès aux aides et à l'information sur les services. Nous aurons l'ouverture, en cours d'année, d'un centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées, au centre-ville ; ce sera un lieu d'information, d'orientation et de réponses en terme de service aux nouveaux besoins que crée le vieillissement. Il y aura aussi la création pour les personnes handicapées d'un site pour la vie autonome, pour dans le même esprit, faciliter l'accès aux aides financières et techniques.

Derrière l'ensemble de ces services se profilent aussi des politiques pour la mise en oeuvre desquelles le CCAS n'est qu'un opérateur avec l'ensemble des services de la ville. Nous aurons l'occasion d'en reparler au fur et à mesure de l'avancement des différents chantiers, politique de l'âge, politique du handicap, politique de la lutte contre l'exclusion parce que celle-ci, qui est de tradition, est toujours nécessaire et nécessite de nouvelles réponses, en lien avec tous les partenaires associatifs. Je ne veux pas m'attarder davantage, simplement dire que pour ces chantiers nous aurons à construire de nouveaux partenariats avec les collectivités, notamment avec le Conseil Général car la solidarité est une compétence partagée et à tenir compte de l'intercommunalité, peut-être à évoluer vers la création d'un centre intercommunal d'action sociale. Tout cela pour dire que les fondations sont posées autour de la détermination à favoriser les conditions d'un vouloir vivre ensemble quel que soit l'âge, malgré le handicap et contre toutes les exclusions.

M. LE MAIRE : Michel ROIGNOT, qui va savoir synthétiser en 3 minutes l'essentiel de la politique culturelle de la ville.

M. Michel ROIGNOT : J'ai bien peur, Monsieur le Maire, d'être à peine plus long dans la mesure...

M. LE MAIRE : Je vous rappelle simplement juste une chose mais je crois que c'est intéressant et il faut qu'on parle, c'est un moment privilégié. Mais je pense que l'essentiel est indiqué à l'intérieur du rapport. Ce que je vous demande, c'est surtout de souligner les axes les plus importants. Michel, tu prends le temps que tu veux mais si tu peux faire en 5 minutes, c'est bien.

M. Michel ROIGNOT : Je disais donc que j'avais peur d'être un peu long, dans la mesure où je n'ai rien rédigé et que j'ai couché simplement sur le papier un certain nombre d'idées. Alors j'espère ne pas vous endormir et je pousserai quelques cris de temps en temps, histoire de vous réveiller. Le champ d'intervention de l'adjoint à la culture occupe cinq domaines : les bibliothèques, les musées, les deux écoles que sont le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et tout ce qui est le secteur de l'action culturelle. Alors rassurez-vous, je n'ai pas l'intention d'évoquer les cinq sujets ce soir, je crois qu'on pourrait en parler abondamment dans d'autres occasions, mais simplement porter l'attention sur quelques points forts qui me paraissent importants de signaler pour 2002.

Je vais d'abord parler de l'action dans les musées. Naturellement, le point le plus important sera l'inauguration du Musée du Temps, donc l'ouverture au public à la fin du mois de juin 2002, c'est dans trois mois maintenant et je vous rappelle d'ailleurs que tant le Maire que Christophe LIME et moi-même, serons heureux de vous accueillir la semaine prochaine, le 22 mars, pour la visite que nous offrons aux élus de ce site qui ouvrira dans trois mois.

M. LE MAIRE : Je précise quand même que c'est une visite privée du Conseil Municipal à laquelle la presse ne sera pas conviée pour des raisons de campagne électorale, non valorisation des bilans, c'est une visite privée.

M. Michel ROIGNOT : Réservee aux élus et aux chefs de service. C'est à 18 heures le 22 mars, c'est-à-dire vendredi prochain. Ce que je voulais dire simplement, sur l'ensemble de cette première tranche qui va ouvrir, c'est un budget de 11 M€ qui aura été consacré à cette opération dont seulement 40 % à la charge de la Ville et je voulais souligner l'importance des partenariats : Région, Département, Etat naturellement sur ce projet et sur cette opération. Ça sera l'occasion, pour sa mise en service, et c'est un des points forts de ce budget aussi, de mettre en place une équipe nouvelle de 18 personnes, 18 postes sont créés pour le gardiennage et l'animation de ce musée. Deuxième chose et le Maire en a parlé tout à l'heure, c'est toutes les animations autour de Victor Hugo et nous organiserons, à la fin de l'année, de septembre à décembre une grande exposition financée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie «Victor Hugo vu par Rodin». C'est quelque chose qui, je crois, aura de la tenue et du cachet, et à laquelle nous vous inviterons naturellement. Et nous réfléchissons comme le Maire le disait aussi, pour 2003 sur toute la valorisation des fouilles archéologiques et donc leur monstration au public bisontin. Donc, voilà rapidement pour les musées.

Pour les bibliothèques, un seul point à souligner, c'est dans le rapport également, c'est la mise à l'étude, à la réflexion, en 2002, du projet de regroupement sur Planoise des deux bibliothèques actuelles en une seule, qui pourrait se mener dans le cadre du programme de renouvellement urbain. Ce projet est en cours de définition, il vous sera proposé et présenté je pense dans le courant de cette année. Retenons simplement à ce stade et à ce jour qu'il s'agit d'un projet d'investissement, d'une surface d'environ 1 000 m² de bibliothèques, qui ne sera jamais que la sommation des deux équipements actuels sur un seul site. C'est à l'étude et c'est quelque chose dont nous reparlerons courant 2002 dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Troisième point, sur lequel je voulais focaliser l'attention, c'est le Conservatoire National de Région. En terme de fonctionnement tout d'abord, toute l'équipe pédagogique a réfléchi et recentré son projet pédagogique, en valorisant pour cette année 2002 deux classes, la classe de danse et la classe de musique ancienne. Il faut savoir que cette classe de danse, du fait simplement du recrutement d'un

professeur nouveau en danse moderne, a triplé ses effectifs puisque nous dépassons, de cette seule approche, plus de 100 élèves qui sont présents dans cette nouvelle classe. Naturellement, liée à cela et à ce projet pédagogique, va commencer l'étude relative aux restructurations du CNR qui nous permettra, pour 2002, de rechercher les partenariats financiers des autres collectivités de l'Etat et de nous engager plus précisément sur le lieu de restructuration de cet équipement. Donc les études vont être lancées et il y a pour cela un crédit inscrit au budget de 2002.

En matière d'investissement, je voudrais insister sur une opération nouvelle. Nous inscrivons une somme de 150 000 € pour instituer un fonds d'embellissement urbain qui nous permettra d'accompagner un certain nombre d'opérations d'investissement, de création d'artistes contemporains régionaux, nationaux voire internationaux -nous ferons un mixte là-dessus- et donc de pouvoir j'allais dire embellir la ville, par le positionnement d'un certain nombre d'oeuvres d'artistes dans toutes les disciplines.

Je voudrais également parler de tout ce qui concerne le spectacle vivant puisque nous allons avoir trois opérations importantes, tout d'abord d'ici la fin de l'année, la mise en oeuvre effective de l'opération de régionalisation de l'Orchestre de Besançon ; l'étude nous a été remise il y a une quinzaine de jours, et donc les trois partenaires principaux : Etat, Région et Ville sont d'accord sur les conclusions de cette étude qui nous permettra d'ici la fin de l'année d'avancer dans plusieurs directions, la création d'une structure nouvelle de type EPCC, Etablissement Public à Caractère Culturel, qui vient d'être créée par une loi fin décembre, qui nous permettra, dans le cas de cette conjoncture nouvelle de recruter un délégué général qui aura pour mission première d'ici la fin de l'année, début 2003 de définir la politique culturelle et artistique de cet orchestre en région et de procéder au recrutement des musiciens, étant précisé que cet orchestre sera composé de musiciens recrutés de manière permanente et à temps partiel. Donc les trois partenaires : Etat, Ville et Région mettront en oeuvre cette orientation d'ici la fin de l'année 2003, dans le cadre de ce qui est inscrit, strictement, dans le contrat de plan Etat -Région tel qu'il a été signé il y a deux ans maintenant.

Je voudrais dire également que nous allons voir en fin d'année 2002, le renouvellement de la direction du Centre Dramatique National et également le recrutement, cette année, du futur directeur de l'Opéra-Théâtre. Les deux procédures, pour ces deux scènes, sont en cours, et nous avons insisté dans le cahier des charges et dans les discussions que nous avons menées ou que nous allons mener avec les différents candidats, sur les partenariats interrégionaux à mener dans la programmation d'une part et sur l'importance que nous attachons à une sensibilisation, une information, une formation de l'ensemble du public et notamment jeune d'autre part, dans ces domaines.

Dernière chose que je voulais indiquer, c'est que nous accompagnerons dans le domaine culturel un certain nombre de grands événements, donc le Maire a parlé de Victor Hugo, il y a en ce moment le Cirque PLUME, nous avons consenti un effort important, de l'ordre de 76 000 € de subvention exceptionnelle pour soutenir la présence du Cirque PLUME pendant les trois semaines à peu près au mois de mars, donc c'est en ce moment. Egalement en terme de spectacles et d'art vivant, nous maintiendrons toute notre aide pour les Rencontres Jeune Création dont Franck MONNEUR s'occupe et dont il nous parlera lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Alors voilà ce que je voulais dire assez rapidement, même si c'est plus que 3 minutes, insister sur ce qui, pour moi, est et représente les points forts de ce budget culture que nous allons développer dans l'année 2002 et en amorce pour les années suivantes.

M. LE MAIRE : On a une chance que tu ne l'aies pas écrit, comme ça ce n'était pas trop long.

M. Christophe LIME : M. POCHARD pensait que je n'allais pas faire une intervention politique mais je vais le rassurer. Monsieur le Maire, Chers Collègues, depuis notre élection de mars 2001 nous voilà confrontés pour la première fois à l'établissement d'un budget pour notre ville, axe majeur

d'orientation politique pour l'année à venir et aussi traces pour l'ensemble du mandat, au-delà d'une évolution raisonnée du souhaitable et du possible, qui ne conduit pas obligatoirement à des excès, mais qui pour les communistes, doit répondre aux enjeux et aux attentes de nos concitoyens. Bien entendu, il nous faut rentrer les dépenses dans les recettes, cela relève des priorités locales mais aussi d'une fiscalité qui démontre de plus en plus ses limites. Continuerons-nous à ignorer que les bases sont plus élevées dans un F3 à Planoise, la Grette ou Palente que dans un 200 m² réhabilité au centre-ville ? Peut-on laisser perdurer un impôt si injuste qui ne prend pas suffisamment en compte les revenus, même si le Gouvernement de Gauche a permis des avancées ? Pour nous, je l'ai dit, il ne faut pas moins d'impôts, synonyme de régression sociale, mais mieux d'impôts. A l'heure où les sirènes du pouvoir sifflent aux oreilles de certains, il est paradoxal de constater que ceux qui parlent de baisse d'impôt sont ceux qui les augmentent le plus. Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux plus que l'inflation, nous tenons nos engagements. A l'inverse, le Conseil Général augmente de 3,5 %, charges nouvelles insupportables pour l'année 2002 disent-ils. Il nous a semblé intéressant de faire les comptes sur les dix dernières années, Ville de Besançon : 22 %, Conseil Général du Doubs : plus de 30 %, Conseil Régional de Franche-Comté : plus de 90 %, ce qui n'empêche nullement le Conseil Général d'être un des départements qui consacre le moins de finances au social et à se créer des réserves pour ne pas augmenter les impôts à la veille des élections.

Le niveau d'engagement financier restera élevé en fonction de la volonté de Besançon de se donner une place de capitale régionale et de ville centre dans la communauté d'agglomération naissante. Sans remettre en cause ces équilibres financiers qui pourraient pénaliser les générations suivantes, pour les communistes je voudrais insister dans le cadre du programme sur trois points : l'enseignement, nous voulons en faire une priorité allant de l'accueil de la petite enfance jusqu'à l'Université, élément phare de notre capitale régionale. Le mouvement de priorités se dessine, il faudra l'accentuer dans les années à venir dès que les disponibilités financières seront plus importantes. Autres points : la solidarité et la politique de l'emploi ; nous avons voulu relier ces deux axes car tous savent bien que la meilleure façon de lutter contre l'exclusion est le retour à l'emploi, même si cela ne résout pas tous les problèmes. Nous nous félicitons de l'évolution du budget de notre CCAS de 3,3 %. La Ville doit amplifier ses actions et faire preuve d'innovation comme elle a su le faire régulièrement il y a quelques années.

Politique d'emploi avec la signature de l'accord de 35 heures dont on pense que nous aurions pu aller plus loin si l'Etat avait financé notre collectivité autant que n'importe quelle entreprise privée et pérennisation des emplois jeunes et nous souhaitons être vigilants pour les emplois jeunes que la Ville a soutenus dans le milieu associatif. Si certains se font forts de développer, dans leur campagne électorale, tolérance zéro pour l'insécurité, pour les communistes, la première intolérance à supprimer est bien le chômage et la précarité. Lien avec bien entendu les résultats de la Ville de Besançon où l'insécurité recule de 2 % et démontre une nouvelle fois que les actions des forces de police avec une politique de prévention doivent être à la hauteur des enjeux.

J'ai en charge, en tant qu'adjoint, deux budgets annexes où au jour le jour les femmes et les hommes du service public démontrent leur efficacité. Les prix de l'eau et de l'assainissement vous ont déjà été présentés et je ne peux m'empêcher de vous rappeler que pour la 7^{ème} année consécutive nous sommes sur une stabilité des prix, avec cette année qui verra nos investissements en eau augmenter de 31 % pour sécuriser notre alimentation, augmenter notre desserte, maintenir une qualité d'eau irréprochable et mener à bien le périmètre de protection de la source d'Arcier. En assainissement, c'est une augmentation de 84 %, avec la modernisation de la station d'épuration, la réalisation d'un bassin d'orages, l'extension de la collecte des eaux usées, la construction de nouveaux bâtiments au Centre Technique Municipal qui améliorera les conditions de travail du personnel et l'accueil du public. Pourrions-nous nous permettre tout cela si les actionnaires voulaient un rendement de plus de 10 % de leurs actions ? Nous sommes persuadés que l'ensemble des investissements serait absorbé par cette ponction. A l'heure des choix européens et français sur le devenir de nos services publics, permettez-moi,

tout particulièrement aujourd'hui, de douter qu'une privatisation ou qu'une ouverture du capital donne la même efficacité économique et sociale. Monsieur le Maire, souvent l'opposition se plaît à souligner nos différences et à en jouer pour éviter d'avoir à formuler la moindre proposition. Dans l'élaboration de ce budget, nous avons réussi, dans nos diversités, à apporter nos richesses pour arriver à un tel résultat. A l'écoute de chacune des composantes de notre majorité, nous avons su tirer les priorités qu'attendent de nous nos concitoyens et nous en sommes satisfaits.

M. LE MAIRE : C'était court et très bien, je suis sincère.

M. Eric ALAUZET : Je vais être vraiment très court parce que je crois qu'il faut quand même qu'on laisse un peu de place à notre opposition.

M. LE MAIRE : Ils vont en prendre.

M. Eric ALAUZET : Je ne vais surtout pas faire un catalogue ou répéter ce que vous trouvez dans le document mais simplement illustrer à partir de trois exemples comment les choix que nous avons faits dans les différentes délégations, notamment la mienne, puisqu'il s'agit de la mienne ici, sont en parfaite résonance avec les priorités que l'on s'est fixées et que le Maire a présentées tout à l'heure.

On a dit : maîtrise des dépenses de fonctionnement. Eh bien concrètement ça veut dire, dans ma délégation, l'instauration d'une nouvelle tranche annuelle en matière de maîtrise de l'énergie. Parce que là, pour le coup, c'est un vrai domaine où, quand on investit, on fait des économies de fonctionnement. C'est assez rare pour le souligner car en général c'est plutôt le contraire. Donc voilà une action dans le sens de la réduction des dépenses de fonctionnement.

Deuxième action, le Maire l'a soulignée, mise en sécurité et entretien du patrimoine. Donc accélération, pour répondre à cet objectif, de la rénovation des aires de jeux. Et en plus quand ces aires de jeux se font dans des quartiers où la Politique de la Ville bénéficie des subventions ORU comme la rénovation des jeux de la Place Jean Moulin ou quartier Savoie, on a là aussi une accélération du système, on répond à la question de la sécurité, de la proximité et de la politique de la Ville.

Troisième exemple, le Maire l'a dit, mobilisation des partenariats et développement durable avec le projet ATSR dans lequel s'inscriront des actions, il y a une nouvelle enveloppe sur la délégation espaces verts qui est de l'ordre de 100 000 €. Donc avec des partenariats de ce type-là, on peut arriver non seulement à dégager des actions communes entre partenaires mais aussi à bénéficier de subventions maximum de 30 à 50 %. Une action concrète, ce sera l'étude qui vous est indiquée dans le document sur le devenir du square Castan -ça ne va pas laisser indifférent M. ROSSELOT- et de la promenade Granvelle qui vont contribuer aussi à une autre de nos orientations, l'amélioration du rayonnement de la capitale.

Et autre partenariat, la chaufferie bois, je ne peux pas en dire trop, c'est secret, mais il a été décidé aujourd'hui un projet pour la Ville de Besançon, je n'en dirai pas plus, 50 % de subvention de l'ADEME sur un projet comme celui-là. J'ai parlé tout à l'heure de la collecte sélective, subvention importante aussi. Donc voilà comment, concrètement, dans chacune des délégations, on peut répondre aux orientations que le Maire a fixées.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Effectivement on peut penser que c'est peut-être un peu long mais je crois qu'il était important que l'ensemble des adjoints puissent s'exprimer.

M. Marcel POCHARD : Une remarque d'ordre avant le débat, pour relever Monsieur le Maire, qu'en réalité il est maintenant 22 h 45. Le débat sur le budget a commencé il y a exactement deux heures, il y a eu douze orateurs de la majorité, dont un certain nombre se sont exprimés deux fois. Je vous le dis

simplement, nous ne voulons pas faire d'incident là-dessus mais quand on veut tuer un débat et en tout cas quand on veut tuer une écoute, on ne fait pas mieux, et c'est infiniment dommage parce que la plupart des orateurs ont été excellents depuis M. CHEVAILLER, sans évoquer vous-même, jusqu'à M. LIME. Les documents budgétaires étaient tout à fait excellents et si je déplorerai tout à l'heure quelques insuffisances, il n'en reste pas moins que c'est un remarquable travail. Mais vraiment on est tombé dans le travers que M. Edgar FAURE dénonçait déjà, litanie, liturgie, léthargie. Eh bien on recommence ça à Besançon. Alors il y a derrière évidemment les tartarins qui disent qu'ils peuvent travailler et tenir jusqu'à 2 heures du matin. Moi je ne veux pas jouer les tartarins, j'en suis bien incapable et je sens très bien que ce débat, malheureusement, est un débat qui ne va pas avoir l'intérêt et la portée qu'il aurait pu avoir. Peut-être qu'il y a un peu de notre faute d'avoir beaucoup parlé du Palais des Sports, mais pourquoi avoir inscrit le Palais des Sports en première question très honnêtement ? Vraiment, il n'y en avait pas besoin ; vous savez très bien qu'il y a une tendance un peu à se défouler dans les premiers débats, vraiment le sujet de ce soir c'était le budget, donc il fallait le mettre en première position car il est un peu édulcoré. Vous nous avez dit tout à l'heure que nous voulions parler pour la presse. Mais évidemment tout le monde parle un peu pour la presse parce que c'est l'écho qui est donné à nos propos, donc il ne faut pas ironiser là-dessus mais la pauvre, la presse, je ne sais pas si elle a plus de capacité que nous, probablement, elle est plus entraînée, mais vraiment je le regrette.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, je ne suis pas en désaccord avec vous. Donnez-moi acte d'avoir fait le maximum pour que ça avance un peu plus vite, je ne peux pas non plus, parce que je suis un démocrate, couper la parole à mes adjoints. C'est vrai que nous avons prévu, et je l'assume, le fait d'une présentation assez rapide du Maire, c'était rapide...

M. Marcel POCHARD : 30 minutes. J'ai tout noté, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : 30 minutes, ça paraît quasiment normal quand même. Puis les adjoints se sont exprimés et je crois qu'il n'y a aucune volonté de vous empêcher de parler, bien au contraire, on pourrait essayer de faire un petit peu plus rapidement, je vous l'accorde, une autre fois, mais maintenant je donne la parole à Jean ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : ... qui devait participer à l'accueil d'une délégation d'une province chinoise à 21 h...

M. LE MAIRE : Oui, mais quand il y a Conseil Municipal, vous savez bien qu'on ne peut pas faire autrement.

M. Jean ROSSELOT : Bien entendu je souscris à ce qui vient d'être dit par Marcel POCHARD et j'irai vite en vous disant que vous annoncez une ambition, une rigueur et une responsabilité. Moi je serais tenté de vous dire qu'à travers ce budget vous avouez un manque de vision, un manque de saveur et une absence de volonté.

M. LE MAIRE : Il me semble que je vous ai déjà entendu dire cela.

M. Jean ROSSELOT : Oui, parce qu'on avait esquissé la critique au moment des orientations budgétaires et je crois qu'elle doit être reprise ici. Alors, au-delà du vaste descriptif de ce qui existe, bien sûr, une ville comme Besançon on pourrait en parler pendant huit jours, sur le plan social on ne l'oublie pas, Mme DUFAY a fait un bon rapport, comme sur le plan culturel, comme sur un tas de domaines mais au-delà de tout cela, un budget doit marquer quelque chose qui ressemble à un élan, quelque chose qui ait de la programmation, où de nombreux problèmes ne sont pas en suspens, c'est un peu l'impression que l'on retire à la lecture de ce projet de budget. Pour résumer en une formule : Besançon ne décolle pas, Besançon ne fait pas grand chose par rapport aux attentes exprimées l'année dernière lors de la campagne électorale qui s'ordonnait autour de comment avoir de meilleures commodités de vie,

comment développer l'économie et l'emploi et comment faire rayonner Besançon. Alors je serai un peu politique mais on vous entend dire : on est les meilleurs, on vous voit vous battre le flanc, on vient de toute la France, etc. Et pourtant, et c'est là la carence de ce budget qui, encore une fois, doit être un acte de foi, d'espoir et un acte qui porte. Et pourtant, sans entrer dans le détail des analyses comptables et financières plutôt bien faites mais le sujet n'est pas là ce soir : il suffit d'écouter et de lire pour constater le retard et j'aurais aimé trouver dans le budget de quoi apaiser nos inquiétudes, je sais bien qu'on n'a pas l'argent, les crédits pour tout faire et une prise en compte, une prise de conscience et une esquisse d'orientation et de programmation. Ecouter et lire. Et quand je dis écouter, c'est écouter la base de la base du citoyen, très très à la base. J'ai été surpris de l'interpellation qui vous a été faite par exemple au dernier conseil de quartier à Saint-Ferjeux. Un brave homme que vous ne connaissez probablement pas, moi non plus...

M. LE MAIRE : Si, je connais quasiment tout le monde.

M. Jean ROSSELOT : Eh bien c'est très bien, à Saint-Ferjeux je le comprends mais je crois que vous n'avez pas eu l'air de le connaître quand même. Il vous a dit qu'il revenait de Bretagne où il avait vu en matière...

M. LE MAIRE : Je veux bien vous le dire, il s'appelle Pierre COULON et c'est le Président de la Commune Libre, je le connais bien, il faut réviser vos classiques.

M. Jean ROSSELOT : Mais ce n'est peut-être pas celui-là. Enfin, vous avez été surpris mais la question n'est pas là... alors à plus forte raison si c'est un ami à vous... il ne vous a pas ménagé...

M. LE MAIRE : Mais pas du tout !

M. Jean ROSSELOT : Ecoutez, il revient de Bretagne et il dit : ce que j'ai vu là-bas, en matière d'enlèvement des déchets, vous ne pouvez pas aller voir ? Et il a terminé son propos en disant : mais ce qu'on fait en Bretagne, ça ne peut pas se faire à Besançon ? Il a abordé un autre sujet, mais rien au budget là-dessus, un sujet extrêmement important dont personne ne parle ici et pourtant Dieu sait si les Verts devraient s'en emparer. Il a dit : en Bretagne, il y a plein de giratoires. Alors je ne dis pas qu'il y a matière à faire un budget sur les giratoires en général. Il y a des giratoires à Besançon, à l'extérieur. Mais si vous saviez le nombre de giratoires, parce que maintenant on en fait de toutes formes et de toutes tailles, qui pourraient faire économiser du temps, du carburant et des nuisances en bruit. Je ne comprends pas que les Verts ne se battent pas sur ce point et n'annoncent pas quelque chose là-dessus dans le budget. Voilà quelque chose qui m'a surpris. Cet homme évoquait finalement le peu que nous faisons par rapport à d'autres villes, moi j'ai cité Montbéliard, c'est tombé aux oubliettes, n'en parlons plus, mais on est en retard et vous ne prenez pas, à travers le premier budget de votre mandat, les orientations qu'il faut. Alors j'avais dit au moment des orientations budgétaires que vous ne mettiez pas suffisamment les orientations du budget de Besançon en perspective avec l'agglomération. Vous avez tenu compte de l'observation, vous le faites. Mais là où le manque de vision est pertinent, c'est que des villes de notre taille, non seulement ont leur communauté d'agglomération mais les agglomérations s'emboîtent dans des pays, (réactions)...

M. LE MAIRE : On connaît, vous l'avez déjà dit dix fois ça !

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas le sujet.

M. LE MAIRE : Vous le dites vous-même, ce n'est pas le sujet.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est peut-être pas le sujet ici, mais ça devrait figurer dans un document budgétaire. Vous devriez l'évoquer, vous cherchez des financements, or vous ratez par l'absence de pays dans lequel s'articule l'agglomération, vous ratez le contrat de pays... à côté du contrat d'agglomération.

M. LE MAIRE : Mais vous savez que c'est faux !

M. Jean ROSSELOT : Ecoutez, j'ai les documents de la DATAR, de la personne que vous avez fait venir, M. AMPE dans lesquels il est écrit ceci : «au total, fin 2001, 70 marches, Saint-Malo, Nîmes, Perpignan, Arles, Caen, etc. visant à l'emboîtement d'une agglomération dans un pays, ont pu être recensés». A Besançon, pas. 70 marches et ça ne figure pas dans ce document budgétaire qui est un document d'orientations. Que dire des transports ? Je me suis renseigné : Caen, 117 000 habitants, c'est-à-dire à peu près Besançon et le District près de 200 000 habitants. Je lis dans le Monde d'il y a 8 jours, que le tram sur pneus... Patrick il faudrait être un peu plus sérieux parce que ce que je vais dire va souligner les carences de la ville de Besançon, le tram sur pneus donc que votre liste, Monsieur le Maire, Monsieur BONTEMPS, a évoqué en long et en large, eh bien aucune trace. Est-ce que vous trouvez normal qu'il n'y ait aucune trace dans le budget aujourd'hui du tram sur pneus que vous évoquiez l'année dernière ?

M. LE MAIRE : Mais vous savez très bien que les transports sont une compétence de l'agglomération, Monsieur ROSSELOT, restez dans le sujet.

M. Jean ROSSELOT : Quand Jean-Claude ROY parle transports pendant 20 minutes, il est dans le sujet. Moi, quand je dis que vous oubliez l'essentiel de votre programme de l'an dernier, je suis hors sujet...

M. LE MAIRE : Mais lui, il ne dit pas de sottises et j'aime mieux entendre Jean-Claude ROY pendant 20 minutes que vous pendant 5 minutes.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, la sottise c'est d'avoir promis urbi et orbi le tram sur pneus l'année dernière et qu'on n'en entende plus parler du tout. Vous n'êtes pas sérieux avec des documents budgétaires qui passent aux oubliettes l'essentiel de ce que vous avez promis l'année dernière. Pour le développement économique, c'est pareil, on ne décolle pas je regrette à l'image d'un TEMIS qui se porte plutôt mal. Pourquoi ? Parce que le terrain est excessivement cher, partout ailleurs ils le donnent le terrain, là aussi il faut lire et écouter.

M. LE MAIRE : Ils le donnent oui !

M. Jean ROSSELOT : Mais oui, partout ailleurs ils le donnent. Nous, on a des prix dissuasifs. Que dire encore ?

M. LE MAIRE : Que M. ROSSELOT veuille jouer les comiques, c'est une chose mais là ce n'est plus du tout sérieux.

M. Jean ROSSELOT : C'est pourtant la réalité. Il faut s'inquiéter pour le parc TEMIS parce que je trouve qu'il y a un problème. Pour le patrimoine, vous nous renvoyez à de nouvelles études, études sur Castan, études sur Granvelle. Comment se fait-il que vous ne mentionniez pas dans votre budget d'aujourd'hui, c'était là l'occasion, la mise en valeur de la place, la réfection, la minéralisation ? Demandez carrément, négociez avec la FOL le coût mais négociez la récupération de ce bel immeuble qui pourrait être dédié à Victor HUGO et aux Frères LUMIERE. Enfin il n'y a qu'à Besançon qu'on ne pense pas à cela alors que dans toutes les villes... Victor HUGO a passé 48 heures à Luxembourg, il y a une maison, enfin c'est invraisemblable !

M. LE MAIRE : Vous irez expliquer cela à France Bleu qui va s'y installer le mois prochain.

M. Jean ROSSELOT : Laissez-moi finir, on m'attend. Je dis quand même que vous pouviez dans un budget comme celui-là mettre à l'ordre du jour la réfection de la place Victor HUGO, sa minéralisation.

M. LE MAIRE : Mais c'est prévu, vous le savez bien.

M. Jean ROSSELOT : Alors à quoi ça sert d'avoir des piles de documents si vous ne le rappelez pas ? Je termine : l'archéologie c'est pareil, Besançon est la ville de France qui a le passé archéologique le plus connu, après les fouilles de l'Ilot Paris, du Palais de Justice, il y a le mur gaulois. Or rien dans votre document...

M. LE MAIRE : J'en ai parlé moi-même, ouvrez vos oreilles ! Vous allez finir par me fâcher, Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : J'espère que ce qu'on lisait dans les journaux de la part d'amis à vous il n'y a pas très longtemps, à savoir qu'apparemment le mur gaulois, la berge romaine et son embarcadère vont être détruits en catimini sans que les Bisontins aient même pu visiter le site est faux. On va fêter Victor HUGO à cor et à cri et on enterre ça. J'espère que vous me ferez mentir, mais je ne suis pas rassuré par la lecture du rapport budgétaire. Vous avez bien fait de prendre un conseiller pour le patrimoine et j'ai eu l'occasion de discuter avec d'une manière très neutre, très politique (rires). Je voulais vous rendre compte mais je n'ai pas eu le temps de vous faire un petit écrit...

M. LE MAIRE : Politiquement neutre ?

M. Jean ROSSELOT : Très neutre, très politique dans l'apolitisme si vous voulez (rires), c'est-à-dire avec tout le devoir de réserve.

M. LE MAIRE : C'est excellent.

M. Jean ROSSELOT : Celui-ci m'indiquait qu'il y a des choses qu'il faut envisager dès maintenant, sinon, dans dix ans, le beau patrimoine que vous vantez va être difficilement récupérable. Vous avez par exemple des églises, vous le savez très bien, quelles négociations envisagez-vous avec l'autorité ecclésiastique ? L'Eglise Saint-François Xavier qui est une merveille qu'il va bientôt être difficile à opérer, pourquoi ne pas y envisager le musée d'art sacré, l'Eglise Notre-Dame qui pourrait se prêter à la tenue de colloques au centre-ville, je ne sais pas, l'Eglise Saint-Paul est en fort mauvaises conditions puisqu'il paraît qu'il faut faire attention quand on y pénètre, etc. Rien ! Aucune orientation, il vous faut un plan, il vous faut une programmation, ça aurait pu débiter cette année, là vous auriez marqué au moins les orientations. On ne vous demande pas de financer tout et tout du premier coup, mais au moins les grandes lignes.

Les services de proximité, c'est bien etc., mais Besançon reste toujours la ville où il n'y a pas de salles pour les associations or on en a beaucoup parlé l'année dernière, et ça ce sont les services de proximité élémentaires, le premier des services de proximité. L'an dernier, tout le monde a stigmatisé la pénurie de salles pour les associations.

M. LE MAIRE : Vous !

M. Jean ROSSELOT : Vous, évidemment, vous ne vouliez pas l'admettre, bref, je m'arrête là. Mais votre projet de budget, franchement, se situe entre l'attentisme, l'immobilisme et le flou. Je ne crois pas qu'on puisse vous faire confiance pour changer les choses avec des engagements très forts comme le tramway qui sont complètement laissés de côté, sans parler du reste que j'ai longuement évoqué.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je suis très déçu de ce que vous venez de dire parce que je désespère qu'un jour vous reconnaissiez qu'on a fait quelque chose de bien, mais ça viendra peut-être quand même. Déjà une petite précision, je devrais aller en Bretagne chez ce monsieur, je suis allé justement chez lui, il habite à Fouesnant et j'y ai vu ce dont vous avez parlé. Voyez, j'ai même anticipé vos conseils ! Vous dites que le Maire n'a pas de vision, il n'y a pas d'élan, pas d'ambition pour cette ville et vous nous donnez un exemple : il faut mettre des containers à verre sur les parkings, effectivement, c'est un exemple tout à fait significatif ! Ecoutez, il ne faut pas parler pour parler. Concernant la Place Victor Hugo, vous savez très bien qu'il existe un projet qui suscite d'ailleurs un certain nombre de controverses. Concernant l'ancien immeuble que vous évoquez, c'est la presse, à savoir France Bleu qui va y aménager d'ici quelques jours, c'est une opération qui est lancée depuis plusieurs années. Les négociations avec les autorités ecclésiastiques sont engagées depuis fort longtemps, avec l'Archevêque, pour voir, au niveau du patrimoine, comment nous pouvons améliorer les choses.

M. BONNET nous a dit : vous ne prenez jamais nos propositions. S'il y en a des bonnes, je vous assure qu'on les retiendra. En plus, sur le patrimoine, nous pouvons nous retrouver Monsieur ROSSELOT, mais ne soyez pas caricatural, je veux bien que vous parliez de la neutralité, de l'apolitisme de L.E. pour ne pas donner son nom, mais ce n'est pas sérieux. (M. ROSSELOT hors micro). C'est un fonctionnaire et c'est normal qu'il ne sorte pas de son devoir de réserve.

M. Jean ROSSELOT : Il faut envisager des travaux dès maintenant, sinon dans dix ans...

M. LE MAIRE : Ecoutez, Cher Monsieur ROSSELOT, la personne dont vous parlez a été embauchée à la Ville à ma demande. C'est moi qui l'ai fait venir ici parce qu'il était mal employé dans une autre collectivité où on lui faisait classer des ordonnances. Si j'ai pris cette initiative, c'est parce que j'ai aussi la volonté d'avancer dans le patrimoine. Alors au minimum reconnaissez qu'on a fait quelque chose de bien, je ne vous demande pas de voter le budget mais arrêtez d'être caricatural comme ça, ça ne fait pas sérieux et ça m'ennuie.

Quant au tram sur pneus, vous savez très bien que nous allons le faire et l'étudier dans une phase ultérieure du PDU. C'est à l'agglomération que nous en parlerons mais nous n'avons jamais dit que l'ensemble du circuit serait terminé ou même que les travaux seraient commencés en 2002, nous le savions très bien.

Mme Françoise BRANGET : Le budget c'est vrai, est un moment fort pour une municipalité...

M. LE MAIRE : Pour tout le conseil municipal.

Mme Françoise BRANGET : Bien sûr et vous allez trouver toutes les qualités à votre budget, c'est évident mais on est aussi également en droit de dire quelque chose et de faire des remarques...

M. LE MAIRE : C'est même votre devoir.

Mme Françoise BRANGET : J'aurai des remarques générales et d'autres d'ordre un peu plus technique, dont certaines ont déjà été évoquées lors des orientations budgétaires. Vous dites inscrire votre budget dans la continuité, avoir une ambition, une rigueur, une responsabilité. S'agissant de la continuité, on l'a déjà dit la dernière fois mais force est de constater que vous avez quand même des difficultés à assumer l'héritage de M. SCHWINT, le précédent Maire. Vous avez dit tout à l'heure : on ne peut pas dépenser plus, on veut dépenser mieux mais ce qu'il faudrait faire, c'est surtout mieux repenser les projets parce qu'on l'a vu déjà dans le débat du Palais des Sports mais on peut l'appliquer à tous les grands projets de la Ville de Besançon, je ne vais pas refaire le détail du Marché/Beaux-Arts ou de la City ou du parking Dérasés mais là je crois qu'on n'est pas bon sur toute la ligne. Une remarque sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur votre politique volontariste en faveur de l'enseignement supérieur. Moi je

dirais qu'il est un petit peu en baisse, vous faites un effort de 62 000 € pour le soutien aux chercheurs et cela appelle une réflexion car vous avez dit vouloir garder les chercheurs à Besançon, c'est très bien mais notre activité économique à Besançon n'est pas florissante, j'en ai déjà parlé, donc garder les chercheurs c'est plutôt difficile, ce qui m'amène à une réflexion beaucoup plus générale qui rentre dans le cadre de la France. Je ne ferai pas un débat électoral comme M. LIME tout à l'heure, mais nous avons quand même un gros souci : 40 % des promotions d'écoles de commerce et d'ingénieurs partent à l'étranger, nous ne sommes pas capables de les garder en France, peut-être encore beaucoup moins à Besançon.

Vous dites également que le secteur culturel est une de vos priorités, en matière de crédits d'investissement, on baisse de 20 % par rapport au budget 2001.

M. LE MAIRE : Parce qu'il y avait le Musée du Temps dedans, Madame.

Mme Françoise BRANGET : C'est là aussi un vaste débat !

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas dire qu'on baisse en investissement alors qu'on va ouvrir le Musée du Temps, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Oui, mais à quand la deuxième tranche ? Vous avez parlé tout à l'heure du renouvellement urbain. Je n'ai pas retrouvé dans les tableaux que vous nous avez donnés, certaines choses. Vous annoncez le lancement des travaux de la Cité des Acacias, de la place des Tilleuls mais il n'y a aucune ligne de crédits s'y rapportant. J'ai peut-être pu les «louper» mais je ne les ai pas vus.

En matière de rigueur, vous dites limiter les dépenses de fonctionnement. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous parce que d'après ce que vous mettiez dans les tableaux, les dépenses passent de 11 M€ en 2001 à 18 M€ en 2002, ce qui fait plus de 8 % d'augmentation.

M. LE MAIRE : Vous avez retiré la petite enfance ? C'est à périmètre constant, Madame BRANGET ?

Mme Françoise BRANGET : Mais attendez, la petite enfance, le CCAS est un organisme public.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le même budget.

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas le même budget, je suis bien d'accord.

M. LE MAIRE : Il faut donc retirer ce qui concerne la petite enfance et faire les comparaisons à périmètre égal, Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Oui, vous l'avez dit tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Tenez-en compte !

Mme Françoise BRANGET : Oui mais ça rentre dans le budget de la Ville maintenant. En matière d'emprunt, vous dites que vous le maintenez pratiquement au même niveau qu'en 2001. C'est trop dans la mesure où la capacité d'autofinancement de la Ville stagne parce que vous avez dit 20 M€ en 2001, 20,3 M€ en 2002 mais c'est de l'épargne brute avant règlement de la dette. Ce que j'aimerais savoir c'est quelle est l'épargne disponible, on n'en a même pas parlé pendant le budget, l'épargne disponible je ne l'ai pas trouvée dans le budget 2002. Donc ça vous devriez le savoir.

M. LE MAIRE : Mais je le sais, Madame.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais vous n'en parlez pas parce qu'effectivement vous vantez les qualités de votre budget mais pas ses défauts. Quant à la fiscalité, alors là moi j'admire quand vous dites deux ans de pause fiscale ! L'année dernière, on nous a fait passer la pilule quand même parce que nous étions à 18,83 en l'an 2000, on a carrément absorbé la taxe districale, ni vu ni connu alors effectivement...

M. LE MAIRE : Mais vous n'avez pas compris ! S'il vous plaît je crois qu'il faut rester sérieux et Mme BRANGET a droit à une explication. Nous l'avons absorbée mais elle nous a été déduite de la compensation, c'est une opération d'écritures. Alors je suis vraiment navré, pour ne pas dire consterné, que vous fassiez ce type de remarque. On en a largement débattu ici et dit que c'était totalement neutre en matière de fiscalité.

Mme Françoise BRANGET : Enfin c'est neutre effectivement pour le contribuable ! Je comprends la remarque que vous voulez me faire.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je voudrais simplement qu'on parle sérieusement, voire même amicalement. Sur les avis d'imposition, bien sûr nous l'avons absorbée dans la part Ville mais la colonne District a disparu. Il y avait donc une colonne un peu plus chargée mais une autre avait disparu, donc c'est neutre, c'est un jeu d'écriture et vous le savez car nous en avons discuté ici il y a environ huit mois.

Mme Françoise BRANGET : Oui, je le sais.

M. LE MAIRE : Si vous le savez, pourquoi dites-vous alors qu'on l'a absorbée ? Vous vous êtes trompée ? Donc je vous pardonne (rires).

Mme Françoise BRANGET : Je rappelle que la moyenne nationale est 13,56, ça vous avez l'air de l'oublier et vous nous dites cette fois-ci on ne va pas augmenter plus que le coût de l'inflation, c'est-à-dire à peu près 1,5 % sans compter les 2 % de l'évolution des bases, ce qui fait 3,5 %.

M. LE MAIRE : Comment vous comptez encore là ? Expliquez-le moi car cela m'intéresse.

Mme Françoise BRANGET : C'est inscrit.

M. LE MAIRE : Madame, on ne peut pas additionner l'augmentation des bases avec l'augmentation des taux. L'augmentation des bases est une surface, l'augmentation des taux...

Mme Françoise BRANGET : Je suis bien d'accord mais au final...

M. LE MAIRE : Alors vous additionnez des choux et des carottes ? On m'a appris à l'école primaire qu'on ne le pouvait pas, qu'il fallait que ce soit dans la même unité. L'augmentation des bases que vous pouvez éventuellement additionner aux 1,5 %, l'augmentation des taux due à la loi de finances c'est 1 %. C'est cela mais ce n'est pas 2 %. L'augmentation des bases c'est un périmètre, l'augmentation des taux...

Mme Françoise BRANGET : Oui mais c'est une inflation dont on tient déjà compte dans l'évolution des bases.

M. LE MAIRE : Mais absolument pas ! L'augmentation des bases c'est l'augmentation de la richesse de la ville.

Mme Françoise BRANGET : Je suis d'accord.

M. LE MAIRE : Si vous êtes d'accord, pourquoi dites-vous cela alors ? Je suis désolé de vous le dire amicalement mais c'est une erreur que de dire cela.

Mme Françoise BRANGET : Moi je dis que l'augmentation de la fiscalité est injuste et injustifiée.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire que de toute façon on a augmenté, c'est cela ? On ne va pas faire un cours de fiscalité locale.

Mme Françoise BRANGET : Oui j'en ai besoin, vous avez raison.

M. LE MAIRE : Je veux bien vous en faire un si vous voulez. On ira le faire dans le parc de la maison de Colette.

Mme Françoise BRANGET : En fait, j'aurais surtout besoin de cours de communication parce que vous êtes très doué en cette matière en ce moment ! Vous dites ne pas augmenter la fiscalité... J'en avais déjà parlé l'année dernière, en matière de cohésion entre une collectivité et une autre, certains qui sont là ce soir vont dire au Conseil Général qu'on pratique une augmentation inutile et injuste. Pourquoi ne le dirais-je pas ici ? Et l'augmentation répond bien à la nécessité d'équilibrer le budget ?

Ceci dit, en matière de dotations de l'Etat, effectivement elles ont augmenté et vous nous avez apporté une bonne nouvelle tout à l'heure mais si ces dotations équilibrent le budget, il faut faire très attention car elles peuvent très bien être différentes d'une année à l'autre puisqu'elles sont votées chaque année.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'il ne faut pas que le Gouvernement change.

Mme Françoise BRANGET : Comme vous dites ! Je vais vous faire presque un compliment en vous disant que les dépenses de personnel sont presque maîtrisées.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Pour autant, comment ferez-vous face aux recrutements annoncés avec l'intégration des emplois jeunes que soulignait Christophe LIME tout à l'heure. En matière de dépenses d'équipement, quel est le taux de réalisation des travaux en 2001 parce que je ne l'ai pas trouvé non plus et en matière de ratio, vous nous invitez à prendre connaissance des ratios dans l'annexe 30 mais on n'a pas ceux des années précédentes. Je ne me suis pas donné la peine d'aller rechercher les dossiers de l'année dernière et peut-être ai-je eu tort.

M. LE MAIRE : Le taux de réalisation c'est environ 70 %, Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : D'un ratio à l'autre, les pourcentages peuvent être différents. J'observe notamment qu'en matière d'équipement par habitant il y a une diminution en 2002 par rapport à 2000, on est passé de 210 € en 2002 à 214,8 € en 2000. Conclusion, effectivement comme disait Jean ROSSELOT il n'y a pas de vision, il n'y a pas de perspective et puis je ne pourrais pas vous faire des compliments sur l'ensemble du budget.

M. LE MAIRE : De toute façon, je n'en attendais pas.

Mme Françoise BRANGET : Bien évidemment ! Et je ne voterai pas ce budget.

M. LE MAIRE : Madame, sans vouloir allonger le débat, je veux vous dire très respectueusement que je ne vous comprends pas parce que concernant entre autres les taux d'équipement c'est exactement le contraire, mais si vous voulez nos services vous expliqueront cela.

Mme Françoise BRANGET : Peut-être que j'ai mal lu.

M. LE MAIRE : Ecoutez, c'est très compliqué, je vous l'accorde mais on peut en rediscuter et mes services sont à votre disposition pour vous expliquer cela. Mais il y a des choses que vous dites qui ne sont pas justes, par exemple concernant la fiscalité.

Mme Claire CASENOVE : Jean-Claude ROY nous a exposé de façon magistrale les objectifs du PDU et c'est là-dessus que je voudrais intervenir. J'ai pour ma part été convaincue par la journée sans voiture entre autres et depuis cette date j'ai décidé de marcher et de prendre les transports en commun. Je ne me considère pas bien entendu comme un exemple parce que je sais que d'autres collègues conseillers, principalement M. CYPRIANI, Mme DAHAN et d'autres roulent à bicyclette depuis pas mal de temps. Alors Monsieur le Maire, vous avez fourni il y a un an une carte de stationnement gratuite pour le parking de la Mairie, aux 55 conseillers municipaux. Pour ma part, je ne l'ai jamais utilisée et sans doute là non plus je ne suis pas la seule. Cependant je vous assure que cela me gêne terriblement parce que je considère qu'on ne peut avoir un discours et une attitude contraire. Alors cette carte, Monsieur le Maire, je vous la rends très officiellement et très solennellement et j'invite mes collègues conseillers, du moins ceux qui le veulent et ceux qui le peuvent à faire de même. Je sais bien que l'incidence financière de ce geste est quasi inexistante mais le but de la manoeuvre, si j'ose dire, n'est pas là. Il s'agit de donner aux Bisontins un signe fort, dire que le Conseil Municipal qui leur impose un plan de déplacement et leur demande d'abandonner la voiture est prêt à s'appliquer cette mesure à lui-même. Je prétends en effet qu'on ne peut entraîner toute une population dans une direction même excellente, l'obliger à changer ses habitudes et ses rythmes sans prendre soi-même la tête du mouvement. Ce serait à la fois un petit peu idiot et un petit peu malhonnête.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal ne demande pas Madame CASENOVE d'abandonner la voiture. Il demande que les Bisontines et les Bisontins l'utilisent mieux. C'est quelque chose de différent. Il y a dans cette ville la place pour les transports en commun, la place pour les vélos, la place pour les piétons, la place pour la voiture et ce qu'il faut c'est une bonne harmonie. Mais je voudrais vous féliciter parce que c'est la deuxième fois que vous faites vraiment des très bons coups politiques. Vous en avez déjà fait un, là vous nous rendez votre carte publiquement au Conseil Municipal, c'est un bon coup. On la garde donc, on est bien d'accord ?

Mme Claire CASENOVE : Oui je m'engage à marcher.

M. LE MAIRE : Je peux vous dire quand même que sans faire autant de publicité, peut-être ont-ils eu tort, un nombre important de conseillers municipaux n'ont pas voulu de cette carte. Mais j'insiste sur le fait qu'on ne demande pas vraiment d'abandonner la voiture, mais qu'il y ait un usage raisonné de celle-ci. Il y a des moments où l'on ne peut pas faire autrement que l'utiliser, il y a des moments où l'on peut prendre les bus, il faut donc trouver un équilibre, c'est ça une véritable politique de transports et de déplacements.

Mme Claire CASENOVE : C'est pour ça que je le dis à ceux qui le veulent vraiment ou qui le peuvent, parce que tout le monde ne peut pas supprimer la voiture, c'est sûr. D'un autre côté, je me dis que si les Conseillers Municipaux roulaient plus avec les transports en commun, peut-être qu'on aurait des bus plus tard le soir dans certains quartiers, il y a des manques quand même.

M. LE MAIRE : En tout cas je vous remercie.

M. Denis BAUD : En prémices de mon intervention, je voulais rassurer Mme CASENOVE qui a rendu sa carte en lui précisant que je continuerai à la redescendre en voiture au centre-ville lorsqu'elle vient au conseil d'administration de l'Office (rires). C'est gentil ce que je dis, Madame CASENOVE.

Mme Claire CASENOVE : Ça prouve quand même que ce n'est pas entré dans les moeurs parce que le piéton fait toujours un peu pitié.

M. LE MAIRE : Non, ça s'appelle du covoiturage Madame.

M. Denis BAUD : Je vous le propose toujours avec grand plaisir. Rapidement, au nom des élus du Groupe Radical et Citoyen, je vais expliquer en quelques mots pourquoi on approuve, pourquoi on revendique ce budget primitif 2002, premier d'une nouvelle majorité municipale, qui, rappelons-le, a l'avenir en tête et j'espère, durablement. Je serais concis, je vous rassure.

Il ne peut y avoir d'ambition pour Besançon sans ambition pour l'agglomération du Grand Besançon. C'est une donnée aujourd'hui acquise et dont la traduction concrète est un aspect marqué de ce budget. Où sont aujourd'hui les ex-sceptiques de l'intercommunalité ? Autre prise en compte, la conscience, que les décisions d'hier n'occultent nullement les choix du présent ni les perspectives pour demain, mais au contraire les fondent, je cite : le budget 2002 construit l'avenir autour de pôles forts du futur rayonnement de la ville, tout en marquant de nouvelles priorités. Troisième constat, le respect du contribuable bisontin par une hausse des taux limitée à 1,5 % en 2002, après deux années de pause fiscale, par une volonté de maîtrise de l'endettement et des dépenses. Volonté de rigueur et de modération, nullement en contradiction avec la volonté politique, mais qui est au contraire sa position profonde, à moyen et à long termes. Mise en application locale de la méthode de Pierre MENDES-FRANCE qui, après avoir été de son vivant l'homme politique le plus vilipendé, est aujourd'hui bizarrement le plus revendiqué. Bien sûr, le choix des priorités avec un maître mot, l'équilibre, les équilibres, l'école élémentaire, priorité parmi les priorités, l'impérieuse nécessité du soutien à l'enseignement supérieur, le choix de la culture, le choix du sport parce qu'ils sont deux cultures, l'économie, création de richesses, l'économie sociale et solidaire, le développement durable, la redynamisation du centre-ville et le renouvellement des quartiers d'habitat périphériques, la prévention, la proximité, l'aide aux victimes pour la sécurité, le choix du partage, de la solidarité, avec cette hausse remarquable de 3,3 % de la subvention au CCAS dans un contexte général de baisse des dépenses. Enfin, je veux souligner une méthode en gestation ouverte de réflexion, de travail en équipe qui a réuni toutes les composantes de la majorité municipale. Ce budget est le premier fruit d'une approche collective partagée, approche qui sera systématisée cette année dans la perspective de 2003. Dans ce budget primitif 2002, il y a donc les prémices d'une nouvelle ville, nouvelle ville à affirmer, nouvelle ville à développer, nouvelle ville à anticiper, nouvelle ville dont l'horizon s'inscrit forcément dans une logique de réseaux en perpétuelle évolution des villes européennes.

M. LE MAIRE : Je te remercie pour la qualité de ton intervention et sa brièveté, comme quoi on peut dire beaucoup de choses en peu de mots... Notre ami LAMBERT a qualifié votre intervention de « balèze ». C'est un compliment venant de sa part, Monsieur POCHARD, est-ce que vous allez dire autant de choses en peu de mots ? Nous vous écoutons attentivement.

M. Marcel POCHARD : La fatigue aidant, Monsieur le Maire, je ne sais pas si l'on est plus synthétique ou pas. Pour commencer, je ne redirai pas l'hommage qui est mérité par les services pour la qualité des documents qui nous ont été fournis et par votre équipe pour les interventions qui ont été faites, même si, sur certains points, je pense, comme l'a dit Mme BRANGET d'ailleurs, qu'il peut y avoir des insuffisances. Je me bornerai à dire deux choses sur ce budget, sur les éléments qui me paraissent les plus évidents. Le premier, c'est le caractère assez acrobatique quand même, Monsieur le Maire, qu'il a fallu pour maintenir les dépenses d'investissement au niveau de 2001 et le maintenir en 2002 aux

alentours de 26 millions d'euros, et en même temps ne pas augmenter le recours à l'emprunt qui est, il est vrai, déjà relativement élevé. Vous n'êtes probablement pas le premier patron de l'exécutif à avoir des obligations de faire des acrobaties pour équilibrer un budget, ça je le reconnais. Mais en ce qui vous concerne, par certains côtés, on est aux limites de la sincérité du budget. Alors je partirai dans l'illustration de ce propos de la marge d'autofinancement brute, élément central qui est l'indicateur quand même majeur d'un budget parce qu'il résume beaucoup de choses. Je rappelle donc cette marge d'autofinancement brute, grosso modo, disons que c'est l'excédent du budget de fonctionnement. Et donc c'est un très bon indicateur parce que précisément on touche à la fois au fonctionnement et au financement de l'investissement. Alors cette marge d'autofinancement, je dis bien brute, vous soulignez dans votre rapport que vous l'augmentez, c'est-à-dire vous dites qu'elle passe de 20,1 M€ à 20,3 M€...

M. LE MAIRE : Petite augmentation ai-je dit.

M. Marcel POCHARD : ... petite augmentation, mais ce qui est intéressant surtout dans le propos, c'est que vous écrivez et c'est je crois page 15, «sans dérapage sur la fiscalité, et avec un emprunt voté en baisse». Alors augmentation, vous dites petite, heureusement, parce que ce n'est pas une augmentation sans artifices Monsieur le Maire. Il suffit de regarder la ligne dépenses imprévues. Cette ligne était de 1,8 M€, elle est à 1 M€, ça fait une différence de 0,8 qui est bien supérieure à l'augmentation de votre marge brute d'autofinancement. Donc on obtient une augmentation par un élément d'artifice en diminuant les dépenses imprévues. J'espère que la ligne budgétaire que vous avez maintenue suffira mais en tout cas, c'est du pur artifice.

Deuxième élément, vous dites sans dérapage sur la fiscalité, alors là la formule est très jolie, sans dérapage sur la fiscalité parce qu'évidemment vous ne pouviez pas écrire, sans augmentation de la fiscalité ou sans augmentation de la pression fiscale, puisque c'est faux. Donc vous avez opté pour sans dérapage de la fiscalité mais pour autant les taux augmentent de 1,5 %...

M. LE MAIRE : L'inflation Monsieur POCHARD.

M. Marcel POCHARD : A ce sujet j'ai quand même l'impression que vous réécrivez les engagements qui ont été pris par votre majorité. Je vous ai entendu, après j'ai entendu M. ALAUZET, puis M. CHEVAILLER dire la même chose : nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taux au-delà de l'inflation. Moi j'ai regardé à nouveau ce très agréable fascicule que vous aviez élaboré sur papier glacé de très grand luxe au moment de la campagne électorale...

M. LE MAIRE : Oh... pas vous Monsieur POCHARD !

M. Marcel POCHARD : ... et j'ai regardé pour voir où était cet engagement par la Municipalité. Vous l'aviez signé dans votre accord avec les Verts...

M. LE MAIRE : C'est à la fin du document.

M. Marcel POCHARD : A la fin du document, à la dernière page, il y est indiqué, qu'avez-vous marqué Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : «Je m'engage à ne pas augmenter la fiscalité...» je vous cite cela de tête car cela fait quand même un an mais j'ai une assez bonne mémoire...

M. Marcel POCHARD : C'est exactement ça, mais c'est ces formules dont on s'aperçoit après coup qu'elles étaient géniales de la part du candidat...

M. LE MAIRE : En tout cas, vous, vous étiez beaucoup plus malin parce que vous n'avez pris aucun engagement par rapport à cela.

M. Marcel POCHARD : Pour l'instant, on parle de vous Monsieur le Maire. Si on était aux affaires, peut-être qu'on n'aurait pas augmenté les taux...

M. LE MAIRE : C'est facile à dire «peut-être qu'on n'aurait pas augmenté les taux»... Vous voulez que je vous dise, très amicalement, vous êtes merveilleux.

M. Marcel POCHARD : Je l'avais noté sur un papier et j'ai comme formule : pas d'augmentation des impôts...

M. LE MAIRE : «A maîtriser les impôts locaux, pas d'évolution supérieure à l'inflation», eh bien, 1,5.

M. Marcel POCHARD : Pas d'évolution supérieure à l'inflation, qu'est-ce que ça veut dire ? Pour moi, contribuable, je lis ça : pas d'évolution des impôts locaux, je me dis que si je prends le produit des impôts locaux de l'année n, le produit des impôts locaux de l'année n + 1, cela ne doit pas augmenter de plus de l'inflation. Or quand je regarde votre produit, il augmente de 4 % et je dis non, ce n'est pas ce qui était écrit dans vos engagements. Quand vous écrivez quelque chose, j'aurais préféré que cela soit beaucoup plus précis. En tout cas pour moi c'est une réécriture de l'engagement et venir me dire qu'on est dans l'inflation alors que les bases ont augmenté, les taux ont augmenté, le tout me paraît donner un résultat supérieur à l'inflation.

M. LE MAIRE : Je ne m'attendais pas à ce que vous disiez le contraire, remarquez. Quand vous dites que ça augmente de 4 %...

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, mon seul objectif et je pense que c'est le rôle de l'opposition, c'est d'aller vous chercher là où vous essayez de cacher les choses...

M. LE MAIRE : On n'essaie pas de cacher quoi que ce soit.

M. Marcel POCHARD : Non, bien entendu ! Monsieur le Maire, vous ne connaissez pas tous les péchés mais il y a celui d'omission et c'est un péché comme les autres.

M. LE MAIRE : Pourtant j'étais enfant de choeur !

M. Marcel POCHARD : Vous n'expliquez pas assez, vous expliquez à nouveau Monsieur le Maire que c'est la faute des bases qui sont trop basses, je vous avais déjà dit ça l'autre fois, il ne faudrait plus la répéter, votre histoire de bases. Quand on gère une collectivité depuis vingt ans, vingt cinq ans, peut-être trente ans, on ne se plaint plus du fait que la richesse n'est pas venue dans cette collectivité, il fallait peut-être quand même un peu s'en occuper. Et puis l'acrobatie suprême, Monsieur le Maire, c'est sur ce qu'a dit Françoise BRANGET, la marge nette d'autofinancement, parce que vous nous avez bien donné la marge brute, j'ai bien réécouté l'exposé de M. CHEVAILLER qui était excellent, mais lui il a refait la même chose, il a reparlé de sa marge brute, or la marge brute n'a pas de vrai sens, ce qui a un vrai sens c'est la marge nette lorsqu'on déduit de la marge brute l'excédent de fonctionnement, qui sert à rembourser le capital. Après réduction de ce capital, j'ai du mal à trouver le chiffre exact parce qu'il y en a plusieurs. Mon sentiment, c'est que votre marge nette elle est grosso modo égale à zéro. J'aurais aimé avoir des idées plus précises sur son évolution mais, en tout cas, en terme de marge nette, ce n'est quand même pas brillant. Alors c'est un peu dommage que sur des choses comme ça vous ne disiez pas un peu plus les choses, en tout cas vous vous glorifiez de la marge brute, mais alors la marge nette, dans votre document, vous pouvez chercher, vous ne la trouvez pas.

M. LE MAIRE : Vous permettez que je vous donne le renseignement ? La marge nette qui est la différence effectivement comme vous le dites entre l'épargne publique et le remboursement de la dette en capital, en 2001 c'était 20 M€ - 16,3, ce qui faisait 3,7 M€ et en 2002, c'est 20,3 - 16,6, ce qui fait 3,7 M€...

M. Marcel POCHARD : C'est pour le budget général alors ? Moi ce qui m'intéresse beaucoup, c'est le budget principal.

M. LE MAIRE : C'est le budget principal et elle est stable. Est-ce que c'est un point de satisfaction pour vous ?

M. Marcel POCHARD : Grosso modo, je ne vais pas vous dire car je n'ai pas pu regarder plus à fond ce qu'il en était exactement, ne trouvant pas le chiffre, et comme je n'ai pas été à la commission des finances, je le reconnais...

M. LE MAIRE : Mais vous vous en êtes excusé.

M. Marcel POCHARD : ... je m'en suis excusé mais grosso modo on a une situation financière je dois dire globalement avec augmentation du produit fiscal de 4 % qui se traduit donc avec une marge qui est, disons quand même, extraordinairement fragile. Le deuxième grand problème de ce budget, c'est quelque chose que vous avez évoqué, c'est : on ne sait vraiment pas toujours exactement où on va en matière d'investissement. Alors vous vous en êtes expliqué en partie dans votre document budgétaire en disant que le programme prévisionnel d'investissement était dur à établir, que cela serait fait et c'est là que c'est drôle, parce que vous dites dans votre document on aura fini dans le courant 2002 et au plus tard au moment des orientations budgétaires 2003. Cela veut dire grosso modo qu'on saura à peu près ce qu'on va pouvoir faire en matière d'investissement lorsque déjà deux années de budget seront passées. Je vous rappelle qu'en réalité le Code Général des Collectivités Territoriales vous impose de nous dire d'emblée à chaque vote du budget un peu quelle est votre situation.

Alors vous vous êtes donné de l'oxygène ce soir en renonçant au Palais des Sports, ça je le reconnais mais pour le reste je dois dire qu'on a beaucoup de mal Monsieur le Maire quand même à trouver une trace réelle de toutes vos grosses opérations dans ce budget. Je prends la ZAC de l'Ilot Pasteur, je suis d'accord avec M. CHEVAILLER, je mêle volontiers les subventions d'investissement et les dépenses d'investissement. Pour cette ZAC de l'Ilot Pasteur, vous avez inscrit 3 M€. Je rappelle que ce projet est de l'ordre de 35 MF plus 100 MF de compensation de déficit, ça fait 135 MF, vous en mettez 3, il vous en reste un beau paquet à mettre et là on voit bien que vous n'avez pas beaucoup de marge parce que même sans votre fameux Palais des Sports, sur une opération comme l'Ilot Pasteur vous mettez vraiment un petit «chouia». Deuxième exemple : le Centre Technique Municipal ; je suis allé rechercher ce qu'on a voté il y a trois mois. Il était indiqué que le Centre Technique Municipal doit coûter 2,5 M€ au budget principal. D'ailleurs lorsqu'on a voté cela en novembre, vous nous aviez annoncé le démarrage des travaux en mars 2002, avec un chantier de 18 mois, donc fin 2003. Or je crois que l'appel d'offres n'a pas encore été réalisé. Donc 2,5 M€ à financer entre 2002 et 2003, qu'est-ce que vous prévoyez en 2002 ? 100 000 €, c'est-à-dire une petite carte de visite. Moi je pense que ça veut bien dire que vous avez une tendance à reporter à plus tard toute une série d'investissements en ne sachant pas évidemment ce que vous allez pouvoir faire, mais dans le fond cette année vous avez bien votre dépense globale d'investissement. Et moi, cet espèce de navigation à vue que vous maintenez pour l'instant, je trouve que c'est extrêmement peu satisfaisant. C'était mes deux grandes observations mais j'avais noté de vous dire un petit mot sur ce que vous auriez dû faire pour améliorer votre marge d'autofinancement et notamment faire un peu plus attention à vos dépenses de fonctionnement et de personnel. Alors, les dépenses de personnel, vous nous l'avez expliqué, je suis d'accord, il y a eu les transferts de Petite Enfance, ça c'est sûr mais après on a créé 34 emplois supplémentaires dont je rappelle une nouvelle fois, parce qu'il faudra bien que vous finissiez par le savoir, que ces 34 emplois supplémentaires ne représentent pas une

capacité supplémentaire de travail pour la ville, mais ils sont une simple compensation de plus de disponibilité donnée aux agents en fonction. Sur ces sujets-là, vous commencez à prendre pas mal de libertés et c'est un peu regrettable parce que l'acrobatie que vous avez faite cette année, je ne suis pas sûr que vous puissiez la faire indéfiniment, vos dépenses imprévues vous ne les réduirez pas toutes les années.

M. LE MAIRE : C'est sûr. Je vous remercie pour la qualité de votre exposé mais je pensais quand même que vous alliez être au moins satisfait du fait que nous ayons maîtrisé les dépenses de fonctionnement et que c'était là quelque chose de positif. Vous n'êtes pas satisfait. Je vous ai expliqué aussi, je vous ai même donné par écrit, suite à votre demande, un certain nombre de programmations pour cette année. Effectivement, je l'ai dit et je le redis, nous sommes au niveau de la ville en train d'établir nos investissements pour les années à venir et notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) va être intégrée dans celle de l'agglomération. Il convient donc que nous ayons de la lisibilité à ce sujet. D'autre part, je ne voudrais pas que l'on croie, quand vous parlez du chiffre d'augmentation de 4 %, que c'est les impôts qui augmentent de 4 %. Ce n'est absolument pas ça, c'est le produit global, vous en êtes d'accord...

M. Marcel POCHARD : C'est les impôts. Vous dites que les impôts n'augmenteront pas plus que du montant de l'inflation, les impôts augmentent de 4 %.

M. LE MAIRE : Ecoutez, Monsieur POCHARD, vous êtes assez expert en la matière pour connaître la différence. Le produit global effectivement augmente de 4 % parce qu'entre autres il y a une augmentation des bases, c'est dû aussi aux résultats du dynamisme de la ville, si le produit global augmentait de 5 ou 6 % parce qu'il y avait encore beaucoup plus de dynamisme, on pourrait très bien, avec un produit global qui augmenterait plus, diminuer encore l'augmentation des taux, donc ce n'est pas du tout cela. L'augmentation de la fiscalité, je le maintiens, c'est 1,5 % et c'est conforme à ce que nous avons dit, ce que j'avais écrit avec «je m'engage» et je constate quand même Monsieur POCHARD que nous étions les seuls à l'avoir écrit, vous vous ne l'aviez pas écrit mais c'est vrai que vous ne pensiez pas être élu, donc ça ne servait à rien que vous l'écriviez mais nous, nous l'avons écrit et nous nous y engageons. Alors que n'entendrions-nous pas si nous n'avions pas respecté cela ! Je constate que nombre de collectivités augmentent aujourd'hui, après les élections en se disant que d'ici à la prochaine élection leurs électeurs auront oublié. Je ne citerai pas les autres collectivités proches de chez nous, qui augmentent les impôts, c'est leur politique, elles sont libres de leur choix et je ne les en critique pas mais au niveau national même, nombre de communautés urbaines de grandes villes augmentent et de quelle façon leurs impôts et, c'est vrai que vous, ça ne vous satisfait pas, mais je suis quand même très satisfait que nous ayons pu nous limiter à 1,5 % après deux années à 0 % parce qu'on sait très bien que même 1,5 % avec une augmentation qui peut être de 2 à 2,5 % de l'inflation cette année, ça va nous obliger à une gestion très serrée. Quand vous dites : vous ne pouvez pas baisser tous les ans vos dépenses imprévues, vous avez raison Monsieur POCHARD, on ne le pourra pas mais c'est aussi parce que notre budget est sincère que nous pensons ne pas avoir besoin de dépenses imprévues, nous avons d'ailleurs remis les crédits, je vous en informe, à un niveau identique à ceux que nous avons consommés cette année. Donc on n'a pas pris de risques. C'est vrai que l'année prochaine on ne pourra pas encore les réduire d'autant mais cette épargne nette dont parlait Mme BRANGET qui nous a quittés, et je le regrette, elle est maintenue. Alors je ne m'attends pas à ce que vous disiez que c'est un excellent budget, mais reconnaissez quand même que c'est un bon budget.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je vais faire très court, j'ai juste une petite chose qui m'a manqué, pour vérifier votre programme mais il me semblait que vous aviez parlé d'école d'internet et je n'en ai vu trace nulle part, ce qui m'a désolée.

M. LE MAIRE : C'est effectivement quelque chose dont nous avons parlé. Nous n'avons pas tout réalisé cette année, il faut qu'on en laisse encore un peu pour les années à venir mais il y a deux choses qui devraient se mettre en place, il y a entre autres quelque chose qui ressemble à ce que fait Mme PIERRE qu'on voit dans la presse actuellement, c'est Manu DUMONT qui réfléchissait à ça mais là nous n'avons pas débouché pour un certain nombre de raisons et d'autre part au niveau de la démocratisation des NTIC demain je rencontre Françoise PRESSE et Manu DUMONT parce que c'est vrai qu'au niveau des quartiers nous voulons aussi démocratiser l'accès aux nouvelles technologies. Mais vous avez raison, nous l'avons inscrit, nous voulons le faire mais ça n'a pas encore été mis en place cette année mais il y a des crédits qui ont été prévus pour, dès cette année, pouvoir commencer à former à l'Internet, à l'informatique, les membres des conseils de quartiers. C'est bien ça Madame l'Adjointe ?

Mme Françoise PRESSE : Former les membres des conseils de quartier mais également avec dans un projet un peu plus global, avec Manu DUMONT, un projet à l'échelle des quartiers, à l'échelle du centre-ville et même de l'agglomération pour une école de l'Internet.

M. LE MAIRE : Et nous allons peut-être même faire prochainement, je vous en reparlerai, des essais, nous serons les premiers en France à le faire, permettant l'accès à haut débit pour tout un chacun dans une barre d'immeubles, ou entre la ville et la périphérie, ça sera quelque chose de tout à fait expérimental, nous serions la première ville de France à le faire, n'est-ce pas Monsieur LAMBEY ? Mais pour l'instant ce n'est pas encore concrétisé, alors on n'en parle pas. Donc nous continuons à travailler sur ce dossier. Je rappelle que nous avons une très grande avance, entre autres grâce au service Informatique, au niveau de l'informatique et d'Internet et du câble, nous allons continuer. Parce que quand on dit qu'on ne fait rien pour l'économie par exemple, regardez ce que nous avons fait au niveau de nos zones industrielles, même sur TEMIS où il ne se passe rien !

Mme Corinne TISSIER : Juste une remarque concernant les giratoires de M. ROSSELOT, je pouvais difficilement laisser passer ça parce que les giratoires, si ça peut être un atout pour les automobilistes, ça peut également devenir un piège à cyclistes et on s'aperçoit des dangers et il y a des règles, le SERTU a travaillé sur cette question, qui ne sont pas encore suffisamment connues. C'est très intéressant mais c'est aussi à manier avec prudence et il n'y a qu'à voir les problèmes que l'on a à l'heure actuelle au niveau des aménagements pour la traversée de la voie de contournement et des giratoires qui sont prévus et pour lesquels on travaille avec la DDE qui n'a pas du tout compris les difficultés qu'il pouvait y avoir, notamment pour les vélos. Donc les giratoires, c'est très bien mais il faut aussi en voir les inconvénients qui peuvent devenir assez graves au niveau justement de cette place qu'on voudrait redonner aux cyclistes et aux piétons.

M. LE MAIRE : Je me permets de vous rappeler qu'il reste encore 17 rapports à examiner. C'était juste une information.

M. Pascal BONNET : Je dois dire que j'ai essayé, au départ, de lire ce rapport en Bisontin, en oubliant que je suis dans l'opposition, en essayant d'être objectif puisqu'il paraît qu'on ne l'est pas. Je l'ai lu et à la première lecture, c'est vrai, il y a un projet, il y a des objectifs pour la ville, il y a un budget de rigueur, on essaie de faire ce qu'on peut, en fonction de ce qui s'est passé avant, en fonction des partenariats, il n'y a peut-être pas grand chose à dire. Or je le relis...

M. LE MAIRE : Pourquoi l'avez-vous relu alors ?

M. Pascal BONNET : ... parce qu'il valait mieux et là quand même, j'ai du mal à ne pas être critique. Parce que les projets, en fait, il n'y a rien, il y a des mots mais c'est quoi vos objectifs ? Je n'ai pas encore compris. Quant au budget, il y a de la rigueur, c'est vrai, vous faites ce que vous pouvez, Marcel POCHARD en a parlé beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Vous essayez de maîtriser la fiscalité mais alors vous dites vous-même que vous faites ce que vous pouvez en fonction d'une fiscalité qui n'a

pas augmenté en 2000 et 2001, alors que c'était totalement injustifié, vous l'écrivez vous-même. Plus loin vous écrivez qu'«après deux années de pause fiscale, cette hausse des taux restera en moyenne la plus faible, ça c'est toujours l'histoire sur les autres collectivités, elle ne permettra pas à la ville de compenser les pertes de recettes consenties en 2000-2001 par la non augmentation des taux. Pourquoi ces taux n'ont-ils pas été augmentés à ce moment-là ? C'était purement électoral. Alors aujourd'hui on nous dit : on essaie de ne pas trop augmenter mais en fait on assume le fait qu'on a fait de l'électoratisme avant. Alors je vais vous dire, franchement je ne vois pas comment on peut vous croire dans la mesure où votre équipe, enfin l'équipe précédente dont vous faisiez partie nous a dit : on peut se permettre de ne pas augmenter les taux pendant deux ans, apparemment en fait on ne le pouvait pas. En matière d'emprunts, vous dites : recours modéré à l'emprunt parce que les besoins réels ne nécessitent pas plus d'investissements. Peut-être. Alors pourquoi faire des débats puisque manifestement vous n'avez pas l'intention de faire plus que ce qui était en cours et que ce qui était prévu dans les partenariats ? On a vu lors du débat sur le Palais des Sports que vous n'aviez pas grand chose à proposer de plus, alors est-ce que c'est un souci de rigueur ou est-ce que vous n'avez pas de perspectives ou alors que vous ne nous les avez pas encore dites parce que vous n'arrivez pas à bien préciser quel est le projet global de l'ensemble de votre municipalité ou est-ce qu'on aura des surprises au fil du mandat, je dois dire que je reste un peu sur ma faim. Voilà, c'est une critique assez globale, j'essaie d'être rapide. J'aurais deux questions plus précises qui concerneront plus, je pense, l'adjoint à l'urbanisme, puisqu'il est question de crédits pour deux lieux de Besançon qui sont la ZAC Mouillère et le quartier Saint-Jean.

M. LE MAIRE : L'Adjoint vous répondra. Monsieur BONNET, vous auriez dû ne le lire qu'une fois, votre document, comme citoyen bisontin. La deuxième fois, vous l'avez lu comme membre de l'opposition.

Mme Annie MENETRIER : Chers Collègues, très brièvement pour vous donner quelques observations afin d'explicitier le vote des élus communistes concernant ce budget primitif 2002. Il y a un an maintenant, la liste de la gauche plurielle prenait des engagements devant les Bisontines et les Bisontins, dont celui de ne pas augmenter les taux des taxes fiscales plus que l'inflation, soit pour 2001, 1,5 % et nous pouvons dire aujourd'hui que cet engagement est respecté malgré ce que dit M. POCHARD et nous en sommes très satisfaits. Pour les élus communistes, le respect des engagements pris est une question importante et essentielle, c'est tout simplement respecter les citoyens et dans le même temps recrédibiliser et replacer le politique dans le quotidien des habitants de notre cité. Je voudrais également souligner notre volonté d'être constructifs et d'être actifs pour associer toujours de plus en plus et de mieux en mieux les citoyens aux projets qui les concernent directement, que ce soit dans leur quotidien ou dans leur cadre de vie. Au regard de ces quelques remarques, les élus communistes votent donc ce soir ce budget primitif 2002.

Mme Nicole WEINMAN : Vous êtes roi ici, je l'apprends avec plaisir.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas roi, sûrement pas, je veux simplement être un élu républicain, ça me suffit largement.

Mme Nicole WEINMAN : C'est déjà pas mal d'être un élu républicain. Je vais essayer d'être brève et de parler assez fort, moi qui ai une voix faible, pour essayer de vous réveiller tous. J'ai quelques remarques et je vais aller à l'essentiel. J'aurais apprécié pour ma part que ce débat on l'ait en partie déjà pour les orientations budgétaires parce qu'on aurait eu une lisibilité en tout cas de choix politique, bien plus évidente que pendant le débat, le non débat, le temps qu'on a perdu à ce moment-là.

Je ne vais pas détailler le rapport mais vous reprenez quelques priorités dont l'éducation, que tout le monde reconnaît. On sait très bien que les écoles primaires sont un patrimoine en soi, qu'on a une responsabilité évidemment dans l'éducation des plus jeunes. Ceci dit les écoles on en a fermées quand même pas mal sur Besançon et beaucoup malheureusement sont vieillissantes. Heureusement on a des projets nouveaux, notamment sur Saint-Claude, qui font évoluer quand même les choses.

J'ai regretté que dans vos priorités vous placiez, mais ça j'allais dire que c'est presque chronique, l'économie en dernier. Prenez votre rapport, le dernier chapitre de vos priorités, c'est l'économie. Alors ça montre bien quelque part...

M. LE MAIRE : Non...

Mme Nicole WEINMAN : Ça montre bien quelque part tout le souci que vous avez de vos entreprises, on le voit, y compris dans le dossier du Palais des Sports. Alors là on ne sera jamais d'accord, dans la mesure où moi je pense qu'on ne peut pas avoir des ambitions de bien mener une politique sociale si on ne se donne pas les moyens de bien mener une politique économique. Les deux sont absolument concomitants. On n'a pas de progrès social sans progrès économique, c'est peut-être un discours qui est trop libéral, mais je regrette en tout cas que vous ne laissiez que cette place-là à l'économie, dans vos priorités en tout cas. Concernant les dépenses imprévues, même si Marcel POCHARD l'a déjà dit, j'espère que la ligne prévue suffira mais je trouve dangereux de la voir constamment diminuer au fil des ans. Et pour finir, j'ai été surprise agréablement de voir que la masse du personnel, notamment en matière de fonctionnement, était stable malgré les transferts de l'antenne Petite Enfance. Ceci dit je souhaiterais pour ma part qu'elle diminue. On ne parle à aucun moment, dans ce dossier, de transfert de personnel à l'agglomération, on parle transfert de compétences mais pas transfert de personnel. Alors je vous demande quelle stratégie vous comptez adopter cette année en matière de transfert de personnel ?

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, vous savez que vous touchez là un point sensible parce que ce n'est pas un discours libéral que vous tenez, je tiens exactement le même. Nous avons toujours dit que dans une ville effectivement il fallait un secteur économique dynamique, et je l'ai dit et je l'ai répété et sur mon petit livre rouge que citait M. POCHARD, je crois que j'avais écrit que le rôle du Maire n'était pas de créer des emplois mais de créer des conditions pour que les entreprises puissent, elles, créer des emplois. Je n'ai pas changé d'avis et je vous redis à nouveau que je suis très souvent en relation avec les entreprises, que je vais les visiter. Vous parlez de transfert, Madame WEINMAN, mais vous savez très bien que la compétence économie, pour les zones d'intérêt communautaire, désormais c'est l'Agglomération. Vous le savez bien alors ne dites pas que nous n'en parlons pas assez. Nous sommes en train de recruter à l'Agglomération, vous le savez, un directeur de l'économie qui va arriver dans quelques jours. D'autre part, quand vous dites que l'économie est inscrite à la fin dans notre budget, je vous rappelle que c'est réglementaire ; la M14 place en n° 9 le point économique, ce n'est donc pas moi qui propose un ordre pour les priorités.

Pour répondre à vos questions sur l'économie, si le deuxième Adjoint au Maire de notre équipe c'est l'Adjoint chargé des affaires économiques, ce n'est pas un hasard, c'est parce que nous avons tous ici bien conscience que si demain nous ne créons pas de nouvelles richesses, si nous n'avons pas une économie forte à Besançon, nous ne pourrions pas mettre en place des politiques culturelles fortes, des politiques sportives fortes, des politiques sociales fortes, faire du renouvellement urbain et mettre en place un tramway sur pneus. Nous avons besoin d'une économie forte et je vous demande simplement de ne pas dire que je néglige l'économie qui est au contraire une de mes préoccupations essentielles. Je vais dans les entreprises, je vais aller encore très prochainement à la foire de Bâle pour retrouver des industriels horlogers, essayer de faire venir d'autres industriels ici, c'est un combat permanent et Vincent FUSTER qui a présidé cet après-midi le comité de pilotage de TEMIS peut vous dire tous les succès que nous avons sur cette zone. Nous avons rencontré dernièrement les patrons d'un grand groupe qui va certainement, on en est à la phase de signature, s'implanter sur La Fayette et créer des centaines d'emplois. Vous avez l'entreprise ERG dont nous avons, signe de la réactivité de la ville et de TEMIS, donné le premier coup de pelle mécanique il y a combien de temps Vincent ? 4 mois. L'entreprise est dans ses murs aujourd'hui, 4 mois après le premier coup de pelle, ERG est dans ses murs avec 60 emplois sur TEMIS. Les premiers coups de pioche pour le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie commencent. L'Agglomération, puisque vous savez que nous avons aussi une maison des

microtechniques dans le cadre du Contrat d'Aménagement Durable du Territoire (CIAT), nous avons 10 millions je crois du CIAT et c'est la Communauté d'Agglomération que je préside qui a pris, et vous le savez aussi, la maîtrise d'ouvrage pour que ça aille plus vite. Nous sommes en train de travailler avec le Département sur Les Hauts du Chazal et je crois que tant au niveau du Département qu'au niveau de la Ville, nous avons tous, le Président du Conseil Général et moi-même également la volonté d'avancer dans ce domaine de l'économie. Et là il n'y a pas de bagarre politique. Je peux vous dire que lorsque je discute avec le Président HUMBERT à la Région ou avec le Président du Département, on ne se bagarre pas comme cela, on avance beaucoup plus vite même s'il y a des difficultés, il peut y en avoir, il y en a eu d'ailleurs mais on avance et là au moins c'est du concret. Et j'aimerais un jour que vous preniez peut-être un peu modèle là-dessus car on peut avoir des opinions politiques divergeantes mais se retrouver pour avancer sur des projets parce que c'est là-dessus que nous allons être jugés.

Mme Nicole WEINMAN : Je pense qu'effectivement j'ai besoin de beaucoup de cours et que j'ai besoin de beaucoup de modèles. Je suis, tout le monde le sait bien ici, incapable de travailler avec quiconque qui n'est pas de mon avis.

M. LE MAIRE : Je n'ai absolument pas dit cela !

M. Michel LOYAT : Il y a eu plusieurs questions. Tout d'abord Mme BRANGET s'est étonnée ou a fait des remarques concernant le renouvellement urbain. Ce sont des remarques qui méritent réponse d'autant plus qu'à plusieurs reprises dans des précédents Conseils Municipaux, des élus de l'opposition ont critiqué le lancement d'études dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain et reproché qu'il n'y ait pas des mesures concrètes. Je commence par les deux questions précises et ensuite j'élargirai un petit peu mais très brièvement par rapport au renouvellement urbain.

Première question : aménagement de la place des Tilleuls, donc là effectivement vous n'avez pas vu de ligne correspondante puisque c'est un report de crédit pour je crois 350 000 € part Ville. Deuxième question concernant l'opération de la Cité des Acacias, là vous auriez pu voir en revanche le chiffre, c'est une subvention pour je crois 370 000 €, je vérifierai, vous pourrez vérifier, l'opération étant portée par l'Office HLM, donc là on intervient au titre d'une subvention.

Je disais donc qu'au niveau de l'opération de renouvellement urbain, ça n'était pas un effet d'annonce. Le Maire a dit qu'il s'agissait d'une priorité et effectivement dès l'année 2002 nous y consacrerons un effort important. J'ai fait rapidement la totalisation pour les Clairs-Soleils et pour Planoise. Pour les Clairs-Soleils, j'en arrive à un montant total, non pas de ce que versera la Ville parce qu'après il y aura des subventions mais le montant total des opérations avec maîtrise d'ouvrage Ville, 553 000 €, pour Planoise 936 000 €. Par exemple pour Planoise, on avait cité la Place Jean Moulin mais il y a d'autres éléments, espaces extérieurs Ile de France. Pour les Clairs-Soleils, il y a une acquisition, on en parlera tout à l'heure, il y a également une opération sur le gymnase des Clairs-Soleils. Je ne vais pas donner le détail, le total c'est donc presque 1 500 000 €, tout le monde a fait la conversion, c'est 10 MF. Je n'ai parlé, mais c'est l'essentiel, que de l'opération de renouvellement urbain donc 10 MF sachant que cette année 2002 ce n'est pas l'année où d'une certaine façon on avait le plus de facilité pour engager le plus de dépenses puisque, comme nous l'avons déjà indiqué, c'est à la fin ou au cours de cette année 2002 que nous allons arrêter le scénario d'interventions lourdes et sur les Clairs-Soleils et sur Planoise comme d'ailleurs nous l'avons indiqué dans la convention de renouvellement urbain.

Parallèlement à ce que nous faisons et ce que nous ferons sur Planoise et sur les Clairs-Soleils, il y a également des opérations de renouvellement urbain sur les Montboucons avec le point public, donc là vous avez les chiffres dans le budget, sinon les autres opérations ont été citées. Voilà pour la question concernant le renouvellement urbain, vous voyez bien que c'est une priorité, il y a eu des études, elles étaient nécessaires, il y en aura encore mais il y a également des actions tout à fait concrètes que la population pourra apprécier.

M. BONNET a posé deux questions, l'une sur la Mouillère, l'autre sur le quartier Saint-Jean. Concernant la Mouillère, il y a eu un rapport il y a assez peu de temps. Nous avons souligné à ce moment-là que c'était une opération maintenant bien lancée, après quelques difficultés et finalement c'est une autre facette du renouvellement urbain dans le sens de la loi Solidarité Renouvellement Urbain, c'est bien la réhabilitation d'une friche importante. Alors je ne vais pas développer ce projet bien que j'en aie envie, car il est un petit peu tard mais il s'agit là d'une opération qui sera tout à fait exemplaire, chacun connaît le site et chacun peut imaginer ce qu'il deviendra, avec de l'habitat de qualité, avec des aménagements qui vont contribuer à réhabiliter les berges du Doubs qui ont été citées tout à l'heure, là ça sera du concret.

J'en viens maintenant plus précisément à la question posée, vous savez que pour cet aménagement c'est une ZAC privée avec un aménageur sous forme de SARL, donc là la Ville n'est pas directement impliquée dans la ZAC, c'est la SEDD et deux autres actionnaires, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne je crois. La Ville en revanche est engagée sous forme d'une convention pour l'aménagement des espaces publics et également pour les voiries qui sont adjacentes et là ça va être un programme tout à fait important à la fois pour la Mouillère mais également pour les quartiers voisins, la rue des Fontenottes par exemple qui sera requalifiée, ça sera tout à fait appréciable pour toute une partie de la ville. En 2002, ce qui sera poursuivi, ce sont les travaux concernant le passage piétonnier, ensuite RFF fera les travaux concernant les voies, donc il faudra remettre les voies dessus et ensuite nous poursuivrons les aménagements pour lesquels nous nous sommes engagés. Donc je conclurai en disant que c'est une opération qui part très bien. Le rythme de commercialisation est très bon et cela donne raison à ceux qui ont lancé, je le dis d'autant plus qu'à ce moment-là je ne faisais pas partie, enfin j'ai approuvé mais je ne faisais pas partie de ceux qui l'ont lancée mais cela leur donne raison alors qu'il y a eu de nombreuses critiques. Le marché, je dirais, répond maintenant à la volonté des collectivités parce qu'il fallait une volonté des collectivités, mais aussi à une demande du marché. Pour le quartier Saint-Jean, je laisserai peut-être à Vincent FUSTER, qui est plus en charge du dossier, le soin de répondre.

M. LE MAIRE : Ou on en parlera une autre fois.

M. Sébastien MAIRE : La première chose que je voudrais dire c'est que j'ai été un petit peu déçu ce soir par les arguments avancés par l'opposition. D'habitude, je vous trouve un petit peu plus percutant et franchement vous avez été meilleurs sur le Palais des Sports par exemple.

M. LE MAIRE : Ah bon ? Ce n'est pas mon avis.

M. Sébastien MAIRE : Je trouve, franchement. Sur ce débat budgétaire, j'ai trouvé qu'il y avait un petit manque par rapport à d'habitude mais peut-être que vous réalisez simplement ce soir que la majorité, qui traverse souvent des aléas animés et constructifs qui d'habitude servent un petit peu de matière première à vos interventions, peut-être que ce soir vous avez réalisé que cette majorité était aussi tout à fait capable de construire un véritable budget pluriel, dans l'intérêt de la ville et de ses habitants. Voilà, mais ce n'était pas là-dessus que je voulais intervenir, c'était juste une réflexion pour vous réveiller un petit peu.

Je voulais juste revenir sur quelque chose qui a été dit tout à l'heure sur l'enseignement supérieur par Mme BRANGET, deux affirmations qui étaient fausses, et ce qui me chagrine un peu c'est que c'est les seules allusions qu'elle a faites concernant l'enseignement supérieur, donc je voulais juste corriger ça. La première c'était que le budget de l'enseignement supérieur était en baisse, je ne vois pas comment elle a pu voir ça, j'aurais éventuellement pu la rejoindre si elle avait dit que c'était un bon début et que ce budget devra forcément monter en puissance dans les années à venir mais elle dit que ce budget est en baisse, or avec cette nouvelle politique concernant les allocations de recherche, le budget est multiplié par trois. Ça me paraissait un petit peu étonnant et je rappelle au passage qu'il y a plus de 8 M€ qui seront

consacrés aux investissements lourds pour l'enseignement supérieur dans les années à venir. Deuxième chose qu'elle a dite : il y a en France 40 % des étudiants sortant des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce qui partent à l'étranger, probablement plus à Besançon. Et je ne vois pas du tout ce qui lui permet d'affirmer ça. Le souci de la Ville de Besançon est omni présent concernant le développement des filières professionnalisantes concernant le rapprochement des établissements supérieurs des laboratoires avec le monde économique, le soutien par exemple à cette nouvelle filière d'ingénieurs très originale, unique en France, qui vient de se créer cette année, concernant le biomédical au sein de l'Université. Et je prendrai juste deux exemples qui sont très très récents. J'étais encore hier avec le directeur de l'IMEA que vous connaissez, c'est l'Institut Management Européen des Affaires, l'école de commerce de la CCI et il y a des projets qui vont probablement voir le jour pour essayer justement de mettre en relation les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises dans le cadre de nos villes jumelées en particulier, essayer d'avoir une vision un petit peu internationale par rapport à ça. Cet après-midi, j'étais au comité syndical de TEMIS, vous savez tous et toutes que le président de TEMIS est également le maire de Besançon, où une nouvelle politique très intéressante est mise en place en lien avec l'Institut de Productique et qui vise à rapprocher le monde de l'entreprise, les industriels qui souhaitent venir s'installer sur TEMIS et les laboratoires de recherche. Donc je pense vraiment que c'est un petit peu des mauvais procès qui ont été faits concernant l'enseignement supérieur et vous lui ferez passer le mot. Moi j'inviterai Mme BRANGET à continuer son tour de France pour aller voir un petit peu dans les autres villes universitaires s'il y en a beaucoup qui se sont dotées d'une délégation à l'enseignement supérieur et qui mettent autant en avant dans leur budget primitif, dans le domaine du rayonnement et de l'attractivité de la capitale régionale, ces dossiers d'enseignement supérieur. Il faudra le lui dire.

M. Marcel POCHARD : Très brièvement, Monsieur le Maire, première chose à propos de Mme MENETRIER qui est revenue dessus, en se drapant, comme tout le monde, dans la toge du juste. «Nous tenons nos engagements» a-t-elle dit ; parce que, selon vous, pas d'augmentation des impôts supérieure à l'inflation, ça veut dire pas d'augmentation des taux supérieure à l'inflation ? Moi je suis tout à fait navré, il y a une ambiguïté immense là-dedans, et il aurait mieux valu la lever avant, surtout que vous nous annoncez que ces taux vous allez continuer à les augmenter de 1,5 % pendant les cinq ans qui viennent.

M. LE MAIRE : Du montant de l'inflation.

M. Marcel POCHARD : Je vous assure que si au niveau national, on traitait l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions, en augmentant leur taux à hauteur de l'inflation, ce serait absolument intenable. Deuxièmement une observation sur les dépenses de fonctionnement courant. Vous me reprochez de ne pas être content de la baisse, etc. Je partage les idées de M. ALAUZET là-dessus, on les a exprimées une fois, c'est trop facile de couper le robinet de fonctionnement et de recruter des gens, il faut que les gens aient les moyens de fonctionner. Troisièmement, sur la marge d'autofinancement : mais quand j'y réfléchis vos 3,7 M€ d'euros ils sont obtenus comment ? Grâce précisément à la diminution de vos dépenses imprévues, à la reprise de l'excédent budgétaire dès maintenant, vous arrivez à quoi ? A 2, 2,5 % de vos dépenses de fonctionnement Monsieur le Maire, c'est extrêmement poussif comme marge d'autofinancement. Vous, vous dites c'est merveilleux, je suis très content, je suis un maire heureux, j'ai un gros budget...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça.

M. Marcel POCHARD : Moi je vous dis non, vous avez fait de l'acrobatie et vous êtes poussif.

M. LE MAIRE : Je vais me retrouver au Cirque PLUME alors ?

M. Alexandre CHIRIER : Je voulais juste répondre à Sébastien MAIRE qui, d'une façon un peu péremptoire, disait que Françoise BRANGET alignait des choses fausses. Puisqu'il a pris l'exemple de l'IMEA, qui est une maison que je connais bien pour faire quelques travaux avec eux, je crois, je ne veux pas dire de bêtise mais je crois que les diplômés de l'IMEA qui restent sur la région de Franche-Comté, même pas à Besançon, c'est de l'ordre d'un tiers. Cela en fait 66 % à peu près qui s'en vont, donc c'est plus important que le taux que citait Françoise BRANGET tout à l'heure au niveau national.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vraiment de la responsabilité du Maire quand même.

M. Alexandre CHIRIER : Simplement, quand on dit qu'une élue dit quelque chose de faux, il faut connaître les statistiques jusqu'au bout et ne pas mettre en cause les personnes comme c'est un peu trop souvent le cas. On sait que vous êtes contre, vous ne connaissez pas le dossier...

M. LE MAIRE : On sait surtout que ce n'est pas vous qui allez mettre les gens en cause, vous avez raison de le signaler.

Mme Nicole WEINMAN : Je n'ai pas résisté. J'ai bien senti que M. MAIRE était frustré de nous voir arrêter aussi tôt un débat aussi important, donc je ne vais pas résister au plaisir de vous redire quelque chose que j'avais oublié de dire tout à l'heure. J'ai repris les ratios, tout le monde est toujours très attentif aux ratios. Pour ma part, je ne suis pas assez analytique et pas juriste donc je les regarde avec moins d'intérêt, sûrement, mais j'ai repris avec les chiffres du budget, leurs calculs et j'avoue que pour la ligne par exemple, le niveau de service, vous arrivez à 1 051 €, moi je suis -et c'est tant mieux- plus haute que vous, je suis à 1 229 €, sachant que je suis partie arbitrairement sur une base de population de 122 500 habitants, c'est un bon chiffre pour Besançon. Par contre, sur les ressources courantes par habitant, j'arrive à 1 220 € et le niveau d'endettement par habitant -c'est des chiffres non corrigés des modifications de budget que vous avez annoncés en début- j'arrive non pas à 899 € mais à 1 204 €. Donc je trouve...

M. LE MAIRE : Vous vérifierez les chiffres avec nos services, moi j'avoue qu'à cette heure-là je n'ai plus la tête à le faire. Je pense que nos services ont calculé ces chiffres d'une façon précise, mais... Monsieur BONNET, vous avez déjà parlé deux fois, mais ça va être certainement intéressant, alors allez-y. Vous pouvez en rajouter, on a le temps, j'ai mangé ma tablette de chocolat, ça me donne un tonus d'enfer.

M. Pascal BONNET : C'est bon pour le moral, mais j'ai aussi du chocolat au cas où cela pourrait durer longtemps. Merci Sébastien MAIRE d'avoir rendu hommage à notre vigueur d'opposition sur le Palais de Sports et je crois que vous n'avez peut-être pas pris conscience, Monsieur le Maire, de l'importance de ce qu'on disait pour la ville. Je regrette aussi que les Verts n'aient pas pu plus s'exprimer sur cette question de Palais des Sports parce que c'est quand même un des engagements d'équipement sur lequel je ne suis pas sûr que vous soyez d'accord.

M. LE MAIRE : Vous êtes comique, vous !

M. Pascal BONNET : Non, je ne suis pas comique, je m'inquiète quand même parce que si sur ce budget on ne sait pas trop quoi dire parfois, c'est qu'il y a quand même beaucoup de points d'interrogation. Ce qui est comique, Monsieur le Maire, c'est la répétition, il y a un comique de répétition et alors vous, vous prenez un peu la suite de Robert SCHWINT là-dessus, c'est qu'on devrait toujours être d'accord avec vous. Et ce qui est encore mieux là maintenant, c'est que vous avez dans la majorité des gens qui ne sont pas d'accord avec vous, c'était prévu, mais nous on devrait être d'accord parce que ce que vous dites est indiscutable. Mais il y a un de vos adjoints qui a parlé de vérité. Vous avez la vérité, nous on est dans le doute méthodique, c'est peut-être pour ça que parfois on est d'accord, parfois on n'est pas d'accord...

M. LE MAIRE : On entre dans la psychiatrie là.

M. Pascal BONNET : Non, ce n'est pas de la psychiatrie, ce sont des mots. On accorde de l'importance aux mots, on ne dit pas n'importe quoi justement et tout à l'heure vous avez mis en cause Marcel POCHARD sur des mots qu'il n'avait pas prononcés, il faut faire attention à ce qu'on dit.

M. LE MAIRE : Ah si !

M. Pascal BONNET : On parlait de responsabilité tout à l'heure et de cohérence, ce n'est pas la même chose. Je voudrais quand même vous dire aussi que la remarque sur : je suis d'accord avec le Président de Région, je suis d'accord avec le Président du Conseil Général, donc vous êtes d'accord avec moi puisque vous êtes d'accord avec eux. Déjà, on a de la sympathie pour eux, même si on n'est pas forcément toujours d'accord avec eux ; ensuite ils ont des oppositions qui sont des amis à vous et je vous rappelle quand même qu'à la Région vos amis, pour des raisons purement politiciennes, ont rompu le pacte républicain il y a quelques mois...

M. LE MAIRE : Et qu'au Département ils s'abstiennent sur le budget, alors vous allez peut-être faire pareil ?

M. Pascal BONNET : ... Ça nous est arrivé de nous abstenir mais là a priori on ne va pas s'abstenir.

M. LE MAIRE : Ah bon, mais vous devriez prendre exemple sur le Conseil Général alors.

M. Pascal BONNET : Surtout je me souviens quand même que vous avez été un brillant opposant au Conseil Général, vous n'avez pas toujours été d'accord avec le Président GRUILLOT. N'oubliez pas quand même pas qu'on va être dans l'unanimité ici.

M. LE MAIRE : On en est où, expliquez-moi, il est 0 h 11 et vous me parlez de mon passé au Conseil Général.

M. Pascal BONNET : Je vous rappelle quand même qu'une opposition c'est là pour stimuler un petit peu l'exécutif. Et pour vous aider à avoir les 100 % d'électeurs que vous allez avoir bientôt puisque vous êtes tellement bon, on se demande comment des gens ont pu voter pour quelqu'un d'autre que vous.

M. LE MAIRE : Vous en êtes où Monsieur BONNET, je ne comprends pas.

M. Pascal BONNET : J'essaie de vous satisfaire.

M. LE MAIRE : Vous voulez en venir où ? Je ne voudrais pas vous déstabiliser, ce n'est pas mon genre mais où en êtes-vous ?

M. Pascal BONNET : Je vous disais ce que je viens de vous dire (rires), il faudrait qu'on soit toujours d'accord parce que d'autres sont d'accord avec vous, mais ça n'a rien à voir.

M. LE MAIRE : Vous m'avez dit ce que vous vouliez nous dire et j'ai entendu ce que vous vouliez me dire.

M. Éric ALAUZET : Puisqu'il semble que nous arrivions au terme de ce débat, il me semblait important de donner quelques éléments d'appréciation sur l'ensemble de ce budget au nom du groupe Vert. Au-delà des insuffisances que les uns et les autres, les Verts mais d'autres aussi ici et y compris dans le groupe majoritaire, peuvent ressentir sur telle ou telle politique, je voudrais souligner un certain nombre d'avancées et notamment celles qui se sont réalisées entre le rapport d'orientations budgétaires

et aujourd'hui. En deux mois, il y a vraiment eu un travail considérable que je pourrais résumer par trois points : le premier c'est donc l'engagement du Maire de présenter rapidement un programme pluriannuel d'investissement, je crois que c'est important pour qu'on puisse donner du sens à ce mandat et qu'on ait des débats plus riches entre nous. Le groupe de travail a déjà commencé cette tâche et notamment l'abandon du projet de Palais des Sports, dans la proposition qui était faite en est une des expressions...

M. LE MAIRE : Dans sa forme ancienne.

M. Eric ALAUZET : ...dans sa forme ancienne. Le deuxième point, c'est que malgré le poids lourd des décisions antérieures et du précédent mandat, on a pu malgré tout faire émerger un certain nombre de politiques nouvelles et je crois que le repositionnement du projet Palais des Sports va aider cette démarche et va redonner sa chance à un certain nombre de projets qui, à l'échelle du mandat, pouvaient être fragilisés et réduits à la portion congrue, je pense au projet de Conservatoire, je pense au projet de Prés de Vaux, au projet dans les quartiers, le renouvellement urbain ou à cette grande réflexion que nous devons lancer ensemble sur le site de Saint-Jacques. Et le troisième point, c'est l'affirmation nette de cette volonté d'aller vers le développement durable et on en a vu quelques exemples dans la proposition de budget tant du point de vue de l'énergie que du PDU ou de l'agenda 21 avec la volonté de mieux valoriser encore le programme Avenir du Territoire Saône-Rhin. Alors ceci dit, quelques insuffisances ou en tout cas quelques débats restent en suspens. Je crois qu'il faudra que l'on conforte notre politique en matière de tranches annuelles. Je crois qu'il est important que nous attachions de l'intérêt à l'entretien de notre patrimoine et ce n'est pas toujours facile parce que les normes de sécurité sont toujours plus rudes et ça demande des efforts toujours supplémentaires et j'espère que nous pourrions majorer notre effort dans ce sens-là. Je crois que la conscience est là, simplement il faut dégager des moyens et ce n'est pas forcément facile.

Le deuxième point, c'est que je crois qu'il faut que nous approfondissions le débat sur le couple investissement/fonctionnement. Je crois qu'il y a vraiment à approfondir cette réflexion, ce n'est pas aussi simple que toujours plus investir et toujours moins fonctionner, je crois que c'est plus compliqué.

Le troisième point concerne les impôts, et là je suis un peu surpris Monsieur POCHARD de votre réflexion parce que vous êtes une fine lame et en l'occurrence je ne comprends pas bien votre explication parce que ce qu'on annonce aux Bisontins quand on dit qu'on ne va pas augmenter les impôts, c'est évidemment ce qu'ils vont lire sur leur feuille d'impôts. Que les recettes de la Ville augmentent parce que les bases augmentent, ce n'est pas véritablement leur problème. Là où je vous aurais compris et suivi, c'est si vous aviez fait référence uniquement à l'augmentation liée à la loi de finances où là effectivement le 1 % s'ajoute aux 1,5 % et qu'on pourrait très bien en affichant ne pas augmenter les impôts se retrouver à la fin du mandat avec 6 % d'augmentation en plus. Là je vous aurais suivi mais je n'ai pas bien compris votre démarche.

Et puis dernier point, et ça n'a rien à voir mais j'aimerais vraiment que le mot de répression disparaisse de notre vocabulaire et que peut-être on lui substitue le mot de réparation parce que c'est vraiment un débat qui m'est pénible et qui va m'être de plus en plus pénible dans les semaines qui viennent, le débat électoral, présidentiel, législatif et cette prééminence de ce débat sur la politique sécuritaire, j'aimerais qu'on parle de réparation parce que pour le coût quand on parle de réparation on a vraiment un lien entre le délit et la conséquence qu'est la réparation alors que dans le mot répression il y a souvent un caractère comme ça qui est perçu un peu d'arbitraire, un peu de politique aveugle et j'en parle parce que ce débat m'est pénible et voilà je voulais terminer là-dessus. Et simplement pour dire que c'est vrai, vous l'avez remarqué, depuis un an l'amalgame n'est pas toujours facile au sein de cette majorité mais je crois qu'on progresse et que ce budget est encourageant, je ne vais pas dire qu'il est formidable, personne ne me croirait, il ne fait pas des étincelles mais en tout cas il nous permet d'espérer pour la suite.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On s'est beaucoup attardé ce soir et l'opposition aussi, sur les chiffres. C'est vrai que sur la présentation du budget, il n'y a pas grand chose à dire parce que les choses sont bien présentées mais je crois qu'il faut rappeler que même si quelquefois on n'a pas expliqué les choses comme il le fallait, sur le fond, si on ne peut pas être d'accord avec ce budget, ce n'est pas simplement un problème de chiffres pour cette année mais c'est plus un problème de politique générale parce que cet argent va servir à exercer une politique qui n'est pas celle que nous souhaiterions nous, si nous étions au pouvoir à Besançon et à votre place. Je vais citer ici quelques exemples, mais en fait dans la politique du quotidien, dans les subventions aux associations, sur beaucoup de délibérations ayant un caractère social, nous sommes sur le fond d'accord avec environ 90 - 95 % des textes présentés ici. Sur le fond, il y a bien sûr des sujets très importants qui nous divisent. On ne va pas, à cette heure-ci, refaire la politique de la ville mais je veux rappeler aux Bisontins que notre opposition ce soir n'est pas simplement une opposition au budget et à ces quelques chiffres, mais que nous ne sommes pas d'accord avec un grand nombre de choses, je pense par exemple au problème des déplacements, nous nous sommes abstenus sur le PDU, nous ne sommes pas d'accord avec un certain nombre d'orientations sur le centre-ville, nous ne sommes pas d'accord sur le nombre de parkings au centre-ville, nous estimons que la politique de la Ville de Besançon pour le centre-ville met en danger le commerce du centre-ville. Ça ce sont des choses qui nous opposent Monsieur le Maire. En politique économique, c'est vrai que nous, nous demandons une politique beaucoup plus dynamique, nous demandons que les entreprises puissent venir plus facilement sur Besançon, qu'il y ait une accessibilité aux terrains plus facile, qu'on fasse plus confiance au privé, notamment pour ce genre de choses. En urbanisme, nous ne sommes pas d'accord avec le véritable monopole de la SEDD et de la SAIEMB sur presque tous les projets d'urbanisme à Besançon. Nous n'avons pas été d'accord par le passé sur le projet de Marché/Beaux-Arts, sur la City et encore aujourd'hui. Nous sommes toujours...

M. LE MAIRE : Vous êtes d'accord sur quoi alors ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : On est d'accord sur beaucoup 90 % des affaires qu'on examine ici mais il y a des grands projets sur lesquels nous ne le sommes pas, ce qui fait que même si dans les faits votre texte est bien présenté, la présentation irréprochable, même si quelquefois en effet nous avançons certains points d'un ordre fiscal car c'est vrai que c'est une augmentation d'impôts qui vient encore surcharger celles qu'il y a eues par le passé, c'est vrai que ça peut paraître toujours petit, finalement ça c'est une chose, mais cet argent va servir à appliquer une politique que nous ne suivons pas. Et je rappelle également que nous sommes toujours aussi vigilants et que nous pouvons également peut-être changer, sur Les Hauts du Chazal que pour l'instant nous suivons, sur Pasteur également et sur la Mouillère, projets sur lesquels à plusieurs reprises on a déjà rappelé que nous n'étions pas favorables. Voilà pour justifier aux Bisontins que notre opposition au budget ce n'est pas une opposition au budget d'aujourd'hui mais c'est une opposition par rapport à l'utilisation de cet argent qui ne nous satisfait pas dans sa globalité.

M. LE MAIRE : Vu ce que vous venez de dire, je pensais que vous alliez vous abstenir. C'eût été la démarche logique.

M. Bruno MEDJALDI : Monsieur le Maire, à défaut d'être original, je vais être extrêmement bref. Le parti socialiste va voter ce budget, ça ne vous étonnera guère, il va le voter parce qu'il correspond exactement aux engagements que nous avons pris en mars 2001 devant les Bisontins. Nous savons que le travail d'élaboration a été extrêmement compliqué, mais que l'essentiel a été réalisé. Trois exemples : la possibilité de poursuivre les grands chantiers engagés et les dossiers de long terme, la fiscalité, Monsieur POCHARD, la phrase est quand même assez claire dans le programme, on l'a relu tout à l'heure, je m'excuse mais elle n'augmentera pas au-delà du chiffre de l'inflation qui est de 1,5 %, on n'en est pas certain, il sera peut-être de plus que ça, donc ça sera peut-être une augmentation inférieure, je n'ai pas compris où est l'ambiguïté dont vous parlez depuis tout à l'heure. Et enfin on en parle moins, la réduction

du recours à l'emprunt qui est, certes, modeste, mais significative d'une volonté de gestion rigoureuse et responsable qui préserve l'avenir, parce qu'on en reparlera de cette action-là. Je voudrais simplement ajouter aussi que ce budget a été construit dans le souci constant de s'inscrire dans le cadre du projet d'agglomération et du rayonnement de la capitale régionale.

M. LE MAIRE : Je te remercie Bruno. Nous sommes donc arrivés au terme de ce premier débat budgétaire. Je me réjouis quand même de sa qualité, même si quelquefois c'est un petit peu tendu. Vous avez critiqué, c'est normal, je crois qu'on ne s'attendait pas à un débat sans critique mais au fond je n'en ai pas relevé de très grosses. Vous avez critiqué, les uns les autres, sur des points de détail mais il n'y a pas de grosses critiques et cela me prouve qu'effectivement ce budget n'est pas si mauvais que ça. C'est surtout un budget qui prépare l'avenir.

Vous avez parlé de nos divergences ; je sais que vous êtes très déçus que la majorité plurielle qui peut effectivement avoir quelquefois des divergences, sache se regrouper, se réunir lorsqu'il y a besoin d'être ensemble pour construire pour les Bisontins. Et je regrette que votre opposition qui, elle, est unie en façade mais très désunie en profondeur, n'ait pas su, au moins sur un certain nombre de points, nous rejoindre, peut-être par une abstention, mais qui sait peut-être une autre année ? Nous allons arrêter là ce débat. L'année prochaine ce ne sera pas une période d'élection donc ça sera plus facile pour vous.

Je vous remercie et je crois que c'est un très bon exemple qu'à Besançon comme au niveau gouvernemental, la majorité plurielle fonctionne et ça va encore fonctionner de nombreuses années».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (43 Conseillers ayant voté pour et 12 ayant voté contre), adopte le budget primitif pour l'exercice 2002.

Visa préfectoral du 12 avril 2002.